



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2021

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Messages des actionnaires

7 | Chiffres-clés

- 7 Groupe Edmond de Rothschild
- 9 Edmond de Rothschild (France)

13 | Rapport de gestion

- 13 Rapport d'activité
- 43 Déclaration de performance extra-financière

80 | Rapport du Conseil de Surveillance

94 | Groupe Edmond de Rothschild Comptes consolidés et annexes

- 94 Bilan consolidé IFRS
- 95 Compte de résultat consolidé IFRS
- 95 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 96 Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 97 Tableau de variation des capitaux propres
- 98 Notes annexes aux comptes consolidés
- 156 Renseignements concernant les filiales et participations
- 158 Organigramme des participations consolidées

162 | Edmond de Rothschild (France) Comptes sociaux et annexes

- 162 Bilan et hors bilan de la société mère
- 163 Compte de résultat de la société mère
- 164 Notes annexes aux comptes de la société mère
- 188 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

189 | Rapports des Commissaires aux Comptes

198 | Résolutions

Message des actionnaires

L'année 2021 aura été celle de la résilience. Le décès de mon époux Benjamin de Rothschild, en janvier, a plongé notre famille et notre Groupe dans une profonde tristesse.

S'en est suivie une alternance de phases d'espoir et d'attente au gré de la diffusion des vaccins, de la réouverture des économies et de l'apparition de nouveaux variants. Elle s'est achevée sur de belles performances enregistrées par le Groupe qui a accéléré son développement tout en maintenant son cap stratégique. Notre dynamique commerciale a été forte sur l'ensemble des activités et des géographies, portée par des marchés bien orientés. Ces résultats dans un environnement complexe, sont le plus bel hommage que nous pouvions rendre à Benjamin. Nous avons respecté collectivement sa volonté de construire un Groupe bancaire solide, portant une vision de la finance conciliant performance et impact sociétal.

Nos efforts continus pour bâtir une vision et une stratégie fondées sur l'analyse et la compréhension du monde de demain sont ainsi récompensés. Nous avons perçu très tôt que l'alignement entre l'activité financière et les impacts sociaux et sociétaux, était une attente croissante. En dix ans, la maison d'investissement de convictions que nous avons construite nous a positionné sur des thématiques fortes, désormais au cœur des préoccupations actuelles : transition énergétique, dépollution des sols, infrastructures et capital humain. Cette année encore, tenant compte de l'impact profond et irréversible que la pandémie a imprimé sur nos modes de vie, le Groupe a continué d'enrichir son offre en anticipant, pour ses clients, les grandes tendances de croissance de demain. Notamment, dans la technologie au service de la santé, la cybersécurité, le style de vie digital ou les entreprises à gouvernance responsable. Nous avons également pris pied dans le secteur de la technologie au service de l'agriculture et de l'alimentation, afin de tirer parti de la quatrième révolution technologique en cours.

Notre conviction nous a également conduits à nouer un partenariat stratégique dans le *private equity* afin d'investir dans des solutions alimentaires innovantes, dans les technologies liées aux protéines alternatives, dans les nouveaux systèmes agricoles et la création de solutions digitales en matière de nutrition.

Dans l'investissement responsable, ce sont désormais plus de 80 % des encours de notre gestion liquide qui ont basculé dans les catégories de produits répondant aux plus hauts standards européens en matière de durabilité. L'équipe immobilier a, en parallèle, intégré en profondeur les critères ESG à ses décisions d'investissement, réduisant l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son portefeuille immobilier.

Les bons résultats enregistrés cette année sont aussi le fruit des efforts menés ces dernières années pour attirer les talents, capitaliser sur nos équipes et investir massivement dans nos systèmes d'information. Ils tiennent à la force du collectif et à l'engagement de nos collaborateurs, qui, sous la direction efficace de François Pauly et du Comité Exécutif, ont poursuivi la mise en œuvre de notre ambitieuse feuille de route.

Persistance de la crise sanitaire, reprise désordonnée de la croissance, résurgence de l'inflation dans un contexte de taux historiquement bas, tensions géopolitiques exacerbées : 2022 s'annonce tout aussi imprévisible que 2021. Nous l'abordons avec une vigilance accrue, mais aussi avec la sérénité que nous donnent notre modèle de développement et l'organisation qui nous ont permis de surmonter les défis historiques des deux dernières années.

Dans un contexte mondial qui reste incertain et complexe, apporter à nos clients une qualité de service et de conseil en amélioration constante reste notre préoccupation quotidienne.

Notre engagement ne faiblira pas. Nos clients nous trouveront toujours à leurs côtés pour les accompagner dans leurs projets et initiatives : chaque défi relevé aujourd'hui contribue à forger le monde de demain.

A handwritten signature in blue ink that reads "A. de Rothschild". The signature is written in a cursive style and is positioned above a dashed blue line that extends from the end of the signature towards the right.

Ariane de Rothschild,

Présidente du Conseil
d'Administration du groupe
Edmond de Rothschild

Chiffres-clés

7 | Groupe Edmond de Rothschild

9 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2021

Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, de l'immobilier et d'*Institutionnal & Fund Services*.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Gestion d'actifs

Private equity

Immobilier

Institutionnal & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



178 milliards de francs suisses d'actifs (172 milliards d'euros)

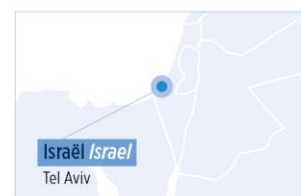
23% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 500 collaborateurs au 31 décembre 2021

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

29 implantations dans 14 pays



● Booking centre ● Joint venture

Chiffres-clés

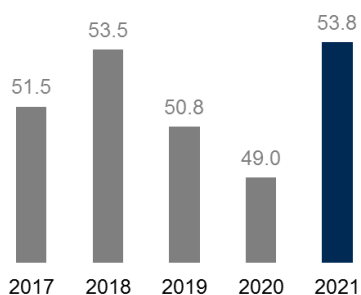
Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2021

Actionnariat au 31 décembre 2021

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Total des encours gérés

En milliards d'euros



Implantations en France

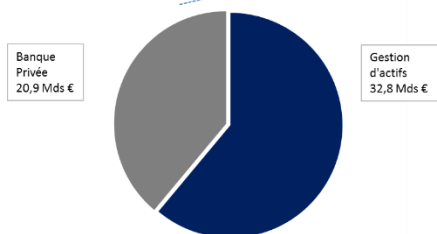
France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes,

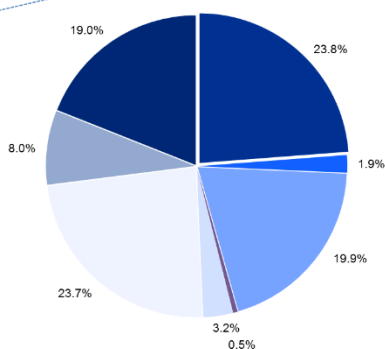
Paris, Strasbourg et Toulouse

Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

Répartition des encours gérés par métiers



Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)



- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et *hedge funds*)

- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés
- Immobilier

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2019	2020	2021
Total de bilan	3.955	3.910	4.668
Capitaux propres (part du groupe) *	381	395	397
Crédits distribués	877	1.160	1.422
Dépôts clientèle	1.604	1.830	2.488

La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité** : dont ratio de 18,80% avec un ratio Tier One de 18,66% et Core Tier One de 18,64% à fin 2021 pour une exigence réglementaire de 10,73%. Ce taux de 10,73% ne tient pas compte des dispositions temporaires liées à la crise sanitaire qui le ramèneraient à 8%.

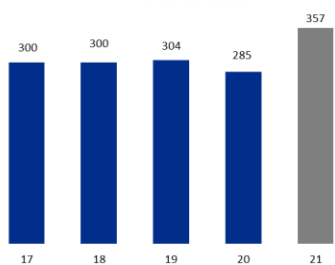
Le ratio de liquidité aux normes européennes (*Liquidity Coverage Ratio LCR*) s'établit à 168,8% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2019	2020	2021
Produit net bancaire	304	285	357
Résultat brut d'exploitation	39	30	67
Résultat net	16	27	54
<i>dont part du groupe</i>	14	24	57
Effectif moyen (nombre)	783	775	791

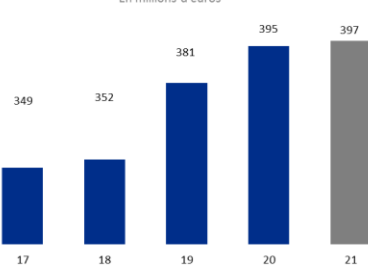
* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).

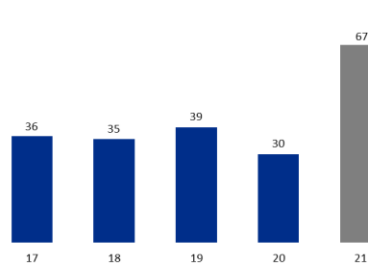
Produit net bancaire
En millions d'euros



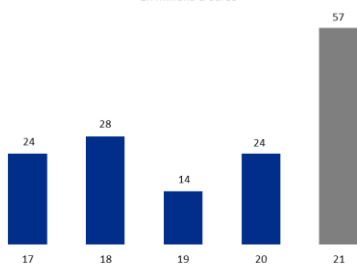
Capitaux propres
En millions d'euros



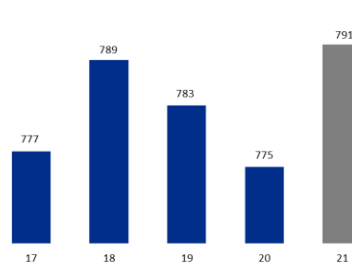
Résultat brut d'exploitation
En millions d'euros



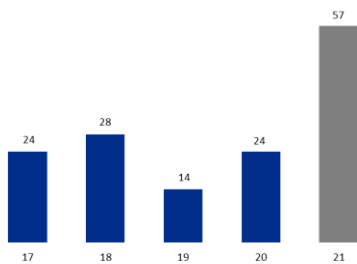
Résultat net
En millions d'euros



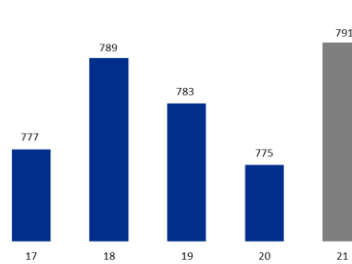
Effectif moyen
Nombre



Résultat net
En millions d'euros



Effectif moyen
Nombre



Rapport de Gestion

13 | Rapport d'activité

40 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

43 | Déclaration de performance extra-financière

Rapport d'activité

La crise sanitaire mondiale qui a marqué les années 2020 et 2021 a été inédite dans son ampleur sur nos modes de vie et dans ses conséquences sur les sphères économiques et financières. Pourtant sur 2021, malgré une situation sanitaire toujours trouble, les marchés ont réagi à la hausse. Dans ce contexte Edmond de Rothschild (France) a continué à faire preuve d'une excellente résilience grâce à la flexibilité de son modèle opérationnel avec un recours massif au travail à distance, et à la robustesse de son modèle économique fondé sur une large part de revenus récurrents. Ainsi, le résultat net de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 en hausse de 32,3 millions par rapport au 31 décembre 2020 (+132,8%).

Les performances commerciales et financières de nos lignes de métier sont toutes en amélioration par rapport à l'année précédente. La banque privée poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +2,1 milliards d'euros de collecte en France et +0,1 milliard d'euros en Italie. Le *private equity* réalise une levée de fonds totalisant 376 millions d'euros. L'*asset*

management en revanche subit une légère décollecte : la gestion immobilière cède pour plus de 141 millions d'euros quand les produits d'*asset management* dits « liquides » décollectent un peu moins de 28 millions d'euros. Enfin, les activités de *corporate finance* ont réalisé de belles opérations et ont un carnet de commandes bien rempli.

Les mouvements favorables de marchés ont permis une augmentation forte des encours par rapport à fin 2020, les actifs sous gestion augmentent par rapport à fin 2020 de 2,8 milliards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros sur la gestion d'actifs.

En milliers d'euros	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	357.209	284.653	25,5%
Frais de gestion	-290.426	-254.829	14,0%
- Frais de personnel	-178.372	-145.723	
- Autres charges d'exploitation	-85.408	-82.681	
- Dotations aux amortissements	-26.646	-26.425	
Résultat brut d'exploitation	66.783	29.824	123,9%
Coût du risque	-237	-59	
Résultat d'exploitation	66.546	29.765	123,6%
Sociétés mises en équivalence	11.116	8.202	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-119	-60	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-388	-	
Résultat courant avant impôt	77.155	37.907	x 0,2
Impôt sur les bénéfices	-22.880	-10.496	
Résultat net	54.275	27.411	x 0,2
Intérêts minoritaires	2.287	-3.113	
Résultat net - Part du Groupe	56.562	24.298	132,8%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	56.562	24.298	132,8%
Coefficient d'exploitation*	76,4%	83,5%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

À 357,2 millions d'euros pour l'exercice 2021, le produit net bancaire (PNB) est en hausse de +25,5% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par :

- une hausse des commissions sur encours de +8,8%, conséquence des évolutions positives d'encours décrites en introduction et de l'amélioration du mix-produits,
- un niveau très élevé de commissions de surperformance qui s'élèvent à plus de 46 millions d'euros (contre 28 millions d'euros en 2020) ;
- une réduction des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) de -4,4%, tirée à la baisse par les mouvements de marchés observés sur 2020 quand sur 2021 les variations des marchés ont été plus faibles,
- une hausse des résultats liée à l'activité de bilan de +23 millions d'euros, avec des distributions significatives sur le portefeuille durant l'année 2021. Notons aussi la poursuite de la bonne tenue des activités de crédit avec une hausse des encours,
- une forte hausse des résultats de l'activité de conseil aux entreprises avec près de 47 millions d'euros de commissions sur 2021 contre 16,5 millions d'euros sur 2020.

Le taux de marge brute ressort à 70 points de base, en hausse de 11 points par rapport à 2020.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 290,4 millions d'euros pour l'exercice 2021, en hausse de +14% par rapport à ceux de 2020.

Les charges de personnel s'élèvent à 178,4 millions d'euros, en hausse de +22% par rapport à 2020, en lien notamment avec les rémunérations variables dépendantes de l'évolution des résultats.

Les autres charges d'exploitation à 112,1 millions d'euros sont en hausse de +2,7% par rapport à 2020, hausse liée en grande partie à l'impact de l'amélioration du contexte sanitaire sur les frais liés à l'activité commerciale.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un Résultat brut d'exploitation de 66,8 millions d'euros, à comparer à 29,8 millions d'euros en 2020. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation s'améliore de 7 points par rapport à fin 2020 (à 76% sur 2021).

Après un solde net du coût du risque faible (-0,2 million d'euros en 2021), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 66,5 millions d'euros, contre 29,8 millions d'euros en 2020.

Résultat net part du Groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est nettement positive à 11,1 millions d'euros (contre +8,2 millions d'euros en 2020) grâce à la dynamique de Edmond de Rothschild (Monaco). Les gains et pertes sur actifs sont quasi nuls sur 2021 (à -0,1 million d'euros) tout comme en 2020.

Une dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition a été retenue en 2021 pour -0,4 million d'euros (rien n'avait été retenu sur 2020).

La part des intérêts minoritaires s'élève à +2,3 millions d'euros sur 2021 contre -3,1 millions d'euros sur 2020.

Ces éléments plus favorables qu'en 2020 induisent un résultat net part du Groupe en hausse de +133% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 56,7 millions d'euros.

Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans la gestion conseillée et sous mandat que dans celle des crédits.

Compte tenu de conditions de marchés très favorables, l'*asset management* (hors la gestion immobilière) voit ses commissions sur encours augmenter significativement. De plus, les bonnes performances enregistrées par la gestion ont entraîné la hausse des commissions de surperformance permettant d'augmenter fortement le produit net bancaire.

L'activité de gestion immobilière poursuit sa croissance en termes de marge et de revenus récurrents mais les revenus transactionnels sont en baisse par rapport à 2020.

Le *private equity* a lancé une série de nouveaux fonds ERES sur 2021 et il est aussi à noter quelques *closing* additionnels sur les fonds existants démontrant une très bonne dynamique.

L'année 2021 est également marquée par la très bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises dans un contexte de relance économique. L'équipe confirme son statut d'acteur reconnu sur son segment de marché.

Les différents pôles d'activité sont les suivants :

- ✓ Banque Privée
- ✓ Gestion d'actifs
- ✓ *Private Equity*
- ✓ Conseil aux entreprises, entrepreneurs et Fonds
- ✓ Gestion propre

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produit net bancaire	109.609	97.189	170.751	145.735	5.378	5.475	71.471	36.254	357.209	284.653
Frais de gestion	-90.373	-82.332	-133.362	-125.007	-5.995	-6.681	-60.696	-40.809	-290.426	-254.829
- <i>Frais de personnel</i>	-57.248	-50.611	-78.318	-68.814	-3.498	-4.442	-39.307	-21.856	-178.372	-145.723
<i>. directs</i>	-42.106	-36.909	-60.610	-50.680	-2.830	-3.871	-33.003	-15.333	-138.549	-106.793
<i>. indirects</i>	-15.142	-13.702	-17.709	-18.134	-668	-571	-6.304	-6.523	-39.822	-38.930
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-25.816	-24.738	-47.234	-47.827	-2.280	-2.058	-10.077	-8.058	-85.408	-82.681
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.309	-6.983	-7.809	-8.366	-217	-181	-11.312	-10.895	-26.646	-26.425
Résultat brut d'exploitation	19.236	14.857	37.389	20.728	-616	-1.206	10.774	-4.555	66.783	29.824
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-237	-59	-237	-59
Résultat d'exploitation	19.236	14.857	37.389	20.728	-616	-1.206	10.537	-4.614	66.546	29.765
Sociétés mises en équivalence	10.377	9.718	-	-1.516	739	-	-	-	11.116	8.202
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-93	-	-26	-60	-119	-60
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-388	-	-388	-
Résultat courant avant impôt	29.613	24.575	37.389	19.212	30	-1.206	10.123	-4.674	77.155	37.907
Coefficient d'exploitation*	75,8%	77,5%	73,9%	80,6%	107,4%	118,7%	80,9%	105,8%	76,4%	83,5%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB)

Banque privée

Faits marquants de 2021

- Une collecte nette de 2,3 milliards d'euros en 2021 (France + Italie)
 - Des actifs sous gestion qui atteignent 21 milliards d'euros (France + Italie)
 - Renforcement de notre offre en actifs réels à destination de la clientèle privée
 - Montée en puissance de nos fonds en investissement responsable
-

La banque privée constitue le métier historique du Groupe. Depuis plus de 250 ans, Edmond de Rothschild accompagne ses clients privés dans la préservation, le développement et la transmission de leurs actifs, à travers des solutions conjuguant performance de long terme et impact. Dans un monde en constant mouvement, notre rôle est de répondre de manière personnalisée aux besoins actuels et futurs de nos clients, en anticipant les changements qui façonnent l'avenir.

Cet engagement se reflète concrètement dans la gamme de produits et services de notre Groupe, qui restent toujours connectés à l'économie réelle en répondant aux défis de demain.

Le banquier privé est au cœur de la relation avec nos clients. Il développe une vision globale de leur patrimoine et coordonne leur accès aux différentes expertises et métiers du Groupe afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de leurs actifs, personnels comme professionnels. Nos clients privés bénéficient ainsi de l'ensemble des solutions du groupe Edmond de Rothschild en matière d'investissement, d'ingénierie patrimoniale, de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier et de philanthropie.

Fort de cette palette de compétences et d'expertises, la banque privée Edmond de Rothschild en France répond de manière hautement personnalisée aux besoins de ses clients en intégrant l'ensemble de leurs problématiques, à chaque étape de leur évolution patrimoniale.

Une forte dynamique commerciale

L'année 2021 s'est caractérisée par un niveau d'activité soutenu de la banque privée. Notre développement a reposé sur 3 éléments marquants.

En premier lieu, une excellente dynamique commerciale qui s'est traduite par la forte croissance des actifs sous gestion, avec une collecte record de 2,2 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire. Soutenus par des

marchés porteurs, les actifs sous gestion en banque privée atteignent 18,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Ensuite, le développement de l'offre de crédit a permis de renforcer l'accompagnement des clients dans leurs besoins en financement, particulièrement les entrepreneurs. Une présence élargie qui a contribué à la fidélisation de cette clientèle.

Enfin, les synergies vertueuses avec l'équipe de *corporate finance*, ainsi qu'une levée record sur les fonds maison de *private equity* auprès des clients privés en France, ont permis à la banque privée de démontrer sa forte proximité avec les entrepreneurs et sa capacité à proposer une offre pertinente sur les actifs réels.

Une offre de conseil et de solutions d'investissement de convictions

Maison d'investissement de convictions, Edmond de Rothschild renforce constamment son offre de produits et services. Ces développements et innovations reflètent ses prises de positions fortes sur les expertises et thématiques pour lesquelles le Groupe identifie des opportunités de croissance sur le long terme

En 2021, a continué à renforcer son offre de produits liquides avec de nouveaux mandats de gestion et la montée en puissance significative du mandat ISR, confirmant l'intérêt grandissant de ses clients pour l'intégration de la durabilité à la gestion de leur patrimoine.

L'offre «*Active Advisory*» continue de croître et d'attirer de nouveaux encours, témoignant de l'attrait de ses clients privés pour les conseils et l'accompagnement des experts en investissement de Edmond de Rothschild.

L'offre en actifs réels a également suscité un fort engouement.

La stratégie de la plateforme maison de *private equity* a notamment séduit par la pertinence de ses thématiques et la qualité de ses équipes, démontrant l'adhésion de ses clients privés à la proposition de valeur de Edmond de Rothschild Private Equity : participer, par l'investissement, à construire le monde de demain. Ce type de placement permet aux clients privés de diversifier leurs portefeuilles et de bénéficier de perspectives de rendements attractifs dans un environnement de taux bas.

En 2021, les fonds Eres IV, Privilèges II et Quadrant III ont remporté un grand succès auprès des clients de la banque privée.

Le troisième millésime de Quadrant, fonds de fonds en *private equity* exclusivement destiné à la clientèle privée, a ainsi été lancé avec des souscriptions de plus de 28 millions d'euros. Développé en étroite collaboration avec les équipes de *private equity*, Quadrant III propose aux clients de la banque privée de participer à des stratégies ancrées dans l'économie réelle.

En octobre, la banque privée a également inauguré un mandat de gestion déléguée en *private equity*, le premier sur le marché à donner accès à des fonds maison. Ce mandat offre la possibilité aux clients de la banque privée d'investir dans l'ensemble des fonds de *private equity* du Groupe, mais également dans des fonds externes triés sur le volet. Couvrant le *private equity* mais aussi l'immobilier et la dette d'infrastructure, ce nouveau mandat permet aux clients privés de bénéficier des avantages de classes d'actifs réels traditionnellement réservées aux investisseurs institutionnels.

Au plus près des entrepreneurs

Les entrepreneurs représentent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Plus que jamais, Edmond de Rothschild reste fidèle à son positionnement historique et différenciant de « Banque d'entrepreneurs, œuvrant pour les entrepreneurs ». Cette année encore, la Banque a renforcé son engagement dans le secteur de la Tech, via de nombreux partenariats à Paris et en région tels The Galion Project, Numeum (syndicat professionnel de l'écosystème numérique en France) ou encore French Tech à Lille et à Marseille.

L'offre de Edmond de Rothschild a été conçue pour répondre aux besoins des PME et de leurs dirigeants. Elle intègre des services et solutions à l'ensemble de leurs problématiques privées comme professionnelles afin d'assurer la cohérence de leur patrimoine sur le long terme.

Les équipes de la banque privée travaillent ainsi en étroite collaboration avec les experts du Groupe en ingénierie patrimoniale et s'appuient sur de fortes synergies avec l'équipe de *corporate finance* pour conseiller leurs clients en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Cette étroite collaboration permet d'offrir aux clients un conseil intégré, couvrant la gestion de patrimoine, la planification patrimoniale et l'acquisition & cession d'entreprise, mais également de les accompagner sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux ou immobiliers.

Afin de rester au plus proche de la réalité et des attentes des entrepreneurs, Edmond de Rothschild a par ailleurs finalisé en 2021 son processus de digitalisation initié en 2020. La plateforme digitale couvre désormais les ouvertures de compte, la banque en ligne ainsi que les souscriptions aux contrats d'assurance-vie et fonds de *private equity*. Ces développements positionnent aujourd'hui Edmond de Rothschild (France) comme la première banque privée entièrement digitale en France.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	109.609	97.189	12,8%
Frais de gestion	-90.373	-82.332	9,8%
- <i>Frais de personnel</i>	-57.248	-50.611	
<i>. directs</i>	-42.106	-36.909	
<i>. indirects</i>	-15.142	-13.702	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-25.816	-24.738	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.309	-6.983	
Résultat brut d'exploitation	19.236	14.857	29,5%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	19.236	14.857	29,5%
Sociétés mises en équivalence	10.377	9.718	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	29.613	24.575	20,5%
Coefficient d'exploitation*	75,8%	77,5%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La dynamique commerciale de la banque privée se poursuit en France et les recrutements de banquiers en 2020 ont relancé la croissance en Italie. En conséquence, les revenus ressortent à 109,6 millions d'euros en 2021, en hausse de +12,8% par rapport à 2020.

Cette évolution se détaille ainsi :

En France :

- les commissions sur encours augmentent de +14,9% par rapport à 2020, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours et une meilleure orientation de l'offre, mais aussi grâce à l'effet marché positif qui a mécaniquement augmenté les encours,
- après une année 2020 marquée par une très forte activité transactionnelle, sur 2021 les revenus transactionnels sont en baisse de -9,8% mais restent à un très bon niveau,
- les revenus sur l'activité de bilan sont en forte hausse sur 2021 grâce à la bonne tenue de l'activité de crédit, avec des revenus en hausse de +38% par rapport à 2020, mais aussi avec des revenus liés aux produits structurés en augmentation de +29%.

En Italie, les investissements consentis fin 2019 continuent de porter leur fruit, les revenus augmentent de +18,1% en 2021, dont +16,1% sur les commissions sur encours et +14,5% sur les revenus transactionnels.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 31% au produit net bancaire consolidé 2021, proportion légèrement inférieure à celle de 2020 (34%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 90,4 millions d'euros en 2021, en hausse de +9,8% par rapport à 2020.

À 57,2 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en hausse de +13,1% par rapport à 2020, principalement du fait des rémunérations variables dépendant des résultats.

Les autres charges sont en hausse de +4,4%, une grande partie liée à l'amélioration du contexte sanitaire.

Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 19,2 millions d'euros, en très nette hausse par rapport à celui de 2020 (qui était de +14,9 millions d'euros), avec la forte hausse des revenus et une augmentation contrôlée des coûts.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 76% en amélioration par rapport à celui de 2020 (78%).

À l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution de Edmond de Rothschild (Monaco), en progression de +6,8% par rapport à 2020, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 29,6 millions d'euros en 2021, en progression de +20,5% par rapport à 2020.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2021

- 32,8 milliards d'euros sous gestion
 - Une feuille de route ambitieuse en matière d'Investissement Responsable
 - Une année de fort développement
 - Une collecte élevée
 - La plateforme des actifs réels se renforce
-

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de convictions. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés. Elle se compose également d'une plateforme innovante dans les actifs réels, avec des stratégies centrées sur l'investissement responsable et d'impact.

Une feuille de route ambitieuse en matière d'investissement responsable

Plus de 15 ans après avoir lancé une stratégie liée aux énergies renouvelables (2007), Edmond de Rothschild Asset Management poursuit sa montée en puissance dans l'investissement responsable.

En 2021, Edmond de Rothschild a basculé plus de 80% des encours de ses fonds ouverts en articles 8 et 9 de la réglementation SFDR, témoignant du haut niveau qualité de son engagement.

La gamme de fonds labellisés ISR a d'ailleurs été multipliée par quatre entre 2019 et 2021. Cette gamme transverse couvre les actions et obligations européennes, les actifs mixtes ainsi que des thématiques à l'image de la santé, le capital humain ou encore la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, Edmond de Rothschild Asset Management a conservé son statut « d'avant-gardiste », le meilleur classement possible, lors de la 4^{ème} édition de son indice *Responsible Investment Brand Index* (RIBI). Seuls 16% des gestionnaires d'actifs appartiennent à cette catégorie et obtiennent ainsi des notes supérieures à la moyenne, tant pour la dimension Engagement que pour la dimension Marque.

Edmond de Rothschild Asset Management poursuit le 3^{ème} programme quadriennal de notre stratégie Investissement Responsable (2021-2024) et s'assure de l'intégration des considérations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) à tous ses investissements (actifs liquides et réels).

Edmond de Rothschild Asset Management a mis à jour en 2020 sa feuille de route 2°C afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne.

Du côté des actifs liquides, le choix a été fait, dès 2010, de s'engager auprès des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), inscrivant Edmond de Rothschild Asset Management dans une démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, dès l'origine, l'approche *Best-in-Universe* longtemps très minoritaire a été appliquée. Et dès 2011, un modèle propriétaire d'analyse et de notation ESG, EdR BUILD a été développé. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer des convictions extra-financières sur la base de ses propres analyses.

Du côté des actifs réels, de nombreuses initiatives ont été prises très tôt. Les activités du *private equity*, contribuent par exemple à treize objectifs de développement durable des Nations Unies. Notre stratégie de dette d'infrastructures, a été la première à intégrer des critères ESG dans le processus d'investissement. Au sein du métier immobilier, les équipes bâtissent - au sens littéral du terme - de manière durable le monde d'aujourd'hui et de demain.

Une année de fort développement

L'année 2021 a été marquée par de nombreux recrutements stratégiques.

Une fonction de *Global Head of Marketing & Products* a été créée à Paris pour assurer la supervision des équipes Marketing, Appels d'offres, *Product Management* et *Product Specialist*, et mettre en œuvre une stratégie globale pour améliorer la visibilité des expertises et renforcer les relations avec les clients et la croissance de nos activités.

Par ailleurs, les équipes de gestion parisiennes se sont étoffées au cours de l'année 2021, afin de renforcer notamment le processus d'investissement et les capacités de gestion. Une co-responsable de la Gestion Actions est arrivée, et de nouveaux gérants ont été recrutés dans les équipes *Multi-Asset & Overlay*, Actions et Obligations.

Par ailleurs, l'équipe commerciale dirigée par Marie Jacot-Cardoen, *Global Head of Distribution*, s'est renforcée à l'étranger, afin de servir au mieux nos clients et adresser de nouveaux marchés.

En Suisse, l'un des marchés clés, une *Head of Distribution* a été recrutée pour diriger les équipes commerciales de l'*asset management* localement, et développer notre activité sur le segment des institutionnels, de la distribution, ainsi que des *multi family offices*.

Par ailleurs, une *Co-Head of Distribution* Allemagne & Autriche a été nommée. Elle est responsable du développement du marché *wholesale*.

De plus, un poste de *Global Head of Consultant Relations* a été créé à Londres pour approfondir et élargir les relations avec les consultants en investissements institutionnels et accroître la visibilité et la disponibilité des expertises de conviction clés, tant sur les actifs liquides que sur les actifs illiquides.

Une collecte élevée

2021 a été une année marquée par de nombreux succès pour les activités de gestion d'actifs de Edmond de Rothschild (France).

Edmond de Rothschild Fund Big Data a franchi la barre symbolique du milliard d'euros d'encours, porté notamment par une collecte nette avoisinant les 370 millions d'euros en 2021. Ce succès traduit le fort intérêt des investisseurs pour la thématique, ainsi que pour la performance du fonds depuis sa création. Lancé en août 2015, Edmond de Rothschild Fund Big Data enregistre une performance annualisée de +15,3% contre une performance de +13% pour son indice de référence.

Côté obligataire, notre stratégie d'allocation obligataire EdR Fund Bond Allocation a connu une collecte très dynamique de plus de 200 millions d'euros.

Ont été atteints des niveaux élevés de collecte sur plusieurs stratégies actions :

- Le fonds EdR Fund Human Capital lancé fin 2020 atteint désormais près de 140 millions d'euros. C'est une stratégie ISR particulièrement importante pour notre Groupe avec un focus sur le pilier Social,
- EdR SICAV Euro Sustainable Equity (+82 millions d'euros) a franchi la barre des 600 millions d'euros sous gestion en 2021.

La plateforme des actifs réels se renforce

La plateforme des actifs réels poursuit, quant à elle, son fort développement, avec une collecte élevée concernant les trois métiers que sont l'immobilier, le *private equity* et la dette d'infrastructures.

Edmond de Rothschild Private Equity (France) a poursuivi activement sa croissance, avec une collecte nette de 380 millions d'euros en 2021.

En matière d'actifs réels, 2021 a été placée sous le signe de l'innovation. Edmond de Rothschild Asset Management a lancé un outil de souscription digitale à destination de ses partenaires distributeurs : CGP, banquiers privés, *family officers*. Dans un premier temps, cet outil est réservé aux stratégies de *private equity* avant d'intégrer les stratégies immobilières et de dette d'infrastructures. Ce nouvel outil facilitera indéniablement l'accès aux stratégies.

L'immobilier est resté une classe d'actifs très demandée par tous les investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou privés. Preuve de son engagement en faveur d'une économie plus durable, Edmond de Rothschild REIM a obtenu la labellisation ISR pour l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium.

Afin d'accompagner le développement du métier Immobilier, un poste de *Managing Director*, Responsable de la Suisse alémanique pour le métier immobilier du groupe Edmond de Rothschild, a été créé. Cette nomination marque une nouvelle étape de la stratégie de croissance de Edmond de Rothschild REIM sur le marché suisse.

Parmi les succès de 2021, un important projet s'est concrétisé à Zurich, à savoir l'acquisition de deux parcelles représentant un investissement de plus de 200 millions de francs suisse. Il permettra de convertir les bâtiments existants d'affectation commerciale en résidentiel locatif.

En France, Edmond de Rothschild REIM a élargi son offre à destination de la clientèle privée, répondu aux besoins des fonds d'investissements alternatifs (FIA) qui ont conduit une politique d'investissement dynamique et renforcé les interactions entre hubs. 2021 a été la première année de gestion du portefeuille de la Croix Rouge. Les plans de travaux ont été améliorés et la vente d'une parcelle de l'hôpital de Lyon a permis d'établir une relation de confiance avec les six établissements du portefeuille.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild REIM a renforcé son bureau parisien avec une nomination au poste de Directeur Général Immobilier.

Enfin, la plateforme londonienne du Groupe de dette d'infrastructures BRIDGE (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation) a déjà atteint son objectif d'égaliser la levée de fonds précédente. La levée de fonds de BRIDGE V, toujours en cours, est déjà assurée de dépasser celle de BRIDGE IV, qui avait clôturé avec 1,25 milliard d'euros en février 2020. Lancé en 2014 avec 400 millions d'euros, BRIDGE se rapproche désormais de 4 milliards d'euros de capitaux levés. L'expansion géographique étant essentielle à la croissance de la plateforme au cours des prochaines années, des stratégies américaines et plus globales sont notamment à l'étude.

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	170.751	145.735	17,2%
Frais de gestion	-133.362	-125.007	6,7%
- Frais de personnel	-78.318	-68.814	
. directs	-60.610	-50.680	
. indirects	-17.709	-18.134	
- Autres charges d'exploitation	-47.234	-47.827	
- Dotations aux amortissements	-7.809	-8.366	
Résultat brut d'exploitation	37.389	20.728	80,4%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	37.389	20.728	80,4%
Sociétés mises en équivalence	-	-1.516	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	37.389	19.212	94,6%
Coefficient d'exploitation*	73,9%	80,6%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 35,7 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont supérieurs au niveau enregistré fin 2020 (+6,7%), grâce à l'impact très favorable de la hausse des marchés sur l'année.

L'encours moyen de ce pôle augmente de +2,5%.

Les revenus connaissent des évolutions contrastées selon les activités :

- dans l'activité d'*asset management* de produits liquides (hors immobilier), les revenus sont en forte hausse avec une hausse des revenus sur encours de +9,3% du fait de la hausse des encours moyens compensant une légère baisse des revenus transactionnels de -3,3%. Les revenus de commissions de surperformance augmentent eux très fortement de +67% à 45,7 millions d'euros (+18,3 millions d'euros par rapport à 2020) reflétant la bonne gestion des actifs,
- dans l'activité de gestion immobilière, les encours moyens baissent de -5,6% mais les revenus sur encours progressent de +3,5% grâce à l'amélioration des marges. Les revenus transactionnels baissent de -47,6%,
- les revenus dégagés par l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie progressent de 8,6% par rapport à 2020.

Au global, les revenus du pôle d'*asset management* augmentent de +17,2%.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont en hausse de +6,7% pour atteindre 133,4 millions d'euros contre 125,0 millions d'euros en 2020.

Les frais de personnel s'élèvent à 78,3 millions d'euros, supérieurs de +13,8% par rapport à 2020, en partie du fait de la hausse des rémunérations variables dépendant des résultats.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (55,0 millions d'euros) baissent de -2% entre 2021 et 2020.

Résultat d'exploitation

En conséquence, le Résultat brut d'exploitation augmente de +16,7 millions d'euros pour s'établir à 37,4 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 74% contre 81% en 2020.

Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs s'établit à 37,4 millions d'euros contre 19,2 millions d'euros en 2020.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 36 points de base, en hausse de 1 point de base par rapport à 2020.

Private equity

Faits marquants de 2021

- Des *closings* très satisfaisants pour Transmission & Croissance I, ERES IV et Quadrant 3
 - Création d'Elyan Partners
 - Plusieurs cessions significatives sur le portefeuille
 - Rythme toujours soutenu de déploiement
-

L'année 2021 a été marquée par un fort dynamisme commercial illustré par les très beaux closings réalisés par les fonds T&C I FPCI et ERES IV. En parallèle, l'activité de gestion des portefeuilles s'est avérée particulièrement active sur l'ensemble des franchises, avec des sorties significatives sur les fonds les plus matures et un rythme de déploiement soutenu sur les fonds en période d'investissement.

Nos équipes ont poursuivi leurs efforts en restant concentrées sur leurs portefeuilles et proches des dirigeants des entreprises. Elles se sont montrées flexibles et agiles dans un contexte sanitaire toujours compliqué. Les chantiers visant à accélérer la digitalisation se sont poursuivis ainsi que le renforcement de la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble de la chaîne de valeur de nos investissements. Le succès de nos levées de fonds, atteste de la confiance croissante des clients envers nos stratégies. De nouvelles opportunités ont également été ouvertes cette année avec notamment l'extension de notre offre de *private equity* à nos partenaires distributeurs externes.

Dans la continuité des années précédentes, nous nous sommes plus que jamais appuyés sur nos convictions d'investissement pour concilier innovation, rentabilité et impact positif à long terme au travers de stratégies de capital investissement qui répondent durablement aux enjeux sociétaux.

Fonds de fonds : poursuite du déploiement de Privilège 2018

Privilege Access, notre stratégie de fonds de fonds, a poursuivi le déploiement de ses deux véhicules en 2021 avec deux nouvelles opérations de co-investissement direct en Europe (Evidence et Sofatutor).

Au 31 décembre 2021, Privilege Access a réalisé l'ensemble de ses quatorze engagements prévus en primaire et sept co-investissements, engageant un total de 90,6 millions d'euros dans ses sous-jacents. Les fonds disposent aujourd'hui d'un portefeuille

diversifié reflétant des convictions sectorielles fortes au travers de thématiques d'investissement telles que la technologie, la santé et les services financiers.

En parallèle, les fonds ont reçu fin 2021 leurs premiers produits de cession au travers de quatre distributions réalisées par les actifs du portefeuille. Une première distribution aux investisseurs a ainsi été réalisée début 2022.

L'équipe a par ailleurs travaillé sur le lancement du prochain millésime de la franchise, Privilège 2021, dont le lancement est prévu pour début 2022.

Fonds d'investissement buyout mid-cap : forte activité de gestion et lancement d'un nouveau millésime

Le fonds ERES II a fait un pas en avant important vers la liquidation de ses derniers actifs en portefeuille avec la réalisation effective de la cession de sa participation dans *Fidelity Bank* signée en décembre 2020 et l'introduction en bourse d'IHS en octobre 2021. Cette dernière est parvenue à saisir une fenêtre étroite pour s'introduire sur la Bourse de New York (NYSE) le 14 octobre 2021. Le flottant est faible mais devrait permettre une sortie progressive étalée sur trois / quatre ans. Au 31 décembre 2021, la valorisation des titres en portefeuille est néanmoins affectée par une forte baisse du cours de bourse de la société.

Les fonds ERES III, également concernés par l'IPO d'IHS, ont eux réalisé trois autres opérations de cessions totales ou partielles d'envergure au cours de l'exercice :

- cession de PIB à Apax Partners (UK),
- cession partielle d'Allegro,
- cession partielle de McLarens.

En parallèle, les fonds ont également réalisé leurs deux derniers investissements dans les sociétés Sofatutor et Tikkamoon. La période d'investissement des fonds a été clôturée le 30 juillet 2021, concomitamment au lancement d'ERES IV.

Au global, la performance des Fonds ERES III sur l'année reste soutenue par le bon développement des autres sociétés du portefeuille et par l'augmentation des multiples de référence des sociétés comparables.

Kennet V : Accélération du déploiement et forte augmentation des valorisations

Kennet, stratégie spécialisée en capital croissance dans le secteur technologique, a poursuivi le déploiement des fonds Kennet V en réalisant sept nouvelles transactions au cours de l'exercice, portant à treize le nombre de sociétés financées. En parallèle, la valorisation des lignes en portefeuille a augmenté fortement au cours de l'exercice, portée par le développement commercial des sociétés sous-jacentes et par la forte croissance des multiples des sociétés technologiques cotées en bourse depuis le début de la pandémie. Pour rappel, la gestion financière de ces véhicules est assurée par la société britannique Kennet Partners.

Transmission & Croissance : un fonds spécialisé sur la transmission des PME françaises

Transmission & Croissance, la stratégie spécialisée dans l'accompagnement des PME en phase de transmission managériale lancée fin 2020 avec l'équipe de Trajan Capital a réalisé un *closing* final en juin 2021 à 109,9 millions d'euros au travers du véhicule Transmission & Croissance I FPCI.

Inspirée du modèle nord-américain à succès des *Search Funds*, l'objectif du fonds est de pérenniser l'indépendance des PME françaises en accompagnant une nouvelle génération d'entrepreneurs dans leur prise de fonction et leur remontée progressive au capital de ces sociétés.

Transmission & Croissance I a réalisé deux nouveaux investissements en 2021 : Coque de Nacre, société spécialisée dans la création et la distribution en B2B de bijoux sur le segment du luxe abordable, et 123Roulements, leader français de la distribution de roulements en ligne.

La stratégie a obtenu le label « Relance » du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Quadrant : Lancement du troisième millésime de la gamme de fonds de fonds dédiée aux clients privés

Quadrant III FPCI a été lancé en mai 2021 et a réalisé trois *closings* intermédiaires au cours de l'exercice, portant le total des souscriptions reçues à 27,1 millions d'euros.

Ce fonds de fonds maison, construit en étroite collaboration avec les banquiers privés pour répondre aux besoins spécifiques de diversification de portefeuille, a investi un total de 25 millions d'euros dans six expertises spécialisées de *private equity* : *buyout mid-cap* (ERES IV), transmission de PME (Transmission & Croissance I), capital croissance en Afrique du Nord (Amethis Mena II), dépollution des sols et développement urbain durable (Ginkgo III), hôtellerie haut de gamme (Boscalt Hospitality Fund) et immobilier à valeur ajoutée (Smart Estate Fund I).

Quadrant propose ainsi un socle d'allocation équilibré avec des stratégies ancrées dans la productivité d'une économie réelle et des thématiques qui répondent durablement aux enjeux sociétaux.

Résultats détaillés de l'activité *private equity*

En milliers d'euros	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	5.378	5.475	-1,8%
Frais de gestion	-5.995	-6.681	-10,3%
- <i>Frais de personnel</i>	-3.498	-4.442	
<i>. directs</i>	-2.830	-3.871	
<i>. indirects</i>	-668	-571	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-2.280	-2.058	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-217	-181	
Résultat brut d'exploitation	-616	-1.206	-48,9%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-616	-1.206	-48,9%
Sociétés mises en équivalence	739	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-93	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	30	-1.206	ns
Coefficient d'exploitation*	107,4%	118,7%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La poursuite du développement des fonds de fonds favorise cette année encore le produit net bancaire du *private equity* qui ressort malgré tout en légère baisse du fait de la création d'*Elyan Partners* cette année, transférant une partie des revenus mais aussi une partie des coûts sur la nouvelle entité dont une partie du résultat net se retrouve dans les comptes de Edmond de Rothschild (France) en mise en équivalence.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation sont en baisse de -10,3% par rapport à 2020, dont une partie du fait de charges de personnel exceptionnelles sur 2020 mais aussi du fait de la création d'*Elyan Partners*.

Résultat d'exploitation

En conséquence, la perte d'exploitation diminue par rapport à 2020 à -0,6 million d'euros (diminution de la perte de -48,9% par rapport à 2020).

Résultat courant avant impôt

Avec la prise en compte de la mise en équivalence de la société *Elyan Partners*, le Résultat courant avant impôt du *private equity* ressort à l'équilibre (à +0,03 million d'euros) quand il était de -1,2 million d'euros en 2020.

Conseil aux entreprises, entrepreneurs et fonds

Faits marquants de 2021

- Excellente dynamique avec soixante opérations conseillées en 2021.
 - Un équipe renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux associés et un total de quarante-quatre banquiers à fin 2021.
 - Une activité toujours forte dans la santé, la tech & le digital et l'immobilier avec une percée des secteurs de l'hôtellerie, de l'éducation et du transport & logistique
 - Lancement d'une équipe dédiée à destination des entreprises small cap (EdRCF Croissance).
-

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales, aux investisseurs financiers est une activité historique du Groupe. C'est un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs, grâce à sa capacité de proposer aux clients entrepreneurs et entreprises familiales une offre intégrée (ingénierie patrimoniale, acquisitions & cessions, banque privée). Edmond de Rothschild conseille ses clients sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux et immobiliers. Cette activité permet également de présenter à des investisseurs de type *family office* des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises *small* et *mid caps* (10 millions d'euros à plus de 2 milliards d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés privées et des investisseurs financiers pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant d'atouts différenciants.

Une excellente année 2021 qui confirme la pertinence du modèle

Après une année 2020 marquée par l'impact de la crise sanitaire et d'un nouveau plan de développement, l'équipe affiche d'excellents résultats sur l'année 2021 avec près de soixante opérations conseillées. L'équipe poursuit sa stratégie de spécialisation avec le développement de verticales sectorielles fortes, sur des secteurs qui ont, par ailleurs, profité de la crise sanitaire. Il s'agit notamment de la santé, l'immobilier, l'éducation et de la tech & du digital.

Les soixante opérations réalisées (contre trente en 2020) témoignent de la mobilisation exceptionnelle et de la bonne dynamique de l'équipe ainsi que du travail effectué ces dernières années sur l'organisation interne.

L'année s'est aussi caractérisée par la poursuite d'initiatives commerciales avec la banque privée qui permettent de créer des synergies. Les opérations avec les fonds d'investissement se sont par ailleurs renforcées grâce à la construction de relations fortes et de long terme, tant sur l'activité de cession et d'acquisition que sur l'activité de financement.

Dans l'activité de cession et d'acquisition, le secteur de la santé a fortement contribué au chiffre d'affaires avec seize opérations conseillées, dans tous les sous-segments (MCO/EHPAD, laboratoires d'analyse et pharmaceutique, plateforme de santé, medtech). Quatre d'entre elles ont marqué l'année en termes de taille et de visibilité. Il s'agit de l'entrée de Mérieux Capital Partners et *Partners Group* au capital des Laboratoires SERB, en vue de l'acquisition de BTG *Specialty Pharmaceuticals*, de l'entrée d'Ardian au capital de Inovie, premier groupe libéral de biologie médicale, de l'acquisition de Vivalto Santé par Vivalto Partners, ainsi que l'entrée de UI Investissement au capital de DomusVi.

Dans l'immobilier, secteur toujours très dynamique, Edmond de Rothschild Corporate Finance confirme son leadership avec onze opérations réalisées en 2021, dont la cession de *GreenCity* Immobilier à *Lone Star Real Estate* et cinq dans le secteur de l'hôtellerie qui marque une percée significative. Le secteur de la tech & digital poursuit sa montée en puissance, avec dix opérations réalisées, dont deux levées de fonds. L'équipe a notamment conseillé deux sociétés opérant dans le domaine de la cybersécurité : *YesWeHack* dans le cadre de sa levée de fonds (série B), ou encore Synaktiv, dans le cadre de son ouverture de capital à Andera. Le secteur de l'éducation et de la formation confirme sa dynamique avec cinq opérations réalisées. L'activité conseil en financement, clé pour l'obtention des missions, a été impliquée sur de nombreuses transactions de l'équipe et est primordiale tant d'un point de vue marketing que de l'intelligence de marché.

Une ambition renforcée

Toujours dans la volonté d'avoir l'organisation la plus adaptée au développement et à l'accélération de l'activité pour s'imposer comme l'un des leaders du small et mid caps, l'année 2021 a également été marquée par le recrutement de deux directeurs associés. Ces renforts contribuent à accentuer les expertises sectorielles notamment dans les secteurs de l'immobilier et de la tech & du digital, portant le Comité de Direction à sept directeurs associés.

Afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en croissance, dont la valeur est comprise entre 10 et 50 millions d'euros, Edmond de Rothschild Corporate Finance a décidé de leur dédier une équipe dirigée par deux directeurs exécutifs. Avec vingt-cinq deals réalisés en 2021 sur cette fourchette de valeur, les débuts sont très encourageants.

En 2022, Edmond de Rothschild Corporate Finance entend ainsi poursuivre son développement grâce à la participation à de plus en plus d'opérations de place comme ce fût le cas en 2021. En lien avec l'esprit pionnier du Groupe, les équipes se positionnent et se spécialisent sur des tendances sectorielles innovantes, avec un fort potentiel à trois ans ou une consolidation de marché à venir. Ainsi, l'équipe compte poursuivre sa verticalisation et renforcer ses expertises sectorielles dans le domaine de l'agroalimentaire et des services financiers.

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	71.471	36.254	97,1%
Frais de gestion	-60.696	-40.809	48,7%
- <i>Frais de personnel</i>	-39.307	-21.856	
<i>. directs</i>	-33.003	-15.333	
<i>. indirects</i>	-6.304	-6.523	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-10.077	-8.058	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-11.312	-10.895	
Résultat brut d'exploitation	10.774	-4.555	ns
Coût du risque	-237	-59	
Résultat d'exploitation	10.537	-4.614	ns
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-26	-60	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-388	-	
Résultat courant avant impôt	10.123	-4.674	ns
Coefficient d'exploitation*	80,9%	105,8%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2021 avec une augmentation très significative du nombre d'opérations, permettant une augmentation du produit net bancaire de +30,2 millions d'euros par rapport à 2020, pour s'établir à 46,7 millions d'euros sur 2021.

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 24,8 millions d'euros, en hausse de +5,1 millions d'euros par rapport à 2021, du fait de la hausse des revenus du portefeuille.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation augmentent par rapport à 2020 (+103,8%), en lien avec le niveau élevé des revenus enregistrés.

Le Résultat brut d'exploitation ressort positif (+6,1 millions d'euros) quand il était négatif de -3,4 millions d'euros en 2020.

Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à +10,1 millions d'euros quand il était de -4,7 millions d'euros en 2020.

Perspectives 2022

Persistance de la crise sanitaire, augmentation de l'inflation sous tensions géopolitiques : 2022 s'annonce tout aussi imprévisible que 2021. Nous l'aborderons avec une vigilance accrue, mais aussi avec la sérénité que nous donnent notre modèle de développement et l'organisation qui nous ont permis de surmonter les défis historiques des deux dernières années.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild (France) va accélérer sa stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme : concentration sur une sélection de stratégies bien identifiées, feuille de route ambitieuse pour nos investissements socialement responsables sur la période 2021-2024 et renforcement de nos gammes thématiques.

En matière de banque privée, Edmond de Rothschild (France) a la volonté de renforcer sa position de référence, en capitalisant sur la qualité de ses équipes pour continuer à innover (mandat de *private equity*, accélération des club deals, mandat thématique), et améliorer l'expérience clients (notamment via la digitalisation et la force de son écosystème).

Ainsi, dans un contexte mondial qui reste incertain et complexe, apporter à nos clients une qualité de service et de conseil en amélioration constante reste notre préoccupation quotidienne.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2021, Edmond de Rothschild (France) n'a pas réalisé d'opération d'acquisition ni de cession significative.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé s'élève à 4.667,6 millions d'euros, en augmentation de +19,4% par rapport au 31 décembre 2020 (3.909,9 millions d'euros).

Actif

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales, CCP	2.629.937	2.053.994
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	153.327	157.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.384	1.341
Titres au coût amorti	4.813	6.521
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	63.229	48.600
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.421.591	1.160.185
Actifs d'impôt et autres actifs	148.399	236.234
Valeurs immobilisées	244.888	245.746
Total de l'actif	4.667.568	3.909.944

Passif

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.417.275	1.354.751
Dettes envers les établissements de crédit	51.278	22.143
Dettes envers la clientèle	2.488.188	1.830.461
Passifs d'impôts et autres passifs	235.830	252.107
Provisions	17.882	23.269
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	453.923	419.072
Intérêts minoritaires	3.192	8.141
Total du passif	4.667.568	3.909.944

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse à 153,3 million d'euros au 31 décembre 2021 contre 157,3 million d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, cette rubrique intègre essentiellement le portefeuille de *private equity* du groupe (116,4 millions d'euros) et des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (27,6 millions d'euros).

Les **titres au coût amorti** sont en baisse à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en hausse à 63,2 millions d'euros à fin 2021 contre 48,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit +30,1%. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +22,5% à 1.421,6 million d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 1.160,2 million d'euros au 31 décembre 2020. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 115,7 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 142,0 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 0,9 million d'euros à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 244,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 245,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 1.417,3 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de +4,6% par rapport au 31 décembre 2020 (1.354,8 millions d'euros).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours augmente de manière significative (51,3 millions d'euros à fin 2021, contre 22,1 millions d'euros à fin 2020).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne. Elles augmentent globalement de 657,7 millions d'euros de date à date, soit +35,9% pour s'établir à 2.488,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette augmentation résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 709,0 millions d'euros, d'autre part, de la diminution des comptes créditeurs à terme pour 44,5 millions d'euros, ainsi que des autres dettes diverses pour 9,1 millions d'euros.

Les **provisions** sont en baisse à 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2021 (56,6 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +8,3%, à 453,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Engagements du groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	414.331	282.507
Engagements de garantie	82.089	55.472
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	121.559	1.981

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 414,3 millions d'euros, contre 282,5 millions d'euros à fin 2020. Cette augmentation est due à la progression des autorisations de découvert pour 138,2 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 6,4 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe augmentent de +48,0% pour s'établir à 82,1 millions d'euros (contre 55,5 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont augmenté par rapport à 2020, ils s'élèvent à 121,6 millions d'euros (contre 2,0 millions d'euros en 2020).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Banque s'élevé à 4.601 millions d'euros, en augmentation de +20,3% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 3.824 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.675.051	2.081.775
Concours à la clientèle	1.427.557	1.168.634
Autres comptes financiers	180.596	228.180
Titres et immobilisations	317.637	345.413
Total	4.600.841	3.824.002
Passif		
Opérations interbancaires	1.038.782	958.386
Dépôts de la clientèle	2.619.667	1.927.386
Dettes représentées par un titre	469.810	436.268
Autres comptes financiers	153.812	205.155
Dettes subordonnées	21.020	21.021
Capitaux propres	297.750	275.786
Total	4.600.841	3.824.002

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 58,1% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.675 millions d'euros contre 2.082 millions d'euros en 2020, soit une hausse de +593 millions d'euros (+28,5%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2.630 millions à fin 2021, soit 57,2% du total du bilan de la Banque (contre 2.054 millions et 53,7% à fin 2020), en raison de l'amélioration de la situation de liquidité de la Banque et d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux négatifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en légère baisse, passant de 28 millions à fin 2020 à 25 millions à fin 2021.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 1.428 millions d'euros à fin 2021, contre 1.169 millions d'euros à fin 2020, soit une hausse de +22,2%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières et une augmentation substantielle des crédits accordés à la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 181 millions d'euros, à comparer à 228 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de -20,9%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élevé à 318 millions d'euros au 31 décembre 2021, à comparer à 345 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de -8%, pour l'essentiel, en raison des retours de fonds sur les OPCVM de *private equity* et de la réévaluation du portefeuille des titres de participation et filiales.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élevent à 1.039 millions à fin 2021 (958 millions au 31 décembre 2020). Cette hausse provient essentiellement des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de +35,9%, à 2.620 millions d'euros à fin 2021 contre 1.927 millions d'euros à fin 2020. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle.

Les **dettes représentées par un titre** s'élevent à 470 millions d'euros contre 436 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des *Euro Medium Term Notes* (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des *Negotiable European Commercial Paper - NEUCP* et des *Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN*.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 154 millions d'euros contre 205 millions d'euros à fin 2020, soit une baisse de -51 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 (montant identique au 31 décembre 2020), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2021	(1) 31.12.2020
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	32.171	65.319
Total	245.769	278.917

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **résultat net de l'exercice** s'affiche à +52,0 millions d'euros, à comparer à -3,1 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Compte de résultat de la Banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2021	2020
Produit net bancaire	220.366	141.033
Frais de personnel	-84.512	-76.848
Autres charges d'exploitation	-60.785	-60.065
Amortissements	-12.707	-12.217
Résultat brut d'exploitation	62.362	-8.097
Coût du risque	-103	14
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-15.123	-3.329
Résultat exceptionnel	4	75
Impôt sur les bénéfices	4.842	8.206
Résultat net	51.982	-3.131

Produit net bancaire

À 220 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2021 est en hausse de +56,25% par rapport à celui de 2020 (141 millions d'euros).

Cette hausse de +79,3 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- Les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés augmentent de +71 millions d'euros par rapport à 2020. Ceci est principalement imputable à la hausse des dividendes perçus en 2021 (+69,3 millions d'euros par rapport à 2020)
- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de 3,9 millions d'euros (76,2 millions d'euros contre 72,4 millions d'euros en 2020). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions sur encours de +6M€ (honoraires de gestion, droits de garde), compensée par une baisse des commissions de mouvement de -3,5M€
- Le résultat de l'activité à marge est en hausse de +4,2 millions d'euros (13,4 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2020). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des prêts à l'habitat et des découverts.

Frais généraux et amortissements

À 158,0 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en augmentation de +6% par rapport à 2020 (149,1 millions d'euros).

Cette hausse de -8,9 millions d'euros est à décomposer en :

- une augmentation du poste **frais de personnel** de +10,0% (84,5 millions d'euros en 2021 contre 76,8 millions en 2020),
- une augmentation de 1,2% des **autres charges d'exploitation** (60,8 millions d'euros en 2021 contre 60,1 millions en 2020),
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 12,7 millions d'euros en 2021 contre 12,2 millions en 2020.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le **Résultat brut d'exploitation** ressort à +62,4 millions d'euros contre -8,1 millions d'euros en 2020.

Éléments hors exploitation

Le **coût du risque** est de -103 milliers d'euros, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -15.1 millions d'euros contre -3,3 millions d'euros en 2020.

Le solde net du **résultat exceptionnel** est positif de 4 milliers d'euros.

L'impôt sur les bénéfices : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices présente un solde positif de 4,8 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros en 2020.

Le **Résultat Net** s'affiche à +52,0 millions d'euros, à comparer à -3,1 millions d'euros pour l'exercice 2020, soit une hausse de +55,1 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2021, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	actions soit	100,00%
Autres personnes physiques	59	actions soit	NS
Total	5.538.388	actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2021.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 294.618 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 81.020 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement* (article D.441-6 du Code de Commerce)

À la clôture de l'exercice 2021, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.													
	Article D. 441-6° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	2					2	17					17	
Montant total des factures concernées HT		232 719	0			232 719		1 065 541	691 888			1 757 429	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0,248%	0,000%			0,248%							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,670%	1,084%			2,754%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues HT													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement													

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2021, un compte inactif au sens de la loi précitée ouvert dans ses livres, pour un montant total de 87.614,55 euros;
- n'avoir recensé, pour l'année 2021, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2021 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2021

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
SAS Edmond de Rothschild REIM (France)	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Elyan Partners SAS	Gestion d'actifs
ERES IV GP SAS	Gestion d'actifs
Financière Eurafrique	Banque
Immopéra	Autres
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	-	-	-	-
FRANCE	845.171	362.364	790	74.612	-22.268	-25.358	3.090
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	24	-	-	-
HONG KONG	11	9	-	2	-	-	-
ISRAEL	2.092	1.945	1	138	-	-	-
LUXEMBOURG	1.621	-7.109	-	-7.999	-612	-612	-
MONACO	-	-	-	10.377	-	-	-
TOTAL	848.895	357.209	791	77.155	-22.880	-25.970	3.090

Evénements postérieurs à l'exercice 2021 :

La survenance de l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a entraîné une fermeture des marchés financiers russes et de nombreuses sanctions vis-à-vis des intérêts russes. Nous avons été amené à prendre toutes dispositions nécessaires pour maîtriser le risques de marchés, anticiper d'éventuelles défaillances de nos partenaires et sous-traitants, et renforcer le niveau de sécurité de notre système d'information.

La sensibilité de l'activité de la banque à la crise Ukrainienne, dans toutes ses catégories de risque (activité, financier, opérationnel) est non significatif : du point de vue,

- De l'activité : nous n'avons aucun flux d'affaires avec des correspondants ou des sociétés russes, ukrainiennes ou biélorusses
- Des risques financiers :
 - ✓ aucune contrepartie bancaire russe (ukrainienne, biélorusse)
 - ✓ aucun correspondant bancaire dans les devises slaves (rouble, rivnia)
- Des risques opérationnels : aucune opération actuellement engagée, pour notre compte ou celui de client auprès de sociétés russes ou sur le territoire russe. Dans cette catégorie de risque nous ne pouvons exclure, comme toutes les entreprises, le risque d'une cyberattaque mais aucun élément ne nous laisse penser pour l'instant que nous soyons particulièrement visé.

A la date où nous rédigeons ce rapport, il est trop tôt pour apprécier tous les effets directs et indirects de cette crise.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front-office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance: du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, en charge du deuxième niveau de contrôle, composée de vingt-six collaborateurs en intégrant ceux des filiales et succursales. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte huit collaborateurs en son sein et dix contrôleurs des risques dans les filiales et succursales, ainsi qu'un réseau de dix correspondants risques opérationnels, soit au total vingt-neuf personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale, troisième niveau de contrôle, composée de sept collaborateurs,

- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne,
 - Règlement général de l'AMF,
 - Corpus de règles MIFID II,
 - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
 - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
 - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,
 - Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
 - IRS Revenue Procedure 2017-15, QI Agreement,
 - DAC 6 (Directive UE 2018/822).
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le *private equity* et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier

l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la société est tenue au sein de la Direction Financière, respectivement par le Département Comptabilité Sociale et le Département Comptabilité Groupe (ci-après la Direction de la Comptabilité), qui sont strictement indépendants des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de

chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Financier et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières. Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (*a minima* deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe

Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable.¹

Les mesures déployées spécifiquement au niveau de Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)* (« Non-Respect de la biodiversité et des enjeux climatiques dans les investissements ») du rapport annuel de Edmond de Rothschild (France).

¹ <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Sustainable-development-report.aspx>

Déclaration de Performance Extra-Financière

Conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, le groupe Edmond de Rothschild présente sa déclaration de performance extra-financière. Elle présente le modèle d'affaires du Groupe et de quelle manière le Groupe gère les risques éthiques, sociaux et environnementaux de son activité. Elle décrit également les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques appliquées pour prévenir ces risques et les résultats liés à leur gestion. Les risques extra-financiers identifiés ont été regroupés en quatre piliers tels que présentés ci-dessous.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit par la volonté d'avoir un impact positif sur l'économie réelle et les enjeux sociétaux et environnementaux.

Les informations relatives à l'impact sur la société (cinquième pilier) sont présentées dans le rapport de développement durable du Groupe¹.

Le rapport annuel de développement durable fournit des détails et des éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis vis-à-vis des engagements pour l'intégration des sujets de durabilité.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI).

Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable, notamment par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses d'investissements et de risques.

Cette Déclaration de performance extra-financière a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. La conformité et la sincérité des informations présentées dans la présente DPEF ont présentées dans le rapport du commissaire au compte joint en annexe.

PRÉSENTATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	CAPITAL HUMAIN	INVESTISSEMENT RESPONSABLE	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
<p>Non-respect des engagements de responsabilité pouvant impacter la réputation du Groupe</p> <p>Non-conformité aux législations et non prise en compte de la cybercriminalité</p> <p>Non-respect de l'éthique des affaires incluant la corruption et l'évasion fiscale</p>	<p>Gestion défailante des carrières, des compétences et des talents</p> <p>Insuffisance d'attractivité et de visibilité internes pour les collaborateurs</p> <p>Non-respect de l'égalité et la diversité ainsi que des normes de santé et sécurité</p>	<p>Non prise en compte des enjeux ESG dans nos métiers</p> <p>Non-respect du risque climat dans les investissements</p> <p>Défaillance dans nos engagements d'investisseur responsable</p>	<p>Non-respect de l'engagement d'atténuer l'impact environnemental</p> <p>Non-respect d'une utilisation durable des ressources</p> <p>Non prise en compte du changement climatique</p>

¹ Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Sustainable-development-report.aspx>

Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), et de ses filiales (hors filiales et succursales à l'étranger). 95% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Modèle d'affaires

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions. Il est indépendant, à capital familial, spécialisé dans la banque privée et *l'asset management*. Il est également présent dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier, de courtage en assurances et d'administration de fonds.

Il existe au sein du groupe Edmond de Rothschild une Direction de la Stratégie qui conduit les réflexions stratégiques auprès du Comité Exécutif. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier.

Grâce à son expertise, le respect de ses engagements et la gestion coordonnée de l'ensemble des métiers, le groupe Edmond de Rothschild entretient une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes.

Le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France) présenté ici reflète le modèle d'affaires du Groupe. Les détails concernant les résultats et activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés dans ce rapport de gestion.

Le groupe Edmond de Rothschild est une Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire le monde de demain. Notre histoire d'entrepreneur engagé nous permet de participer à l'avancement d'une finance plus durable grâce à des solutions innovantes et créatrices de valeur.					
	NOS VALEURS	NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS	NOS ACTIVITÉS	NOTRE IMPACT
PÉRIMÈTRE DE LA DPEF : FRANCE	Nos valeurs se fondent sur : - l'entrepreneuriat - l'innovation - la volonté d'impact. Elles sont héritées d'une histoire familiale construite par un esprit pionnier et un entrepreneuriat engagé qui s'inscrivent dans toutes nos actions. Pour nous, le succès se construit sur le long terme, avec prudence et réactivité, en conjuguant ardeur au travail et recherche permanente de solutions financières novatrices.	738 collaborateurs en France et 32 implantations dans 16 pays dont 8 en France. Un actionnaire unique garant d'un engagement de long-terme. Un contrôle permanent de l'utilisation des ressources pour la gestion environnementale. Un modèle de croissance basé sur un écosystème fort pour soutenir l'innovation et construire un futur durable. 4 473 MWh de consommation totale d'énergie en 2021 19 tonnes de papier consommé en 2021. 10 Fondations Edmond de Rothschild engagées dans plus de 100 projets.	Clients individuels privés Investisseurs Institutionnels et semi-institutionnels Autres banques / Institutions financières Family Office Institutions financières de développement.	banque privée Conseil et Conservation bancaire asset management Investissement pour clients institutionnels et privés immobilier Conseil et Investissement private equity Conseil et Investissement corporate finance Conseil courtage assurance Conseil	8.4 Mds € gérés selon des stratégies ISR en France. 100 % des encours de private equity en France gérés en intégration ESG. 100 % d'augmentation des Mandats ISR dans la Banque Privée en France en 1 an. 12 fonds labellisés ISR. Émissions carbone de 809 t.éq.CO ₂ en France en 2021.
	Nous privilégions des thématiques d'action de long-terme afin de donner corps à nos convictions et d'avoir un impact sur l'économie réelle.				
	La gestion des ressources	La santé	L'évolution des cadres de vie	Le capital humain	

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, elle a la capacité d'assembler de manière proactive des solutions et des expertises pour accompagner les clients privés de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, le Groupe a constitué une gamme de produits et de services, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert :

- opération de M&A,
- planification financière,
- analyse patrimoniale,
- conseil en assurance-vie,
- prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux.

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Les synergies fortes entre les diverses expertises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme. Sa gamme de solutions d'investissements se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Les activités de l'*asset management*, de *private equity*, d'immobilier et de gestion d'actifs sont placées sous la même ligne de métiers afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs.

De plus, afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, la création d'une SICAV française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a été créée.

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée.

Du côté des actifs réels, nous bénéficions d'expertises diversifiées, que ce soit dans le domaine de l'immobilier, du *private equity* ou de la dette d'infrastructure. Tous ces savoir-faire sont orchestrés pour permettre une création de valeur durable et rentable.

Par ailleurs, notre *Global Head of Distribution* a pour mission de déployer la stratégie commerciale de l'*asset management* sur l'ensemble des géographies et de promouvoir l'intégralité de l'offre de gestion, comprenant les actifs liquides et les actifs réels, couvrant tous les segments de clientèle (investisseurs institutionnels, partenaires distributeurs et conseillers en gestion de patrimoine indépendants).

Notre approche

Les risques extra-financiers listés dans cette DPEF ont été revus fin 2021 par les responsables des équipes concernées : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, le juridique, la gestion du risque, l'équipe ISR, les Moyens Généraux et les Ressources Humaines. Cette analyse a conduit Edmond de Rothschild (France) à modifier son approche d'identification des risques extra-financier prioritaires pour une gestion plus ciblée de ces derniers. Les risques retenus sont estimés être les plus représentatifs au regard des activités de Edmond de Rothschild (France).

De ce fait, de par la nature de son activité, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable ne font pas partie des enjeux matériels du Groupe et n'ont pas été identifiés comme des risques significatifs pour Edmond de Rothschild (France).

Éthique et gouvernance

NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITÉ POUVANT IMPACTER LA RÉPUTATION DU GROUPE

En tant que Groupe familial engagé, Edmond de Rothschild considère que la culture de l'éthique et de la responsabilité en toutes circonstances est une base fondamentale de son fonctionnement et des comportements attendus. L'adoption de pratiques éthiques et responsables dans nos métiers définit notre sens des affaires et conditionne notre développement.

Politiques

La Gouvernance d'entreprise de Edmond de Rothschild (France) est régie par la Directive sur la Gouvernance d'Entreprise, déclinaison de la Directive Groupe sur la Gouvernance. Elle s'applique à Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild SA n'étant plus désormais une entité significative du groupe Edmond de Rothschild, n'y est plus soumise depuis la mise à jour de la Directive effectuée en décembre 2020.

Cette Directive répond aux obligations réglementaires applicables aux établissements de crédit ou aux sociétés de gestion ainsi qu'aux recommandations émanant des autorités de tutelle françaises, européennes ou suisses. Le Directoire assure la transposition de la directive Groupe en directive locale et s'assure de la bonne application de cette dernière. Cette directive est publiée sur le site Intranet France, mise à disposition pour tous les collaborateurs. L'engagement pris de communiquer régulièrement sur cette Directive est maintenu.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe détaille notamment le positionnement et les mesures en place pour prévenir les atteintes envers les droits humains liées à ses activités et les libertés fondamentales défendues. Elle a été revue en 2021 et certains éléments doivent encore être ajoutés. Elle sera validée par le Comité Exécutif Groupe en 2022 et mise à disposition de tous sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild.

De surcroît, et notamment afin de répondre aux exigences de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance sera mis à jour en 2022. Cet objectif a pour but d'intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) par les organes de gouvernance

locaux afin de renforcer la gestion des risques pouvant impacter la réputation du Groupe et de s'assurer que les sujets de durabilité font partie intégrante du cahier des charges de toutes les entités locales.

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir la robustesse de ses instances de gouvernance, notamment en assurant une diversité de profils des membres de ses organes collégiaux afin que la compétence collective de chacun d'eux permette tant la mise en œuvre et la gestion que la supervision de l'ensemble de ses activités.

Elle veille également à renforcer cette robustesse en tant que de besoin, et notamment dans le cas d'extension de ses domaines d'activité et/ou d'une évolution de ses obligations réglementaires.

Dans ce cadre, et complétant ainsi la compétence collective du conseil, trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été nommés en 2021 :

- Madame Sabine Rabald, Directeur Général de la société SAS Configure Créative et anciennement *Chief Operating Officer Groupe*, fonctions exercées au sein de Edmond de Rothschild (Suisse) dont les compétences portent tant sur les métiers d'*asset management* et de *private equity* que sur des métiers supports tels que les techniques de l'information (IT), les opérations bancaires et les services généraux. Elle a également été amenée à assurer des fonctions de contrôle et de *compliance*
- Monsieur François Pauly, *Chief Executive Officer*, fonctions exercées au sein de Edmond de Rothschild (Suisse), dont les compétences portent sur les métiers de la finance, en particulier sur les activités de banque privée et d'assurance. Au cours de sa carrière, il a été amené à assurer des fonctions internationales et de direction.
- Monsieur Philippe Cieutat, *Chief Financial Officer*, fonctions exercées au sein de Edmond Rothschild (Suisse), dont les compétences portent sur les métiers de la finance, la gouvernance et les fonctions de contrôle. Il a réalisé la majorité de sa carrière au sein d'établissements bancaires et principalement au sein du groupe Edmond de Rothschild.

De plus, afin de satisfaire à de nouvelles obligations applicables en matière de représentation équilibrée femmes-hommes au sein de ses organes collégiaux, Edmond de Rothschild (France) :

- applique depuis 2020 les règles de mixité au sein de son Conseil de Surveillance avec une proportion de 45% de femmes et de 55% d'hommes au 31 décembre 2021,
- a mis en place depuis 2020 un processus de sélection des membres de Directoire garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque genre parmi les candidats afin de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Directoire.

Comme annoncé en 2020, la diversité de profils et le pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance en 2021 ont été renforcés.

Edmond de Rothschild (France) veille par ailleurs à disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du Conseil, en respectant les règles édictées en la matière par le Code Middlenext, règles que le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter volontairement.

Le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles.

Le Conseil de Surveillance s'appuie quant à lui sur les travaux d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques et d'un Comité des Rémunérations, qui lui permettent de contrôler la bonne application de la stratégie d'entreprise en respect de la tolérance des risques définie par la Banque. Ces Comités assurent ainsi le bon fonctionnement des instances de contrôle au plus haut niveau de la gouvernance.

Une procédure relative à la vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres des organes de gouvernance a été mise en place en 2017. Dans ce cadre, les travaux de vérification portent sur l'honorabilité, la compétence individuelle et collective des membres, la disponibilité, le respect des règles de cumul de mandats, les conflits d'intérêt, et l'indépendance des membres, tant au regard des règles Middlenext que des règles UCITS V. Les diligences effectuées en 2021 préalablement aux nominations ou aux renouvellements de mandats n'ont révélé aucune anomalie aboutissant au rejet des candidats pressentis à un nouveau mandat ou à un renouvellement.

36,36% de membres indépendants
composaient le Conseil de Surveillance de
Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2021,
versus 40% en 2020 et 1/3 édicté par le Code
Middlenext

La baisse de ce pourcentage est due à la nomination de 3 membres supplémentaires au sein du Conseil de Surveillance qui n'ont pas la qualité d'indépendant.

45% de femmes au sein du Conseil de Surveillance, versus 40% en 2020

Par ailleurs, suite à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux mesures prises par les pouvoirs publics en France, rendant impossible un grand nombre des réunions des organes de Gouvernance en présentiel, Edmond de Rothschild (France) a su adapter l'organisation de celles-ci sans en bouleverser le calendrier, y compris celles relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En effet, et selon la période concernée, les organes collégiaux ont pu se réunir autant de fois que nécessaire, soit à distance grâce au moyen de conférences téléphoniques ou de visio-conférences, soit en présentiel dans le strict respect des mesures sanitaires édictées.

La cellule de crise, composée des membres du Directoire, de salariés de la Direction Centrale des Risques, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'Information et des Moyens Généraux a poursuivi sa mission. Elle avait été constituée avant le début du premier confinement en 2020 afin d'activer le plan d'urgence et de poursuivre d'activité et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de celui-ci au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les décisions prises au sein de cette cellule, telles que la généralisation du télétravail, la rotation des équipes, la fourniture d'équipements informatiques, la vigilance renforcée sur la cyber sécurité, la communication renforcée avec les collaborateurs et avec la clientèle notamment ont permis de garantir la sécurité du personnel et de mettre en place les moyens humains et techniques nécessaires à un maintien satisfaisant des activités.

NON-CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS ET CYBERCRIMINALITÉ

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place les dispositifs et les plans d'actions qui assurent le respect des principes posés par les réglementations en vigueur pour toutes les activités. Compte tenu du renforcement des obligations légales, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place les actions nécessaires à l'approfondissement de ses dispositifs pour le bon fonctionnement de ses opérations et la protection des clients.

Au-delà du respect et de l'application de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent apporte son expertise dans de nombreux domaines, assure le suivi de l'actualité juridique et de l'évolution des dispositions réglementaires ainsi que jurisprudentiels. Les processus de veille, de suivi et de développements permettent de :

- renforcer les systèmes de surveillance,
- mettre régulièrement à jour les procédures d'alertes,
- revoir les directives internes,
- relancer les formations conformité.

Politiques

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place une politique interne en lien avec chaque thématique pouvant impacter soit ses activités, soit ses collaborateurs ou ses autres parties prenantes, notamment :

- les cadeaux et avantages,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- les abus de marché,
- les conflits d'intérêts,
- les mandats spécifiques.

Les politiques mises en place par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont adressées aux collaborateurs concernés du Groupe.

Un ensemble de politiques et de procédures définit la classification et les règles à adopter pour protéger la confidentialité des informations et répondre à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ce corpus documentaire a été diffusé et peut être consulté en permanence sur l'intranet France dans la rubrique «Ma sécurité au quotidien». Le registre des traitements de la France a été constitué avant mai 2018 et continue d'évoluer en complète coordination entre les départements concernés et le Data Protection Officer (DPO). Une mise à jour du registre de Edmond de Rothschild (France) a été effectuée en 2020.

Le groupe Edmond de Rothschild est ainsi fermement engagé pour le respect permanent des réglementations et s'assure du comportement responsable de chacun pour une gestion stricte des risques.

L'objectif principal du Groupe reste de maintenir une communication active sur les procédures et directives. En raison de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires en 2021, les politiques liées à l'éthique n'ont pas été revues.

L'intégration des risques extra-financiers dans un certain nombre d'entre elles sera proposée en 2022.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs sur le site Intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants sont mis à disposition des collaborateurs :

- Code d'Éthique du Groupe,
- Directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise,
- Directive Groupe LBA,
- Directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus,
- Procédure Groupe sur l'échange d'information,
- Charte Legal & Compliance Group,
- Directive Groupe sur la surveillance consolidée,
- Politique d'exécution des ordres,
- Directive sur les sanctions financières internationales,
- Politique des risques du Groupe,
- Crossborder Directive Groupe,
- Directive Groupe sur les armes controversées.

Également disponibles maintenant :

- Directive Groupe sur les conflits d'intérêts,
- Directive Groupe Prévention des abus de marché.

Des dispositifs de contrôle internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées conjointement entre la Direction juridique et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP). Des groupes de travail ciblés évaluent la juste valeur des législations et établissent le bon dispositif pour garantir le respect de leur implémentation. Trois niveaux de contrôle sont appliqués à toutes les activités exposées et améliorés par des actualisations constantes. Des systèmes de veille dans les dispositifs de contrôle sont menés par la DCCP afin d'améliorer les dispositifs en place au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Des formations ciblées sont organisées pour les équipes concernées. Par exemple, pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à utiliser depuis 2015 un outil de formation digitale développé par l'AFG (Association Française de la Gestion

Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs.

Côté banque privée, la DCCP a développé un e-learning propre relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet outil a été fait sur mesure par la DCCP de Edmond de Rothschild (France).

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a également mis à jour et dispensé en 2021 la formation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en format présentiel pour les collaborateurs concernés.

La formation abus de marché, développée par la DCCP sous un format digital, adaptée aux différents métiers pour le groupe Edmond de Rothschild (France) a été dispensée aux collaborateurs concernés en 2021 et étendue à toutes les entités idoines du groupe Edmond de Rothschild

Ces dispositifs représentent une veille active pour le respect des réglementations et garantissent que tous les collaborateurs confrontés à ces risques sont informés des évolutions réglementaires. La DCCP s'assure ainsi en permanence du respect des politiques et directives mises en place.

Dans le cadre de la bonne application de la réglementation du travail, tous les principaux risques réglementaires identifiés ont fait l'objet de fiches de risques opérationnels dans lesquelles les procédures applicables et les dispositifs en vigueur pour la prévention des risques sont rappelés. Le Comité des risques de la banque analyse une fois par an, en présence des représentants des différents services de la banque, les indicateurs liés à ces fiches de risques et s'assure de la bonne application des procédures. La banque a également mis en place des formations sur le droit du travail pour les managers.

La Directrice des Ressources Humaines en France reporte directement au DRH Groupe et participe au Directoire de Edmond de Rothschild (France). Ainsi, le respect du droit du travail est un engagement transversal qui fait l'objet d'une attention permanente et de points réguliers au Directoire. Par ailleurs, les organes internes de contrôle sont en charge de proposer des améliorations probables pour assurer une maîtrise des risques optimale.

La protection des données et de la clientèle se traduit par différents projets et outils performants pour gagner en efficacité et permettre une amélioration continue.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et le Data Protection Officer (DPO) du Groupe s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données et des

clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées.

De même, le DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques RGDP et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu. En 2021, 96% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) ont suivi le e-learning RGPD.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et un Data Protection Officer (DPO) renforcent les équipes de contrôle interne et s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées. De même, le DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques RGDP et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu. En 2021, 96% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) ont suivi le e-learning RGPD.

De plus, tous les nouveaux collaborateurs, y compris les stagiaires, suivent une sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGDP. Un suivi permanent des contrats avec les sous-traitants est effectué et, si nécessaire, mis à jour en conformité avec le règlement.

L'ensemble des traitements utilisant des données à caractère personnel est identifié dans le « Registre des traitements » de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales. Ce registre est suivi dans un applicatif dédié, déployé pendant l'année 2021, permettant d'y gérer les points de conformité au RGPD.

100% des traitements de ce registre ont été contrôlés et mis à jour par les départements concernés.

Les projets informatiques sont analysés conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ». En 2021, 19 fiches ont été rédigées et validées conjointement par le RSSI et le DPO.

Les applications informatiques gérant des données confidentielles et à caractère personnel font également l'objet d'un plan de mises en conformité et d'évolutions constantes pour renforcer la sécurité autour des données et de leur accès.

Enfin, une douzaine d'analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité au règlement.

Un programme de revue pour mise à jour si nécessaire de ces analyses démarrera à compter de 2022. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du groupe pour la mise en conformité RGPD: ils sont mis à jour trimestriellement par la France.

99% des sous-traitants ont inclus les clauses RGPD dans leur contrat établi avec Edmond de Rothschild (France).

0 incident ayant nécessité une notification à l'autorité en 2021.

NON-RESPECT DE L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES INCLUANT LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE

Le groupe Edmond de Rothschild maintient son objectif d'exercer son métier de manière responsable et exemplaire. Le comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes est une priorité pour assurer le bon fonctionnement des activités du Groupe et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. L'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées aux valeurs familiales du groupe Edmond de Rothschild et au sens aigu de ses responsabilités.

Politiques

Le Code Éthique du Groupe constitue une des principales politiques internes, appliquée par les collaborateurs de l'ensemble du groupe Edmond de Rothschild. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans ce dernier se traduit par un contrôle rigoureux de son application dans tous les métiers de la banque.

L'objectif permanent est de renforcer les procédures internes et les communications de sensibilisation pour tous les collaborateurs sur l'importance de se référer au Code d'Éthique en tout temps.

Le contenu de ce Code est disponible sur le site Intranet pour chaque collaborateur. Il rappelle, précise et complète les dispositions législatives et

réglementaires, ainsi que les usages et les meilleures pratiques déontologiques.

Les procédures internes, les Comités d'Audit, de Risque et de Conformité et contrôle permanent garantissent sa bonne application, dans le cadre de tolérance des risques que le Groupe a définis. Les dispositifs mis en place par ces Comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié facilitent la gestion robuste des instances de gestion et de contrôle.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs concernés est tenu de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes, la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication

La DCCP a mis en place des procédures d'alerte pour permettre à tous les collaborateurs d'identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur. Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place contribuent au bon fonctionnement des directives en place et des outils mis à disposition de tous.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de toutes les parties prenantes. Le dispositif des procédures d'alerte garantit la confidentialité totale au collaborateur. Le processus d'évaluation annuelle de la performance rappelle également les principes éthiques qui incombent à chacun.

84% des collaborateurs ont suivi au moins une formation liée à l'Éthique et la Conformité en 2021 (96% en 2020)

81% de formations réalisées sur les sujets Éthique et Conformité en 2021 (70% en 2020)

L'organisation du groupe Edmond de Rothschild en filières métiers permet notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne de métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA, entité faitière du Groupe.

Edmond de Rothschild (France) ne dispose d'aucune filiale dans les paradis fiscaux. L'engagement du Groupe pour la protection du système financier se traduit notamment par ce choix, dans le but de maintenir et renforcer la confiance de l'opinion publique. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le Code d'Éthique du Groupe fournit le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent à l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que « le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales. »

Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. Une procédure existe au niveau du Groupe réglant «l'échange d'information intragroupe dans le cadre de la surveillance consolidée» et ce document décrit en détail les règles à suivre concernant la gestion des risques liés, entre autres, à l'évasion fiscale. Une troisième procédure Groupe sur le « Traitement des alertes transactionnelles » complète ce cadre.

Le dispositif anti-corruption mis en place inclut des mesures de suivi des risques de corruption, avec un code de conduite anti-corruption, une cartographie des risques de corruption par entité, la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et les règles relatives aux cadeaux et invitations. Des emails de sensibilisation et des formations digitales sont également en place.

Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif adresse à l'ensemble des collaborateurs les principes d'échanges automatiques d'information. De plus, sont compris dans la documentation client, les éléments nécessaires à l'échange automatique d'information pour les pays signataires d'un accord d'échange avec la France.

Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon.

La DCCP et la Direction Juridique supervisent ces mises en place et leur bonne transmission aux acteurs concernés.

0 sanction pénale ou liée à la corruption

Capital Humain

MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DE LA MARQUE EMPLOYEUR

L'ambition principale des Ressources Humaines est de concilier le développement du capital humain avec la performance économique du groupe Edmond de Rothschild. Le capital humain est un pilier clé dans notre stratégie de développement durable. L'engagement des équipes des Ressources Humaines pour le développement s'appuie sur le partage des valeurs communes du Groupe telles que l'effort collectif, un sens de l'éthique strict et la recherche de l'excellence. Leur mission est d'accompagner les métiers et les filières afin de positionner le groupe Edmond de Rothschild comme un employeur de référence.

Politiques

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents représente un objectif primordial pour le groupe Edmond de Rothschild. Les processus et outils de recrutement et de mobilités internes sont régulièrement revus et améliorés pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

D'autre part, la Politique de Responsabilité Sociale du Groupe s'adresse à tous des collaborateurs et aborde des thèmes tels que :

- le respect des droits de l'Homme,
- les processus de recrutement,
- la rémunération, la mobilité et la promotion,
- l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle,
- la culture du dialogue et du travail d'équipe.

La politique « jeunes diplômés » vise à garantir l'adéquation entre les stages proposés et les profils des étudiants afin d'offrir les meilleures chances de réussite pour les jeunes en formation. Elle définit également les engagements en faveur de la formation et de l'accompagnement des stagiaires. La direction des Ressources Humaines évalue et adapte la politique selon les évolutions du marché, les spécificités des stages mis en place et l'ambition stratégique du Groupe.

En 2020 la Politique de Responsabilité Social du Groupe a été mise à jour. Elle sera encore développée

en 2022 et publiée sur le site Internet du Groupe après validation par le Comité exécutif du Groupe. D'autres politiques visant à formaliser certains processus seront étudiées en 2022. Cet exercice a été retardé suite à l'urgence imposée par la crise liée au Coronavirus.

D'autre part, la Direction des Ressources Humaines a fixé comme objectif pour 2022 de renforcer la marque employeur en interne.

Les Ressources Humaines sont engagées à faire en sorte que l'expérience des collaborateurs soit une réussite tout au long de leur carrière au sein du Groupe, et sont ainsi constamment à la recherche d'amélioration des processus en place, notamment sur les axes spécifiques suivants :

- le recrutement des meilleurs talents,
- l'intégration des nouveaux arrivants,
- la mobilité interne et la promotion des talents,
- la formation et le développement,
- la gestion de la performance,
- la Qualité de Vie au Travail,
- la gestion des emplois et des parcours professionnels,
- la reconnaissance et les avantages sociaux.

Les processus et outils de recrutement et de mobilité interne permettent de garantir que les candidatures sont examinées en fonction des compétences et de l'adéquation au poste, ce qui permet d'exclure toute forme de discrimination. Le Groupe est notamment activement présent sur les réseaux sociaux, puissants vecteurs de partage de ses engagements sociétaux dans ces domaines.

93% de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2021

Malgré le contexte de la crise sanitaire, Edmond de Rothschild (France) continue à être présent aux côtés de nombreux étudiants d'écoles et d'universités au travers de divers événements dans le but de créer un vivier de jeunes talents et de participer activement à leur formation professionnelle. La Banque a accueilli 26 jeunes en contrat d'alternance et/ou de professionnalisation en 2021.

Edmond de Rothschild (France) a également accueilli en 2021 malgré le contexte difficile 92 étudiants en stage, leur permettant d'accompagner les équipes et de se familiariser avec différents métiers. 14 jeunes en stage ont été recrutés avec différents types de contrat (CDI, CDD, auxiliaire de vacances ou apprentissage) et

1 personne en apprentissage est passée en CDD au sein de Edmond de Rothschild (France).

Le groupe Edmond de Rothschild a en outre fait le choix en 2021 de garantir les salaires de tous les collaborateurs pendant la durée de la crise et ne pas avoir recours au dispositif de chômage partiel ni aux mécanismes de report de charges sociales et fiscales.

Pour maintenir le développement des compétences dans le contexte très particulier des deux dernières années, le programme d'intégration des nouveaux collaborateurs a été déployé sous forme de e-learning et de webinaire afin de s'adapter aux nouvelles conditions de travail.

Par ailleurs, des programmes de développement ciblés ont également été revus et modifiés afin de s'adapter au travail à distance. Le développement des talents est un élément clé de la stratégie du Groupe et les programmes de formation doivent apporter une réponse adaptée aux enjeux stratégiques et besoins des métiers. Chaque collaborateur doit pouvoir bénéficier d'un apprentissage personnalisé et adapté à ses besoins.

Le programme de formation managériale, qui avait été remanié en 2019 aborde un certain nombre de thématiques telles que la conduite du changement. Le format, qui mixait notamment de l'apprentissage personnel, du présentiel et du digital, permettant ainsi de créer une communauté et un lieu d'échange pour les managers, a été adapté dans sa forme pour faire face au contexte sanitaire. Son contenu a également été mis à jour afin d'y aborder les challenges du management à distance.

Le programme d'expertise métiers a quant à lui été développé et offre des formations techniques pour les différentes fonctions présentes au sein du Groupe. Des programmes de formation développés spécifiquement pour les métiers, tels que la Banque Privée ou la Gestion d'actifs sont également proposés afin de répondre aux enjeux rencontrés. Ces nouveaux programmes vont être déployés en 2022.

Pour les autres formations, y compris les formations réglementaires, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe est régulièrement réalisée par les équipes des Ressources Humaines afin d'optimiser l'offre, d'assurer un niveau de qualité identique pour l'ensemble des collaborateurs et fournir des solutions toujours plus adaptées aux besoins en constante évolution.

86% des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2021

DÉFAUT D'ENGAGEMENT

Garantir et améliorer l'engagement des collaborateurs en donnant du sens aux activités du quotidien est une mission majeure des Ressources Humaines. Travailler pour une entreprise familiale dont les engagements et les valeurs s'inscrivent sur un temps long participe à la création d'une culture forte qui favorise l'engagement des collaborateurs.

Politiques

La direction des Ressources Humaines s'attache à renforcer les synergies et la communication au sein des équipes grâce à un accompagnement régulier au plus près des collaborateurs et des managers. Cette communication est d'autant plus importante que le secteur bancaire connaît depuis plusieurs années des transformations profondes.

L'évaluation annuelle de la performance et les entretiens professionnels sont des éléments clé de la stratégie des Ressources Humaines. Ces processus permettent de recueillir les éléments qualitatifs et quantitatifs sur le niveau de performance et d'engagement des collaborateurs mais aussi sur leurs attentes en termes d'évolution professionnelle.

L'évaluation annuelle de la performance s'inscrit dans une démarche de progrès continus. Les critères fixés dans le processus d'évaluation sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe.

Par ailleurs, l'évaluation annuelle de la performance permet à chaque collaborateur d'alerter son supérieur hiérarchique sur sa charge de travail et ses préoccupations en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle le cas échéant. Des dispositifs d'alerte et des procédures de prévention sont en place au niveau opérationnel pour permettre au management de proximité de prévenir les difficultés.

Toutes les entités du Groupe ont la possibilité de s'associer à un programme soutenu ou développé par les Fondations Edmond de Rothschild ou de proposer un ou des programme(s) en lien avec les thématiques chères au Groupe telles que l'éducation, ou l'entreprenariat à impact social et environnemental positif par exemple. La Charte d'engagement sociétal du Groupe, qui décrit le cadre d'action et de possibilités pour les entités et les collaborateurs sera revue et améliorée en 2022 dans le cadre du projet Solidarité mis en place par la direction des Ressources Humaines. Ce projet vise à mettre en place un dispositif étoffé et attrayant pour tous les collaborateurs et les équipes souhaitant s'impliquer dans des programmes d'engagement.

Les Ressources Humaines ont pour objectif d'augmenter l'engagement des collaborateurs en 2022 par le déploiement d'enquêtes internes ciblées et des propositions de projets transversaux dans le Groupe.

Le pack culture, mis en place en 2019, a pour ambition d'ancrer la culture du Groupe dans les pratiques du quotidien afin de créer un environnement interne d'unité. Les 10 principes de la culture du Groupe ont été également intégrés au processus d'évaluation annuelle de la performance en 2021.

Enfin, une négociation sur la Qualité de Vie au Travail va être mise en œuvre en 2022. Elle contient des indicateurs de suivi, et porte sur plusieurs sujets tels que :

- droit à la déconnexion/Équilibre vie privée vie professionnelle,
- aide aux aidants,
- télétravail,
- prévention des Risques Psycho-Sociaux.

Une procédure de prévention des risques psychosociaux (RPS) existe depuis plusieurs années. Elle prévoit notamment la possibilité de mener des enquêtes conjointes entre la Direction et les partenaires sociaux et de proposer des pistes d'amélioration des outils de prévention.

L'ensemble de l'équipe Ressources Humaines a été formée à la détection, la prévention et le traitement des RPS grâce à un outil de formation : « Pétillance ».

Pendant la crise sanitaire la DRH a porté une attention particulière aux RPS. Il est prévu de proposer aux managers une formation sur le sujet en 2022 pour compléter la sensibilisation qui est déjà faite à l'occasion de la formation au droit du travail. Une sensibilisation sera également proposée à l'ensemble des collaborateurs.

94,2% des collaborateurs ont complété l'évaluation annuelle de la performance en 2021

(donnée au 7 février 2022)

Le groupe Edmond de Rothschild privilégie les perspectives d'évolution en interne et s'appuie pour y parvenir sur des outils d'accompagnement et de communication.

Les entretiens professionnels qui sont menés tous les ans par le manager permettent aux collaborateurs de mettre en avant leurs besoins de développement et/ou de formation et d'évoquer leurs souhaits d'évolution. Ils sont ainsi un moment privilégié d'échange.

Ces entretiens permettent notamment aux managers et aux Ressources Humaines d'appuyer le projet professionnel des collaborateurs et de développer des opportunités de carrière en interne, afin de favoriser la mobilité.

Un comité dédié a été créé en 2015 dans le but de faire converger les besoins liés à la gestion des compétences et talents d'une part, et de développement des collaborateurs de l'autre. La mobilité est un acte qui témoigne de l'engagement du collaborateur à se construire un parcours professionnel sur le long terme. Elle vise à faire coïncider des aspirations personnelles avec des besoins du Groupe, à préparer l'avenir en lien avec les orientations stratégiques, à développer une culture commune, à fidéliser les collaborateurs et à renforcer notre marque employeur.

En 2021 des actions de communication notamment via une série de vidéos a permis de mettre en avant les opportunités de mobilité et de faire connaître les processus.

49 collaborateurs de Edmond de Rothschild en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2021 (16 en 2020) dont 45% de femmes contre 38% en 2020

NON-RESPECT DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ, DE DIVERSITÉ ET DE NORMES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le groupe Edmond de Rothschild assure à tous ses collaborateurs un traitement équitable et leur garantit l'absence de discriminations. Que ce soit lors du recrutement, d'une mobilité interne ou tout au long de la carrière du collaborateur, le Groupe s'attache à valoriser les compétences et à lutter contre toute forme de discrimination.

Politiques

L'ensemble des processus des Ressources Humaines intègrent le principe de non-discrimination, sous la supervision de la Direction Groupe des Ressources Humaines et des Comités Exécutifs des diverses entités.

Une commission « Avenir professionnel » réunissant Direction et partenaires sociaux se tient deux fois par an. Au cours de ces réunions différents indicateurs sont présentés, permettant de s'assurer de l'absence de discriminations.

Un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016. A ce jour, plus de 100 managers ont été formés. Une formation « Recruter sans discriminer » va être dispensée à l'équipe Ressources Humaines en 2022.

Le groupe Edmond de Rothschild considère la diversité des parcours ou des âges comme une chance supplémentaire de répondre au mieux aux besoins du marché, et un moyen d'être plus innovant. Autant de sujets sur lesquels le Groupe est engagé pour garantir l'égalité des chances.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe traite également ces thèmes. Elle sera révisée en 2022 publiée sur le site Internet du Groupe.

La Direction des Ressources Humaines s'est fixée comme objectifs d'augmenter le taux d'embauche des femmes pour le porter entre 45% et 55%, ainsi que de réaliser plus de 90% d'entretiens annuels de performance et entretiens annuels avant le départ en congé maternité pour les collaboratrices concernées.

L'objectif pour 2022 est de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Un accord sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes a été signé en 2019 avec les partenaires sociaux. Il prévoit plusieurs mesures de nature à garantir l'égalité en matière de recrutement, rémunération et d'accès aux postes d'encadrement les plus élevés. Edmond de Rothschild (France) publie chaque année son index d'égalité professionnelle. Le score obtenu démontre l'engagement fort du Groupe sur ce sujet.

88 points sur 100 : résultat de Edmond de Rothschild (France) dans l'index d'égalité professionnelle

48% de femmes cadres dans la population totale des cadres au sein de Edmond de Rothschild (France)

D'autres mesures de travail sont également prises en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets, notamment dans le cadre des formations. En 2021 la page de l'intranet portant sur la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés a été actualisée. Une vidéo animée a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Un accord sur ce sujet a été signé pour la première fois en juin 2015 pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale. Il a été renégocié en 2018 puis aussi en 2021. L'un des engagements de ces accords consiste à augmenter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés. L'objectif était de le porter à 1,3% à fin 2017 et à 2% à fin 2020. Ces objectifs ont été atteints. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe des Ressources Humaines, qui a également sensibilisé les managers de manière importante.

Le nouvel accord triennal (2021-2023) prévoit un taux d'emploi à 3% au terme de ces trois ans. Fin 2021, ce taux d'emploi était de 2%. Une mission handicap continue de faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les Ressources Humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements de poste spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres) en sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

La Banque est également engagée sur la thématique de la diversité générationnelle. Ainsi, une attention particulière est également portée à l'absence de discrimination par l'âge. Dans le cadre de la gestion des « Senior », l'équipe des Ressources Humaines accompagne les collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins. Les collaborateurs seniors bénéficient ainsi d'un accompagnement spécifique qui peut notamment donner lieu à plusieurs entretiens personnalisés ainsi qu'à des bilans de situation de retraite. Une formation « préparer sa retraite » leur est systématiquement proposée.

Un Comité Économique et Social a été élu pour quatre ans en décembre 2019 au niveau de l'UES Edmond de Rothschild (France), qui regroupe Edmond de Rothschild (France) et quatre filiales. Une nouvelle élection aura lieu en décembre 2022.

Une réunion mensuelle entre le CSE et la Direction est programmée et l'ensemble des réunions se sont tenues en 2021. Les partenaires sociaux ont été associés à la gestion de la crise et informés à chaque modification du protocole sanitaire. Quatre accords ont été signés en 2021 avec les délégués syndicaux sur l'épargne salariale ou les salariés. La santé, sécurité et bien-être au travail sont restés des sujets prioritaires en 2021. Les Instances Représentatives du Personnel ont été régulièrement informées et consultées tout au long de l'année sur l'ensemble de leurs prérogatives.

Dans le cadre spécifique lié à la crise sanitaire, Le risque majeur était de voir un service dans l'incapacité de mener à bien ses missions du fait d'un nombre trop important de collaborateurs en arrêt maladie au même moment. Plusieurs actions ont été menées pour maîtriser ce risque,

- suivi précis des arrêts maladie,
- prise de contact régulier avec la médecine du travail,
- maintien du télétravail au-delà des obligations réglementaires.

Aucune difficulté sérieuse n'a été constatée en 2021 sur ce thème. L'ensemble des services a fonctionné normalement, garantissant la continuité des activités.

La Directrice des Ressources Humaines de Edmond de Rothschild (France) s'est assurée pendant cette nouvelle année de crise sanitaire du strict respect de la réglementation en matière de santé et de sécurité. Toutes les mesures pour assurer la sécurité des équipes présentes sur site ont été prises, comme :

- la fourniture de masques dont le port est obligatoire dans les locaux,
- la mise à disposition de gel hydro alcoolique,
- la mise en place de règles de distanciation,
- le nettoyage des points de contact des parties communes, etc.

Les collaborateurs ont été régulièrement informés sur les évolutions du protocole sanitaire en vigueur dans l'entreprise. Un nombre minimum de jours de télétravail a été imposé pour ceux dont les activités sont compatibles avec cette modalité.

La Direction des Ressources Humaines a été particulièrement attentive aux collaborateurs qui ont émis le souhait de revenir davantage sur le lieu de travail, notamment parce qu'ils éprouvaient des difficultés dans leur organisation personnelle ou professionnelle. La durée de la crise nous a incités à une plus grande vigilance dans la prévention des Risques Psycho-Sociaux. Deux numéros verts ont été mis à disposition des collaborateurs : le premier pour joindre un médecin, le second pour bénéficier d'une consultation psychologique.

L'indicateur d'absentéisme pour 2021 ne peut pas être analysé en raison des nombreux arrêts maladie liés au coronavirus.

De manière plus générale des mesures spécifiques sont toujours prises pour assurer un haut niveau de sécurité des locaux et des personnes. La protection des bâtiments et des collaborateurs est assurée par une équipe d'agents formés et présents pendant la totalité des heures d'ouverture. Les collaborateurs en contact régulier avec la clientèle ont également reçu une formation à la gestion des situations difficiles.

Une nouvelle formation va être proposée en 2022 sur ce sujet.

Les accidents de travail font l'objet d'une communication trimestrielle à la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail. Pour chaque accident, la Direction indique les mesures qui sont prises pour prévenir leur survenance et les éventuelles mesures correctrices. Le taux de fréquence des accidents au travail était de 0,98¹ en 2021 contre 2,01 en 2020 et le taux de gravité était de 0,001² en 2021 contre 0,01 en 2020.

Une vingtaine de collaborateurs ont été formés par l'entreprise et disposent de la qualification « Sauveteur Secouriste du Travail ». Alors que la loi prévoit un recyclage tous les deux ans, la Direction des Ressources Humaines a fait le choix de proposer une formation de mise à niveau tous les ans aux SST.

Des programmes de formation aux risques incendie et aux gestes de premiers secours ont été proposés sous la forme d'un e-learning en 2021 aux collaborateurs, en attendant de pouvoir les proposer de nouveau en présentiel.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) sont mis à jour chaque année après consultation de la CSSCT et du médecin du travail.

¹ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

² Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild a intégré les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance depuis de nombreuses années pour une meilleure gestion des risques et des opportunités. Participer à la mise en place d'une finance plus durable en adoptant des projections sur le long terme est une conviction inhérente aux valeurs du Groupe. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a placé l'analyse ESG au cœur de sa stratégie d'investissement et de développement.

NON PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Le pilier Investissement Responsable fait référence aux enjeux matériels suivants :

- gestion du risque carbone et transition énergétique,
- intégration de critères ESG dans l'analyse financière,
- sélection positive dans la gestion d'actifs,
- engagement, dialogue et vote actionnarial,
- objectifs de développement durable des Nations unies (ODD),
- investissement d'impact,
- investissement thématique.

L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement est considérée comme un enjeu matériel de premier ordre.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Private Equity sont également signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis respectivement 2010 et 2016.

Edmond de Rothschild Private Equity (France) est également signataire de la charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest qui traite notamment des aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Politiques

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour l'investissement responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG sont formalisés dans la Politique d'Investissement Responsable du Groupe. Elle est disponible sur le site Internet. Toutes les filiales s'y réfèrent pour le développement des activités d'investissements durables.

Edmond de Rothschild Private Equity dispose également d'une politique d'Investissement Responsable. Celle-ci sera mise à jour en 2022 pour inclure l'évolution de la méthodologie de prise en compte du risque de durabilité.

La Politique d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été revue et mise à jour en 2020 incluant les développements du Groupe dans les méthodologies en place. Cette politique ESG renforcée contribue au partage de bonnes pratiques au sein de différents métiers et au renforcement des méthodologies. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation SFDR en 2021, cette politique a été complétée, avec une approche Groupe, par une politique d'intégration des risques en matière de durabilité et de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

La Politique d'IR est mise en œuvre sous différents angles:

1. Une politique d'exclusion maison concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.
2. L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions, crédit et émetteurs souverains.
3. La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive.
4. Un engagement actionnarial couvrant toutes les classes d'actifs.
5. La mise en œuvre d'une feuille de route climat.

Cette politique se traduit en une capacité à construire des portefeuilles ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2010.

Objectif : le volet climat de la politique Investissement Responsable sera renforcé en 2022 notamment via une nouvelle mise à jour de notre feuille de route climat. La mise en place d'une politique d'énergies fossiles est en cours d'analyse et pourrait être implémentée en 2022.

Stratégie et Gouvernance

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3^{ème} stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et compte parmi ses membres les responsables des différentes directions.

Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2021-2024, priorisée au sein de leurs Directions.

La stratégie 2021-2024 concerne, pour la première fois, l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi d'Edmond de Rothschild en faveur de l'investissement responsable et d'assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant l'intégration ESG, le climat, la formation et la communication IR ainsi l'inclusion de critères ESG dans la rémunération.

Objectif : La gouvernance sera renforcée en 2022 par le rattachement formel du Comité de Pilotage IR au Comité Exécutif Asset Management Global et par l'augmentation de la fréquence du Comité. De plus, une formation ESG dédiée aux diverses instances de gouvernance sera proposée en présentiel et délivrée par l'équipe IR ainsi que le département de développement durable du Groupe.

Analyse et gestion ESG

L'équipe IR dédiée de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est le socle de l'expertise IR. Composée de quatre spécialistes expérimentés, elle cumule plus de 50 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine spécifiquement.

Elle a développé depuis 2010 un modèle d'analyse ESG propriétaire : « EdR BUILD », cœur de notre approche. « EdR BUILD » permet à l'équipe IR d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables.

Revu et amélioré régulièrement, « EdR BUILD » intègre depuis 2017 les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD), activés de façon différenciée en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée.

Se positionnant au carrefour des avancées méthodologiques et s'appuyant sur les évolutions réglementaires, nous avons également intégré depuis 2020 la taxonomie verte et les risques climat physiques dans notre cadre d'analyse. Les analyses ISR des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèses accessibles à l'ensemble des gérants et analystes.

« EdR BUILD » couvre aujourd'hui environ 400 entreprises européennes, de toute taille de capitalisation, et irrigue la recherche sur les émetteurs souverains et privés, actions et obligations. Il détermine systématiquement l'univers d'investissement global ou partiel de nos fonds ISR actions, taux ou diversifiés, en excluant les titres avec les plus mauvaises notations ESG. Il vise également à détecter des opportunités d'investissement et fournit des signaux clairs aux gérants dans le cadre de la sélection des titres.

En 2021, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 162 entreprises (131 en 2020) et a participé à 139 réunions avec des sociétés sur des thématiques ESG (131 en 2020). Edmond de Rothschild Asset Management poursuit l'agrandissement de sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants des gérants actions et crédit.

Privilégiant le contact direct avec les entreprises, l'équipe s'appuie également sur un nombre de fournisseurs d'analyses et outils externes, dont notamment *Bloomberg*, *Sustainalytics*, ISS, MSCI, *Carbon4Finance*, *Reprisk*, *Proxinvest*. D'autres données peuvent être utilisées comme l'Access to Medicine index ou Banktrack. Ces fournisseurs sont le plus fréquemment sélectionnés selon des procédures d'appels d'offres et utilisés sur des thèmes spécifiques, par exemple ISS pour la gouvernance, Carbon4Finance pour les données climat, MSCI pour les ODD.

Concernant l'univers d'investissement non couvert en interne, l'accord avec la plateforme de l'agence de notation extra-financière *Sustainalytics* donne accès à une couverture d'analyse ESG d'environ 11.000 émetteurs. En 2021, nous avons ajouté la base de données ESG Gaïa pour les moyennes et petites capitalisations européennes ainsi que celles de MSCI pour la gestion obligataire.

Objectif : les bases de données ESG et climat souscrites en 2021 seront pleinement déployées pour les stratégies concernées et nous resterons très vigilantes quant aux besoins de données supplémentaires qui pourraient apparaître. Nous prévoyons également le déploiement

de notre méthodologie propriétaire macro-ESG couvrant les pays de l'OCDE et les pays émergents.

La recherche ESG, avec la recherche financière, est intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement :

- définition de l'univers d'investissement,
- analyse fondamentale,
- construction de portefeuille,
- constitue un critère majeur pour la sélection des titres.

Les gérants de portefeuille peuvent s'appuyer sur des outils de suivi ESG sophistiqués pour les aider à orienter les caractéristiques ESG/climatiques de leurs portefeuilles.

Une notation ESG très détaillée et un tableau de bord de l'empreinte carbone de chaque portefeuille ont été développés directement dans notre outil de gestion de portefeuille. Un tableau de bord supplémentaire quotidien fournit une attribution ESG pour chaque titre. Ces tableaux de bord sont pour les gérants des outils de suivi et de pilotage ESG efficaces. Le gérant a notamment la possibilité de simuler l'impact d'une modification du profil ESG du portefeuille. Il peut également plus facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et constater les progrès réalisés.

Gamme de fonds ISR

Depuis 2020, nous avons fortement développé notre gamme de fonds ISR. Après un audit complet réalisé par Ernst & Young, 12 fonds avaient reçu le label public français ISR. Ces fonds couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et le multi-asset.

Outre des fonds ISR généralistes, notre gamme de fonds ISR thématiques adresse des thèmes liés aux enjeux sociétaux actuels tels que :

- la santé,
- le changement climatique,
- la transition énergétique,
- la technologie,
- le capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques. Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gestionnaire de portefeuille traditionnel et un spécialiste ISR en interaction étroite avec nos spécialistes ISR. Aucune participation n'est prise en compte dans le portefeuille sans l'approbation préalable du profil ESG requis par l'équipe Investissement Responsable. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI).

Objectif : nous visons le renforcement de notre gamme ISR via la continuation de lancement de stratégies ESG innovantes et la transformation de fonds existants.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR¹ en 2021 :

8.431 millions d'euros

Soit 29% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) (26% en 2020)

Une augmentation de 20% des actifs ISR (7.010 millions d'euros en 2020)

¹ Fonds ouverts labellisés ISR et fonds dédiés implémentant explicitement des stratégies et thèmes ISR

Les approches d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild

Nous nommons Investissement Responsable (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons et qui peuvent être qualifiées comme « socialement responsables » ou « durables », avec les distinctions suivantes selon nos pratiques.

Investissement d'impact

Pratique : il consiste à investir dans des entreprises, souvent dans le non coté, qui cherchent à générer une plus-value sociale ou environnementale mesurable. Un même fonds peut regrouper plusieurs de ces stratégies d'investissement. Si l'investissement d'impact trouve son expression la plus immédiate du côté des actifs réels, pour répondre aux exigences d'intentionnalité, d'addition et mesurabilité, les investisseurs s'intéressent de plus en plus à la capacité d'impact sur l'économie réelle des stratégies liquides. Nous identifions et publions les indicateurs d'impact les plus pertinents pour nos fonds ISR, parmi lesquels des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux propriétaires. Nous analysons l'impact également sous l'angle d'une contribution positive ou négative aux ODD ainsi que sous l'angle climatique. La mesure de

l'alignement 2 degrés d'un portefeuille nous semble particulièrement intéressante de ce point de vue. Impact sur la gestion: impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques. Les stratégies d'investissement d'impact doivent également démontrer que sans leur intervention, l'atteinte des objectifs fixés n'aurait pas été possible. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement

Thématiques durables

Pratique : Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des catégories de titres apportant des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, la transition énergétique, le capital humain ou le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant du business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque

étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques

Encours ESG

Pratique pour Edmond de Rothschild Asset Management dans les actifs liquides : a mis en place et formalisé depuis 2017 une approche ESG qui a été progressivement étendue à toutes les classes d'actifs concernées et à toutes les zones géographiques. En 2021, nous l'avons renforcée en ligne avec l'approche ISR de l'AMF et la réglementation SFDR, en formalisant une approche d'« intégration ESG engageante » permettant de classer tous nos fonds ESG en article 8 SFDR. Les gérants de portefeuille ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les

gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. Cette approche comprend en outre la politique d'exclusion mentionnée ci-dessus.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'analyse des émetteurs ainsi que sur la construction de portefeuille sans néanmoins se traduire par une approche en sélectivité.

Principe pour Edmond de Rothschild Private Equity (France) : l'ESG se matérialise par des étapes concrètes tout au long du processus d'investissement. Tout d'abord la sélection des investissements fait l'objet

d'une sélection rigoureuse au travers de deux filtres : la liste d'exclusion commune à toutes les stratégies de Edmond de Rothschild Private Equity et l'évaluation du risque de durabilité.

A cela s'ajoute le déploiement progressif de la prise en compte des principales incidences négatives tel que définies dans le Règlement SFDR. Ces éléments sont présentés au Comité des Risques et au Comité d'Investissement et font donc partie intégrante de la décision d'investissement. Le risque de durabilité est réévalué annuellement et surveillé pendant toute la période de détention des titres. Il en est de même pour les principales incidences négatives lorsqu'elles sont prises en compte. A la cession des titres, EdRPE a pour ambition que toutes les stratégies intègrent des informations sur la durabilité (risques et principales incidence négatives) afin d'explicitier le résultat des éventuelles actions entreprises depuis la prise de capital. Les fonds présentent leur approche d'investissement responsable directement dans leur documentation légale et marketing, elles sont basées sur les principes d'Investissement Responsable d'EdRPE.

L'ESG peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de

Rothschild, tels que la multi gestion/sélection de fonds, la dette d'infrastructure ou l'immobilier. Les encours sous gestion des stratégies d'investissement ne sont comptabilisés que si l'approche d'Intégration ESG est formalisée et implémentée selon la méthodologie définie

Principe pour Edmond de Rothschild REIM (France) : l'ESG consiste à inclure dans la stratégie d'investissement de l'Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Edmond de Rothschild Immo Premium le respect de filtres qualitatifs extra-financiers alignés sur les exigences du Label ISR français. Ces filtres couvrent les thématiques environnementales, sociales et de qualité de la gouvernance, déclinés sur une grille d'évaluation comportant 33 critères propres aux actifs immobiliers. Ces caractéristiques sont ainsi pleinement intégrées au processus de d'investissement et mises en œuvre préalablement à l'entrée en portefeuille puis tout au long de la phase de détention des actifs

Impact sur la gestion : contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'ESG répond à une obligation de moyens

Stratégies en sélection positive et intégration

Principe : La sélection positive consiste à sélectionner des entreprises pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'approche Best-in-Class favorise les entreprises qui affichent les meilleures notes d'un point de vue extra-financier secteur par secteur. Quant à l'approche Best-In-Universe, retenue par Edmond de Rothschild Asset Management (France), elle consiste à sélectionner des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. L'approche Best effort vise à sélectionner des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi, en ligne avec son approche de conviction, l'approche Best-in-Universe

pour tous ses fonds ouverts ISR. L'engagement actionnarial et obligataire vise à peser sur les décisions des entreprises en utilisant les droits de l'actionnaire, afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, via notamment une politique de vote en assemblées générales. Edmond de Rothschild AM (France) dispose depuis 2010 d'une stratégie d'engagement.

Impact sur la gestion : un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille, tel que le renforcement, l'allègement ou la sortie. L'approche en sélectivité appliqué conduit à une exigence de qualité ESG minimale des titres.

Exclusion

Pratique : Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable. Cette politique, accessible sur notre site internet et applicable à tous nos fonds, concerne à ce jour l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, le charbon et le tabac. Une liste des pays interdits ou placés sous surveillance est également en place. La Direction de la Conformité et le Contrôle Interne valident les investissements liés à ces pays.

Impact sur la gestion : Tous les titres figurant sur ces listes d'exclusion sont paramétrés dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade.

Edmond de Rothschild Private Equity (France) a établi sa propre liste d'exclusion comportant des activités, secteurs ou comportements dangereux dans lesquels les fonds ou les investissements de private equity ne peuvent pas être engagés. Toutefois, Edmond de Rothschild Private Equity (France) ne souhaite pas écarter des opportunités d'investissement simplement du fait d'une mauvaise performance ESG de la cible au moment de l'analyse.

Grâce à l'approche long terme de cette classe d'actif, le focus se fait sur l'intentionnalité et la recherche d'amélioration financière et extra financière de chaque investissement, en générant des impacts positifs pour toute la société. Les investissements sont donc dirigés aussi bien vers l'innovation et l'économie verte que vers des secteurs en transition nécessitant un accompagnement et une expertise pour la mise en œuvre de modèles de croissance plus durables ou bas carbone.

Edmond de Rothschild REIM (France) applique un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild. Par ailleurs, le processus de sélection des projets d'investissements intègre systématiquement une notation ESG au moyen de la grille de notation interne. Une note d'exclusion est retenue par la société de gestion sur un nombre restreint de critères considérés comme structurants permettant d'écarter les actifs qui ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

¹ Mines anti-personnel et bombes à sous-munitions

L'intégration ESG dans le processus de sélection des fonds & de gérants délégués suit un processus d'amélioration continue en fonction de l'évolution de la régulation ainsi que des pratiques de l'industrie.

En ce qui concerne cette expertise Multi Gestion, des questionnaires complets de due diligence ESG pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion ont été formalisés en 2019 sur la base d'une procédure simplifiée datant de 2016.

Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (*asset management* et banque privée), couvrant les investissements pour les clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des Fonds
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion

Désormais pleinement intégrés dans le processus de sélection et de suivi des fonds, les questionnaires ont été diffusés dès 2016 à tous les fonds traditionnels approuvés et dès 2019 à tous les fonds traditionnels et alternatifs ; ces questionnaires sont envoyés tous les deux ans ou systématiquement pour toute nouvelle recommandation afin de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés mais également d'identifier des meilleurs fonds ISR pour les mandats de banque privée ou de *asset management*. Une attention particulière est portée sur les nouvelles régulations dont SFDR (*EU Sustainable Finance Disclosure Regulation 2019/2088*) et AMF-Doctrine (Doc 2020-03).

Pour les clients privés, les enjeux liés à la durabilité deviennent prédominants. L'alignement de leurs convictions personnelles avec leurs portefeuilles d'investissements progresse de manière significative.

Cela se reflète dans la progression impressionnante du nombre Mandats ISR mis en place en 2021. Cette intégration des problématiques sociales et environnementales permet de cibler des secteurs et des thématiques d'investissements de plus en plus étendues.

La crise liée à l'épidémie Coronavirus a généré des conséquences sociales et environnementales visibles pour tous. Les réactions face à ces impacts se reflètent d'avantage dans les prises de position des investisseurs. Les efforts soutenus des *Relationship Managers* pour soutenir nos clients et les guider dans leurs choix au

travers de notre Mandat ISR est encore un succès puisque le nombre de Mandats ISR a progressé de 161% en 2021, passant de 83 à 217.

Cette forte progression s'explique aussi par une demande naturelle plus en forte de la part des clients ayant une volonté d'impact sur différents sujets de manière de plus en plus précis, tels que le traitement des déchets, les énergies alternatives, l'éducation, l'égalité sociale, les problèmes de santé publique, la nutrition responsable ou l'économie circulaire.

De plus, les performances financières sont au rendez-vous, en plus de l'intérêt extra-financier. Notre mandat, très proche de tous ces sujets, est également pensé en accord avec notre écosystème et veille à répondre à aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Il répond aussi très bien aux attentes grandissantes au sein de la société.

Notre prochaine étape est de créer un mandat d'impact, en plus de notre mandat généraliste ISR, par lequel nous traiterons exclusivement certains thèmes sur lesquels nous pourrions avoir un impact positif encore plus fort et mesurable.

Dans ses activités de *private equity*, le groupe Edmond de Rothschild est également un acteur de référence grâce à ses équipes d'experts et ses partenaires de long terme. L'expérience confirmée dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans l'intégration des considérations de durabilité et des règles de bonne gouvernance pour ses stratégies, garantit un alignement parfait des intérêts partagés entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

Edmond de Rothschild Private Equity (« EdRPE »), composée de deux sociétés de gestion respectivement implantées en France et au Luxembourg, consolide les synergies des équipes, renforce la vision commune et garantit l'alignement des objectifs définis entre les différents acteurs. La politique Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Private Equity énonce l'orientation stratégique générale pour toutes les stratégies d'investissement. Le *Sustainability Officer Manager ESG* supervise la bonne mise en application de ces approches d'intégration des enjeux de durabilité et reporte à la Direction du métier tous les éléments clés et enjeux liés à l'intégration des enjeux de durabilité au sein des diverses stratégies.

L'intégration des enjeux de durabilité basée notamment sur la définition et l'évaluation du risque de durabilité dès les phases préliminaires d'investissement permet un suivi pendant toute la durée de vie des investissements. Cette approche permet de réduire l'exposition aux risques mais aussi de développer de nouvelles opportunités ou initiatives au sein des participations. Chaque stratégie d'investissement de *private equity* est unique et caractérisée par des spécificités liées au secteur concerné.

Chaque fonds déploie une méthodologie propre à sa stratégie pour la prise en compte des enjeux de durabilité. Elle s'inscrit dans l'une des trois démarches proposées par EDRPE.

i. l'intégration de la durabilité correspond aux principes énoncés précédemment dans ce document pour « l'intégration ESG »

ii. l'engagement durable signifie que les fonds intègrent à leur processus d'investissement des actions concrètes pour améliorer les facteurs de durabilité. Des indicateurs complémentaires peuvent être mis en place afin de mesurer le résultat de ces actions.

iii. L'investissement d'impact correspond aux principes énoncés précédemment dans ce document pour « l'investissement d'impact »

Si tous les fonds de Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent le risque de durabilité, les prises de participations des fonds sont principalement minoritaires, les gérants disposent donc de peu de pouvoir d'influence sur les facteurs de durabilité des participations en portefeuille.

Dans ce cadre, les fonds à stratégie d'investissement minoritaires privilégieront les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler des indices suffisants permettant d'apprécier le niveau de performance et d'ambition de leur cible en matière de durabilité. La qualité de l'évaluation du risque de durabilité sera alors étudiée en parallèle des considérations d'ordre financier.

Ces éléments sont portés à l'attention du gestionnaire de risques qui produira des recommandations particulières, éventuellement dans le cadre de la définition d'un plan d'action. Ce dernier permettra de réduire le niveau d'exposition au risque de durabilité. Si la notation de durabilité d'une cible apparaît comme insuffisante au regard des exigences de Edmond de Rothschild Private Equity (France), l'opportunité pourra être rejetée.

Par la suite, pendant la période de détention de l'investissement, des actions pourront être entreprises pour améliorer les facteurs de durabilité. Ces actions sont d'autant plus faciles à entreprendre que le fonds est majoritaire, ce qui est le cas d'une stratégie de la société.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) au 31.12.2021 : 750.1 millions d'euros dont 100% sont gérés en intégration ESG

(433.8 millions en 2020)

Une augmentation de 87% en 2021

Nota bene : dans le cadre du Rapport Annuel d'activité de Edmond de Rothschild France, les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR, ERES II FDCI et ERES III SICAR à qui elle fournit des services de conseil en investissement.

En mai 2021, le fonds Edmond de Rothschild Immo Premium a été labellisé ISR selon le référentiel français. En s'impliquant dans cette démarche, Edmond de Rothschild REIM (France) a souhaité participer activement à la lutte contre le changement climatique tout en suivant une ligne sociale et de gouvernance renforcée.

La stratégie d'investissement intègre pleinement les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche dite « *best in progress* » sur la poche immobilière.

Elle vise à sélectionner puis gérer activement des actifs répondant aux 33 critères définis dans la grille de notation interne. De plus, selon une approche dite « *best in class* » sur la poche financière, la stratégie d'investissement vise à sélectionner des foncières cotées sur la base d'une grille comportant 17 critères dédiés. Les résultats de la stratégie mise en œuvre sont présentés dans le rapport annuel du fonds.

Encours gérés en 2021 par Edmond de Rothschild REIM (France) selon des stratégies ISR: 174.6 millions d'euros

NON-RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LES INVESTISSEMENTS

Edmond de Rothschild Asset Management dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive des portefeuilles d'ici 2050. À ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le *Montreal Carbon Pledge* dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (*Carbon Disclosure Project*), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la *Science Based Target* (SBT) Initiative.

Politiques

Pour l'analyse des émetteurs, l'équipe Investissement Responsable a développé un modèle interne propriétaire de scoring reposant sur la typologie de la TCFD pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques.

En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes :

- horizon court terme (2020-2024),
- horizon moyen terme (2024-2035),
- horizon long terme jusqu'en 2050.

La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs :

- l'énergie,
- les transports,
- le bâtiment,
- l'industrie,
- l'agriculture.

et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024).

Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs

et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO₂ évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI). Afin de concrétiser notre feuille de route climat, nous avons implémenté des outils de mesure et de pilotage. Depuis 2019 la quasi-totalité de ses fonds ouverts disposent d'un reporting mensuel intègrent une empreinte carbone.

Une étape a été franchie en 2021 en termes de mesure quantitative des risques et opportunités climat via la signature d'un partenariat avec *Carbon4Finance* qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et de *reporting* sur la transition énergétique et le changement climatique.

Un ensemble important de données *Carbon4Finance* a ainsi été intégré dans notre outil de gestion et permis de développer des outils de suivi du risque et de l'alignement climatique de nos portefeuilles.

Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont aujourd'hui disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de *Carbon4Finance*. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement.

En parallèle, la gouvernance et la coordination transverse Asset Management ont été renforcées en 2021, par l'inclusion de 2 objectifs Climat dans notre stratégie IR 2021-2024, dont la signature d'une initiative climat reconnue.

Objectif: Edmond de Rothschild Asset Management (France) envisage pour 2022 de signer l'initiative climatique NZAM (Net Zero Asset Managers Alliance). Dans le cadre de cette initiative, nous serions amenés à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles à horizon 2030.

Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone inférieure à leurs indices de référence.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été amendée en excluant tous les acteurs de cette filière qui augmentent leurs capacités.

Objectif: Une politique sur les énergies fossiles est en cours de rédaction et pourrait entrer en vigueur en 2022. Celle-ci vise la réduction progressive des investissements dans les sociétés d'extraction de pétrole et de gaz, en ciblant dans un premier temps le pétrole et le gaz non conventionnels. En complément, notre politique d'exclusion charbon pourrait être rendue plus restrictive en 2022.

Nous sommes également conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité. Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de donnée *Biodiversity Impact Analytics* de *Carbon4Finance*, qui fournit notamment l'indicateur *Global Biodiversity Score* (GBS).

Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité.

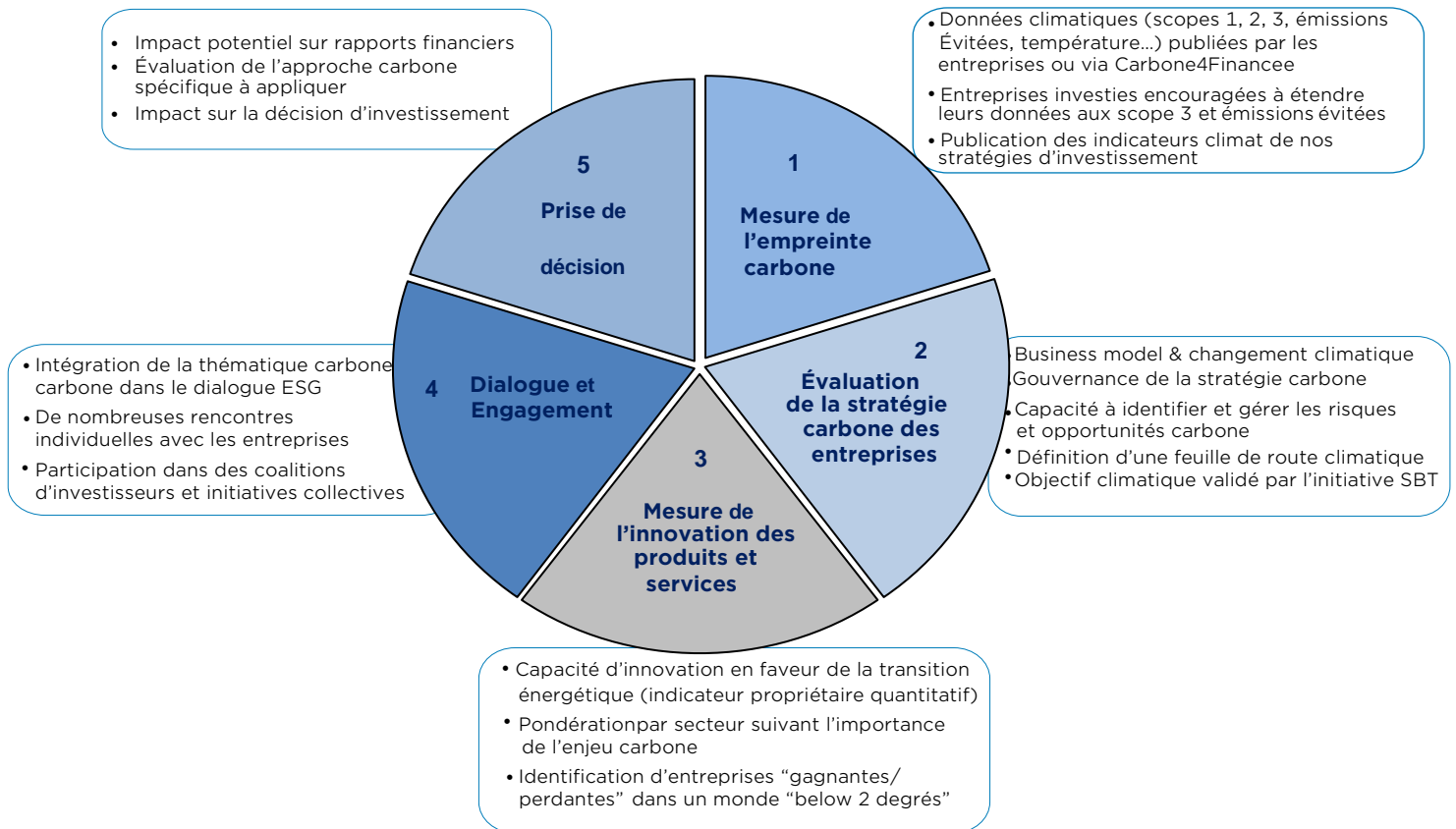
Objectif: Les données de cette base sont en cours d'implémentation dans notre outil de gestion. Elles seront accessibles à tous les gérants courant 2022.

Une première traduction dans notre approche produit a vu le jour avec le lancement en 2020 d'un fonds ciblé sur la transition climatique qui implémente une stratégie d'investissement en ligne avec notre feuille de route climat et avec un objectif de température de portefeuille inférieure à 2 degrés.

Fin 2021, un deuxième fonds, notre fonds flagship ISR généraliste a complété sa stratégie de gestion par un objectif climatique, affichant d'ores et déjà une température inférieure à 2 degrés et un alignement avec l'accord de Paris.

100% des fonds ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont mesuré leur empreinte carbone au 31 décembre 2021.

L'enjeu climatique : notre démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



Pour Edmond de Rothschild Private Equity, (France) la prise en compte de l'enjeu climat se fait principalement à travers le processus d'Intégration du risque de durabilité de chaque stratégie d'investissement, adaptée selon ses spécificités. De plus, en adéquation avec la Politique Environnementale du groupe Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Private Equity a fait le choix de mesurer depuis 2016 son propre bilan carbone afin de rendre compte de l'impact de ses activités opérationnelles sur l'environnement. Edmond de Rothschild Private Equity a pour projet de mettre en place des objectifs plus précis sur le Climat en 2022 (en lien avec les attentes de l'Article 29 de la Loi Energie & Climat).

Edmond de Rothschild REIM (France) intègre pleinement la réduction de l'empreinte carbone parmi les objectifs extra-financiers du fonds Edmond de Rothschild Immo Premium. Ainsi, les consommations énergétiques des actifs en portefeuille sont prises en compte dans l'analyse des équipes de gestion.

A horizon 2050, Edmond de Rothschild REIM (France) vise l'atteinte de la neutralité carbone sur le portefeuille de Edmond de Rothschild Immo Premium, conformément aux objectifs fixés par le biais de la stratégie nationale bas carbone. L'engagement ISR pris pour le fonds Edmond de Rothschild Immo Premium implique également les parties prenantes clés (collaborateurs, investisseurs et locataires notamment) dans la volonté de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone.

Il a été décidé en 2021 que les autres métiers de l'*asset management* au sein du Groupe utiliseront cette même feuille de route comme base commune tout en tenant compte de spécificités de chaque métier.

DÉFAILLANCE DANS NOS ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le dialogue actionnarial représente un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable de Edmond de Rothschild. Sur son volet actionnarial, il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme.

Politiques

La politique de vote est disponible sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'applique à l'intégralité du périmètre Edmond de Rothschild Asset Management (France).

En 2020, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa politique de vote et engagement. Un Comité Dialogue et Engagement, sous la direction du CIO Asset Management, a été créé afin de renforcer la démarche auprès des entreprises. Le Comité Votes et Engagement préexistant se concentre désormais uniquement sur les votes.

En 2021, nous avons renforcé notre politique des votes, en restreignant la limite d'âge pour la fonction de Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration. Nous avons également introduit un vote contre le renouvellement ou nomination d'un administrateur non indépendant à la présidence d'un comité et une opposition au renouvellement du président et/ou du président des nominations en cas de diversité en dessous de 25%.

Objectif: notre politique de vote 2022 renforcera l'aspect « *say on pay* » de notre politique de vote, en liant l'approbation du rapport de rémunération à l'inclusion de critères extra-financiers, transparents et quantifiables. Pour les sociétés opérant dans un secteur fortement émetteur, un critère relatif au climat ou aux émissions carbone devrait être sélectionné.

La politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) a été mise à jour en 2021.

L'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) réside principalement dans l'exercice d'un actionnariat actif et une présence

systematique pour les sièges obtenus au sein des organes de direction des sociétés investies.

L'objectif de Edmond de Rothschild Private Equity (France) dans le cadre de sa démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur quatre niveaux :

1. Stratégie, y compris en matière de durabilité
2. Performance opérationnelle et financière, y compris ESG
3. Gouvernance et composition de l'équipe dirigeante
4. Transparence dans la communication d'information

Edmond de Rothschild REIM (France) porte une attention particulière à la performance environnementale, sociale et de gouvernance des foncières cotées détenues dans le portefeuille du fonds Edmond de Rothschild Immo Premium. Ainsi, l'engagement actionnarial de la société de gestion implique un suivi régulier des actions prises par les émetteurs en faveur de ces thématiques et l'exercice des droits de vote en vue de défendre les intérêts des porteurs du fonds et les convictions de Edmond de Rothschild REIM (France) en matière d'investissement socialement responsable

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est favorable à la définition d'objectifs de neutralité carbone alignés sur l'accord de Paris, validés par la SBTi et de préférence avec la présence d'objectifs intermédiaires sur les scopes pertinents. Un vote négatif sera recommandé pour la réélection du Président d'un conseil qui n'aurait pas d'objectif quantifiable de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Finalement, Edmond de Rothschild Asset Management (France) soutiendra également les propositions visant à supprimer le « plafond de verre », reflétant la difficulté pour les femmes et les minorités à atteindre un certain niveau hiérarchique.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes) qu'elle gère, dont l'encours représente plus de 0.01% du capital de la société et ce quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les déposataires sont en mesure de prendre en compte les votes.

L'exercice des droits de vote relève de la responsabilité des gérants. Afin de faciliter cette démarche et d'en assurer la cohérence, dans le cadre de son approche ISR générale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une organisation qui centralise et coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects

fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

L'activité des votes en 2021 a été soutenue avec la participation à 507 assemblées générales d'actionnaires. Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois après la clôture de son exercice : Il est disponible sur son site Internet.

La politique d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentre ses trois principaux points : ses objectifs, ses processus d'engagement et ses résultats d'engagement. Les gérants rencontrent régulièrement les représentants des entreprises pour préciser les attentes en tant qu'investisseur responsable et pour évaluer la notation ESG.

La démarche d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré AG et dépôt de résolution. Nous considérons que l'engagement est moins pertinent sur la classe d'actifs monétaire.

En 2021 nous avons structuré notre démarche, en assortissant les actions d'engagement d'un ou plusieurs KPI et d'une échéance afin de rendre le progrès du dialogue mesurable.

Nos engagements ont porté sur 8 entreprises, à travers une démarche individuelle ou collective. En outre, nous avons adhéré à trois initiatives collaboratives dans le domaine social (*Access to Medicine Foundation*, *Investor Statement of Expectations for the Nursing Home Sector*) et environnemental (*Finance for Biodiversity Pledge*)

Objectif : en 2022, Edmond de Rothschild Asset Management (France) conduira au moins trois engagements concernant des sujets climatiques.

507 Assemblées générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé en 2021 (408 en 2020), soit une augmentation de 24% par rapport à 2020

Impact environnemental

Le groupe Edmond de Rothschild considère l'impact environnemental direct comme un risque majeur. Un suivi rigoureux des consommations énergétiques, des déplacements professionnels et des déchets de bureau est effectué par le Groupe depuis 2014. Le Bilan Carbone pour les activités en France est produit depuis 2010 et il permet de surveiller l'impact direct de nos activités. La prise en compte du risque climat dans les décisions d'investissement est développée dans le chapitre « Investissement Responsable » de ce rapport, ainsi que dans le rapport de développement durable du Groupe.

NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT D'ATTÉNUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La gestion des impacts sur le climat liés aux activités de Edmond de Rothschild (France) est renforcée depuis 2010 par la production du Bilan Carbone. Cet exercice permet de suivre, évaluer et contrôler nos impacts sur l'environnement. Le calcul détaillé de nos émissions de CO₂ nous aide à cibler les actions concrètes à mettre en place afin de limiter nos impacts. L'empreinte carbone de Edmond de Rothschild (France) continue de baisser graduellement. Les objectifs d'amélioration et les contrôles de suivi ont été maintenus en 2021.

Politiques

Bien que les conséquences des activités de Edmond de Rothschild sur l'environnement ne représentent pas un enjeu matériel majeur, il s'agit quand même d'un thème sociétal important pour lequel le Groupe est engagé.

Son engagement est concrétisé par deux axes :

- une gestion responsable de ses émissions de CO₂,
- la compensation de ses émissions au travers de projets ayant un impact sur l'économie réelle.

Ces axes, ainsi que les principes environnementaux qui guident ses actions sont développés dans la Politique environnementale du Groupe. Elle a été mise en place en 2015 afin de formaliser et mesurer les impacts et d'améliorer les performances dans ce domaine. Elle s'applique à toutes les entités et détaille les objectifs principaux du Groupe pour limiter ses impacts.

Cette Politique a été mise à jour en 2021 suite à l'analyse des nouvelles priorités et objectifs de développement durable que le Groupe a identifié pour la période 2021-2024.

Elle sera revue par le Comité exécutif du Groupe en 2022 et publiée sur le site Internet du Groupe suite à sa validation.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) a fixé pour objectif en 2022 une gestion contrôlée des indicateurs ayant le plus fort impact environnemental.

Les Moyens Généraux du Groupe œuvrent au sein de toutes les entités du Groupe pour le développement de projets et de changements contribuant à l'amélioration constante des performances environnementales et la réduction des impacts sur l'environnement. L'expertise et l'engagement des équipes pour une gestion cohérente ont eu pour conséquence la baisse continue de l'empreinte carbone liée à nos activités.

Les priorités en matière de gestion de l'impact environnemental sont :

- la surveillance de l'évolution des indicateurs,
- le maintien d'actions pragmatiques,
- l'amélioration continue des bonnes pratiques,
- le contrôle des usages internes.

Le système de gestion environnementale du Groupe, décrit dans la Politique environnementale, adresse les priorités apparues lors de la révision des enjeux matériels du Groupe effectuée en 2021.

Les fortes baisses depuis 2020 sont notamment dues à la pandémie de Coronavirus, qui a engendré plusieurs phases de confinement en France en 2020 et en 2021.

17% de réduction des émissions de CO₂ en 2021

(809 t.éq.CO₂ contre 971 t.éq.CO₂ en 2020)

Cette baisse est aussi liée :

- à une baisse des déplacements professionnels avec les véhicules de fonction (406 000 kms versus 554 000 kms en 2020),
- au changement de méthode de calculs de l'ADEME pour les déplacements en avion,
- à la baisse de la consommation de papier (19.8 t contre 30.3 t en 2020),
- à la diminution des déchets, que ce soit papier, aluminium ou plastique.

La compensation des émissions de CO₂ liées aux activités du Groupe est effectuée par un projet d'insetting mis en place depuis 2016.

Ce projet consiste à compenser ses émissions au sein de sa propre chaîne de valeur. Il a été initié en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity afin d'intégrer les convictions sociales-environnementales du Groupe au programme de compensation. Depuis le début du projet, ce sont plus de 48 000 arbres qui ont été plantés et plus de 12 000 tonnes équivalent CO₂ ont été compensées.

Le groupe Edmond de Rothschild s'est également doté d'une Politique d'Achats Responsables depuis 2016 afin de répondre aux enjeux sociétaux dans sa chaîne de valeur et contribuer à la performance globale du Groupe.

Elle a pour objectif de :

- veiller aux bonnes pratiques des fournisseurs et des sous-traitants en termes de développement durable,
- sensibiliser les collaborateurs impliqués dans les processus d'achats à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux des produits et services sélectionnés.

Elle est co-signée par les fournisseurs, comme gage de leur engagement sur les points relatifs aux Droits de L'Homme, à l'environnement et à l'éthique des affaires.

NON-REPECT D'UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Edmond de Edmond (France) a pris des mesures importantes depuis plusieurs années pour que les déchets et la consommation des intrants soient gérés de manière responsable et réfléchie. La crise liée à la pandémie de Covid-19, et le contexte difficile qu'elle a imposé, a impacté notamment la quantité de papier consommé ou de déchets de bureau.

Politiques

La Politique environnementale du Groupe décrit les objectifs d'amélioration continus pour une diminution des déchets et une gestion maîtrisée de la consommation du papier. Ces deux enjeux sont mesurés en détails et publiés dans le bilan carbone.

Les résultats collectés depuis 2014 ont été analysés. Ils sont en baisse constante mais sont toujours considérés comme priorité. Le télétravail, généralisé depuis le mois de mars 2020, impacte aussi les résultats à la baisse. Le suivi de ces indicateurs est toutefois toujours essentiel pour améliorer les résultats.

La validation et publication de la Politique environnementale en 2022 tiendra compte de ce nouvel environnement de travail et détaille les priorités validées par le Comité exécutif du Groupe.

Pour 2022 Edmond de Rothschild (France) s'engage à réduire la consommation de papier qui ne serait pas 100% recyclé ou certifié FSC/PEFC.

La gestion contrôlée des déchets est un élément complexe à suivre dans le secteur des services car elle se retrouve souvent intégrée aux charges des bâtiments ou des communes dans lesquelles les entités sont installées. Le groupe Edmond de Rothschild a néanmoins décidé de suivre cet indicateur, et plus particulièrement le pourcentage des collaborateurs ayant accès à un système de tri. Les déchets papier, qui constituent la source principale de déchets, sont suivis et mesurés chaque année.

Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique. Les déchets informatiques ont un fort impact environnemental. Ils sont traités en conséquence par les équipes informatiques et recyclés par des entreprises spécialisées. Les cartouches d'encre sont également recyclées.

Toutes les entités du Groupe maintiennent le suivi de leur consommation de papier et les données relatives à cet indicateur sont publiées dans le rapport annuel de développement durable du Groupe. L'utilisation et la gestion durable des ressources fait l'objet d'efforts constants de la part des équipes des Moyens Généraux du Groupe.

35% de baisse de consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) en 2021 (19,8 tonnes contre 30,4 en 2020)

NON PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique concerne toutes les activités du Groupe. Sa prise en compte se traduit, entre autres, par le déploiement de la feuille de route climatique pour les investissements, la décarbonation progressive des portefeuilles ou la mise en place d'outils de gestion des risques liés au changement climatique. Les émissions de carbone liées à notre activité propre font également l'objet d'un suivi rigoureux. L'amélioration des performances et la réduction des consommations sont une priorité pour le groupe Edmond de Rothschild.

Politiques

La Politique environnementale du groupe Edmond de Rothschild (France) adresse cette priorité et les objectifs fixés en accord avec le Comité Exécutif du Groupe.

Elle couvre également les risques liés à la protection de la biodiversité, thématique directement liée à l'impact environnemental des activités humaines. Le déclin de la biodiversité mondiale et l'équilibre naturel de toutes les ressources sont des sujets qui tiennent une place importante au sein du Groupe.

Les objectifs fixés en 2021 sont alignés avec le cycle d'objectifs 2015-2020 afin de maintenir les priorités et être cohérents dans les actions ayant une portée sur le long terme.

La consommation d'énergie représente 59% des principales émissions de CO₂ en 2021 et les déplacements professionnels représentent 39%.

1,4% d'augmentation de la consommation totale d'énergie en 2021

(4 473 MWh contre 4 413 MWh en 2020)

Edmond de Rothschild (France) a mis à jour en 2021 son Plan de Mobilité Employeur (PDME) afin de continuer à améliorer la mobilité des collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail et professionnels. Les éléments analysés étaient :

- l'étude des lieux d'habitation des collaborateurs,
- un diagnostic d'accessibilité,
- l'analyse des pratiques de mobilité actuelles et projetées,
- le plan d'action.

Le bilan de PDME était dans l'ensemble positif, avec une augmentation notable de la part de cyclistes, la suppression du diesel des nouveaux véhicules et une réduction de la taille de la flotte automobile. Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte de crise sanitaire qui a aidé à encourager la pratique du vélo, aux dépens de celle des transports en commun notamment.

Le nouveau plan d'action s'inscrira en continuité de ces évolutions afin d'ancrer les changements de pratiques sur le long terme,

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité s'est poursuivi en 2021. Les deux hôtels à insectes sont toujours en

place. Ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes, mais également à abriter les insectes auxiliaires (chambres dédiées) ou la reproduction des espèces est développée.

Les nombreux nichoirs et garde-mangers sont également toujours en place autour des bâtiments de Edmond et Rothschild (France). Grâce aux ruches installées sur les toits de la banque à Paris, 30 kilos de miel ont été récoltés en 2021, malgré une météo catastrophique pendant le printemps. Ce miel a été donné à Edmond de Rothschild Heritage afin d'être mis en pots et commercialisé.

Méthodologie de reporting et validation des données

Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 95% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Organisation du reporting

La collecte des indicateurs est organisée par le département de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'appuie sur le réseau d'experts en France, qui sont les contributeurs des données. Le département de développement durable est l'interlocuteur premier des vérificateurs externes.

Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance des engagements pour le de développement durable engagés depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés.

Organisation, ressources et contrôles

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- la collecte et la consolidation des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines,
- les données relatives aux engagements sociétaux, notamment les informations concernant les activités liées à l'Investissement Responsable de la Banque, sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées,
- les données environnementales sont consolidées dans le Bilan Carbone produit chaque année par le département des Moyens Généraux.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par le département de développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Les écarts identifiés sont analysés avec les contributeurs de la donnée.

Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Indicateurs clés publiés

	Indicateurs de performance publiés	Pages
Éthique et Gouvernance	% de membres indépendants et de femmes dans le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	p. 47
	Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGDP dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)	p. 50
	Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité	p. 50
	Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption	p. 51
Engagement Humain	% des CDI dans les effectifs	p. 52
	Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	p. 53
	Part des collaborateurs ayant effectué l'évaluation annuelle de la performance	p. 54
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	p. 54
	Part des femmes cadres parmi la population de cadres en France	p. 55
	Résultat de l'index sur l'égalité professionnelle	p. 55
Investissement Responsable	Total des encours gérés selon des stratégies ISR / % de <i>l'asset management</i> en France	p. 59
	% des fonds ouverts couverts par une analyse d'empreinte carbone	p. 66
	Nombre d'Assemblées Générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	p. 69
Impact environnemental	% d'évolution des émissions de CO ₂ en 2021 selon les résultats du Bilan Carbone	p. 70
	% d'évolution de la consommation de papier en 2010	p. 71
	% d'évolution de la consommation totale d'énergie en 2021	p. 72

5.1.3.7 Informations au Règlement Taxonomie verte (2020/852/UE)

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, dit Règlement Taxonomie, établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

1. L'adaptation au changement climatique
2. L'atténuation du changement climatique
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. La transition vers une économie circulaire
5. La prévention et la réduction de la pollution
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie 2021/2178, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat » 2021/2139, publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

L'acte délégué relatif aux quatre objectifs environnementaux est attendu dans le courant de l'année 2022. Selon les informations actuellement disponibles et sous réserve du respect du calendrier d'application communiqué, les obligations relatives à ces quatre objectifs environnementaux seront applicables à compter du 1er janvier 2024.

Une activité économique est considérée comme durable ou alignée sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie si cette activité :

- est éligible, c'est-à-dire explicitement mentionnée dans les actes délégués du Règlement Taxonomie,
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux,
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales,
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du Règlement Taxonomie.

L'application de cette réglementation est progressive :

- Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, le groupe devra présenter la part dans son total actif :
 - des expositions sur des activités économiques éligibles et non éligibles à la Taxonomie,
 - des expositions sur les contreparties souveraines,
 - des expositions sur les entreprises non assujetties à la NFRD,
 - des dérivés,
 - du portefeuille de négociation et des prêts interbancaires à vue.

Une information comparative n'est pas requise lors de ces deux premières années.

A compter du 1er janvier 2024, le groupe devra également publier une information concernant la quote-part des actifs alignés.

Conformément aux informations communiquées par la Commission Européenne au travers de ses différentes FAQs, pour le reporting réglementaire, les informations publiées doivent se fonder sur des données réelles fournies par les contreparties financières et non financières sous-jacentes. Le recours à des estimations n'est pas permis.

Ci-après le premier reporting de Edmond de Rothschild France :

	Valeur comptable brute	Eligible	Non-éligible	Non affecté	Ratio sur le total des actifs
<i>Actifs inclus au numérateur et au dénominateur</i>					
Entreprises non financières assujetties à la NFRD	550 332 937			550 332 937	
Ménages	855 069 398	128 952 448	726 116 950		
Financement d'administrations locales	-				
<i>Autres actifs uniquement inclus au dénominateur</i>					
Expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD	209 444 665				4.5%
Prêts interbancaires à vue	43 187 000				0.9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 447 000				0.4%
Autres actifs	327 156 000				7.0%
Total des actifs inclus au dénominateur (total actifs GAR)	2 005 637 000				43.0%
Souverains	4 813 000				0.1%
Banques centrales	2 629 542 000				56.3%
Portefeuille de négociation	27 576 000				0.6%
Total des actifs exclus du numérateur et du dénominateur	2 661 931 000				57.0%
Total Actif	4 667 568 000				
Part dans le total des actifs GAR		6.4%	36.2%	27.4%	
Part dans le total des actifs		2.8%	15.6%	11.8%	

Cette première évaluation quantitative concernant les activités dites éligibles a été menée sur la base des textes et projets de textes européens disponibles à la date du rapport annuel.

Le total actif reporté correspond à celui établi selon les états prudentiels FINREP de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2021.

Le total des actifs GAR (*Green Asset Ratio*) de la banque est composé des actifs suivants :

- ✓ Des expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD, principalement :
 - les participations mises en équivalence de moins de 500 salariés (Monaco et Elyan),
 - les actifs financiers à la juste valeur par résultat, notamment les fonds private equity non cotés,
 - les titres de participations non consolidés,
 - les crédits accordés à des entreprises non NFRD.
- ✓ Les prêts interbancaires à vue
- ✓ La trésorerie et équivalent de trésorerie
- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles
- ✓ Les écarts d'acquisitions
- ✓ Les comptes de régularisations actifs

Les actifs exclus sont composés des actifs suivants :

- ✓ Des obligations souveraines,
- ✓ De l'excédent de trésorerie déposé auprès de la Banque de France,
- ✓ Du portefeuille de négociation constitué au cas présent d'instruments dérivés.

Au 31 décembre 2021, les actifs considérés comme éligibles sont les crédits à l'habitat des particuliers et représentent 6,4% du total des actifs GAR.

La part des actifs non éligibles s'élève à 36,2% du total des actifs GAR et concerne les crédits de trésorerie et les comptes à vue débiteur des particuliers.

Les actifs non affectés, représentant 27.4% du total des actifs GAR, comprennent les actifs dont la correspondance ou la contribution aux objets de la Taxonomie n'a pas pu être identifiée par la banque sur la base des informations disponibles à la date de la consolidation des états financiers 2021. Il s'agit des crédits de trésorerie, à l'habitat et les comptes à vue débiteurs des sociétés non financières pour lesquelles des analyses complémentaires seront réalisées au cours de l'exercice 2022.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Edmond de Rothschild (France),

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations,
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte),
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale,
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques,
 - nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques,
 - nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques,
 - nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, « non-respect des engagements de responsabilité pouvant impacter la réputation du Groupe », « non-conformité aux législations et non prise en compte de la cybercriminalité » et « non-respect de l'éthique des affaires incluant la corruption et l'évasion fiscale », nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités de Edmond de Rothschild (France).
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16,

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Edmond de Rothschild (France), et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation,
 - les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 15 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2022

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du
Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part des femmes au sein du Conseil de Surveillance
- Pourcentage des effectifs de Edmond de Rothschild (France) ayant suivi le e-learning RGPD
- Nombre de contrats d'alternance et/ou de professionnalisation en 2021
- Nombre de jeune recrutés après leur apprentissage ou en stage
- Taux d'emploi de collaborateurs handicapés
- Nombre de fonds public français ISR et pourcentage de fonds ouverts gérés en intégration ESG
- Baisse des déplacements professionnels avec les véhicules de fonction
- Baisse de la consommation de papier
- Pourcentage de membres indépendants composant le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2021
- Pourcentage de sous-traitants incluant les clauses RGPD dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)
- Nombre d'incident ayant nécessité une notification à l'autorité
- Pourcentage des collaborateurs ayant suivi au moins une formation liée à l'Éthique et la Conformité en 2021
- Pourcentage de formations réalisées sur les sujets Éthique et Conformité en 2021
- Nombre de sanction pénale ou liée à la corruption
- Pourcentage de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2021
- Pourcentage de collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2021
- Pourcentage de collaborateurs ayant complété l'évaluation annuelle de la performance en 2021
- Nombre de collaborateurs France ayant bénéficié d'une mobilité interne en 2021
- Index d'égalité professionnelle et pourcentage de femmes cadres parmi la population de cadres au sein de Edmond de Rothschild
- Encours des actifs liquides gérés par EdR AM (France) selon des stratégies ISR en 2021
- Encours gérés par EdR PE (France) en 2021 selon une intégration ESG
- Encours gérés par EdR REIM (France) selon des stratégies ISR en 2021
- Pourcentage des fonds ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ayant mesuré leur empreinte carbone
- Nombre d'assemblées générales auxquelles Edmond de Rothschild (France) a participé en 2021
- Pourcentage de l'univers investi en actions
- Pourcentage de réduction des émissions de CO2 en 2021
- Pourcentage de baisse de consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) en 2021
- Pourcentage de réduction de consommation totale d'énergie en 2021

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Politique de Responsabilité Sociale du Groupe
- Règlement intérieur du Conseil de Surveillance
- Directive Groupe prévention des abus de marché
- Procédure de notifications des incidents auprès de la CNIL et procédure sur la faculté d'alerte des collaborateurs
- Des dispositifs d'alerte et des procédures de prévention
- Charte d'engagement sociétal du Groupe
- Commission « Avenir professionnel »
- Programmes de formation aux risques incendie et aux gestes de premiers secours
- Politique d'Investissement Responsable
- Actions de la Feuille de route IR 2021-2024
- Labélisation du fonds Edmond de Rothschild Immo Premium
- Feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Signature d'un partenariat avec Carbon4Finance
- Renforcement de la politique des votes, en restreignant la limite d'âge pour la fonction de Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration.
- Introduction d'un vote contre le renouvellement ou nomination d'un administrateur non indépendant à la présidence d'un comité et une opposition au renouvellement du président et/ou du président des nominations en cas de diversité en dessous de 25%
- Adhésion à trois initiatives collaboratives dans le domaine social et environnemental
- Mise à jour de la politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) en 2021
- Mise à jour de la politique environnementale du Groupe en 2021
- Politique d'Achats Responsables
- Système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique, traitement des déchets informatiques
- Engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code de commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 9 mars 2022.

RÉFÉRENCIEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild (jusqu'au 15 janvier 2021)

Ariane de Rothschild (depuis le 3 février 2021)

Vice-Président

Ariane de Rothschild (jusqu'au 3 février 2021)

Jean Laurent-Bellue (depuis le 3 février 2021)

Membres

Louis-Roch Burgard

Philippe Cieutat (depuis le 29 octobre 2021)

Jacques Ehrmann

Véronique Morali

François Pauly (depuis le 27 août 2021)

Sabine Rabald (depuis le 10 mars 2021)

Vincent Taupin (jusqu'au 4 juin 2021)

Cynthia Tobiano

Christian Varin

Josepha Wohnrau

Secrétaire

Nicolas Giscard d'Estaing (jusqu'au 14 octobre 2021)

Nicolas Halphen (depuis le 14 octobre 2021)

DIRECTOIRE

Président

Renzo Evangelista

Membre et Directeur Général

Philippe Cieutat (jusqu'au 1^{er} octobre 2021)

Fabrice Coille (depuis le 1^{er} octobre 2021)

Membre et Secrétaire Général

Nicols Giscard d'Estaing (depuis le 1^{er} octobre 2021)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Grant Thornton Audit (anciennement dénommé
Cabinet Didier Kling & Associés)

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Florent Goulet

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2021, le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégialement la direction de la Société. Il est précisé que suite à la nomination de Monsieur Philippe Cieutat aux fonctions de Directeur Financier du Groupe (CFO) et de sa démission subséquente de ses fonctions de membre du Directoire et Directeur Général de la Société, la composition du Directoire a été modifiée. Ainsi et à compter du 1^{er} octobre 2021, Messieurs Fabrice Coille, également nommé Directeur Général et Nicolas Giscard d'Estaing, également nommé Secrétaire Général ont rejoint le Directoire aux côtés de Monsieur Renzo Evangelista, Président du Directoire.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 13 septembre 2021.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité Opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités de Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,
- le Comité de Direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau de Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,

- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Surveillance est composé de onze membres, dont 45% de femmes. Il est présidé par la Baronne Ariane de Rothschild suite au décès subit du Baron Benjamin de Rothschild survenu le 15 janvier 2021. En remplacement de la Baronne Ariane de Rothschild aux fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Conseil a nommé Monsieur Jean Laurent-Bellue. Quatre des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 45% de femmes et de 55% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 9 décembre 2020), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement,

les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débattre sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2021, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 3 février,
- le 10 mars,
- le 5 mai,
- le 27 août,
- le 13 septembre,
- le 14 octobre,
- le 8 décembre.

Au titre de l'année 2021, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 91,11%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par courriel. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires

aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. *Travaux du Conseil de Surveillance*

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 28 juillet 2021. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2021

Conseil de Surveillance :

Benjamin de Rothschild (jusqu'au 15 janvier 2021)

Président de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)
OPEJ Baron Edmond de Rothschild (*France*)
La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild (*France*)
Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (*Suisse*)
Fondation Edmond de Rothschild New York (*USA*)
Fondation Edmond de Rothschild (*Suisse*)

Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
EBR Ventures
Fondation Edmond de Rothschild pour la Recherche Scientifique (*France*)

Membre du Conseil de Surveillance des Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

Ariane de Rothschild

Présidente du Conseil d'Administration de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild S.A. (*Suisse*) (depuis le 10 février 2021, préalablement Vice-Présidente)
Edmond de Rothschild-Holding S.A. (*Suisse*) (depuis le 3 février 2021, préalablement Vice-Présidente)
Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild S.A. (depuis le 3 février 2021, préalablement Vice-Présidente)
Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild (depuis le 27 janvier 2021)

Bodegas Benjamin de Rothschild & Vega Sicilia SA (*Espagne*)

Fondation Ariane de Rothschild (*Espagne*)

Fondation du Domaine de Pregny (*Suisse*) (depuis le 8 septembre 2021)

Fondation Edmond Adolphe de Rothschild (*Suisse*) (depuis le 30 avril 2021)

Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (*Suisse*) (depuis le 30 avril 2021)

Mémorial Adolphe de Rothschild- association pour le développement de l'ophtalmologie (*Suisse*) (depuis le 15 décembre 2021)

The Edmond de Rothschild Foundation (*Israël*)

Fondation OPEJ- Présidente (depuis le 25 mars 2021)

Fondation Caesarea

Fondation Edmond de Rothschild New York (*USA*)

Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) (depuis le 3 février 2021, préalablement Vice-Présidente)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.) (depuis le 16 janvier 2021)

Administrateur de :

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)
Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild (depuis le 16 janvier 2021)
Compagnie Vinicole Benjamin et Edmond de Rothschild (depuis le 16 janvier 2021)
EBR Ventures (depuis le 10 juin 2021)

Membre du Fonds de dotation du Louvre (jusqu'au 25 février 2021)

Louis-Roch Burgard

Directeur Général et Administrateur de CNIM GROUPE

Président de :

CNIM INNOVATION & SYSTEMES
BERTIN TECHNOLOGIES
CNIM SYSTEMES INDUSTRIELS
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE PARTICIPATIONS
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE O&M (jusqu'au 30 juillet 2021)
LAB (jusqu'au 21 octobre 2021)
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE SERVICES
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE EPC
CNIM MUTUAL SERVICES
COMETAL FRANCE

CNIM TRANSPORT HOLDING (depuis le 25 juin 2021)
CNIM TRANSPORT FRANCE (depuis le 25 juin 2021)

Directeur de :

Cnim Industrial System China
CNIM SINGAPORE PRIVATED LIMITED (depuis le 31 mai 2021)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Philippe Cieutat (depuis le 29 octobre 2021)

Membre du Directoire et Directeur Général de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 1^{er} octobre 2021)

Directeur Général de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'Administration de :

Financière Boréale
Edmond de Rothschild Immo Premium

Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild REIM (France) (jusqu'au 16 novembre 2021)

Président de SAS EDR IMMO MAGNUM

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Private Equity (France) (jusqu'au 15 novembre 2021)
Edmond de Rothschild (France) (depuis le 29 octobre 2021)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :

Financière Eurafrique
Cogifrance

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) (jusqu'au 17 novembre 2021)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance (jusqu'au 1^{er} octobre 2021)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil d'Administration de Immopéra (depuis le 4 mars 2021)

Member of the Board of Directors de Zhonghai FMC (Chine)

Jacques Ehrmann

Directeur Général Groupe Altarea (fonction opérationnelle)

Directeur Général de ALTAFI 2 (SAS)

Président de Tamlet (SAS)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Administrateur de Pitch Promotion (SAS) (jusqu'au 18 février 2021)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)
La Financière SPL (jusqu'au 16 février 2021)
Woodeum

Gérant de :

Altarea Management (SNC)
Cogedim Gestion
Cogedim Développement (jusqu'au 8 juillet 2021)
Cogedim Citalis
Cogedim Entreprise (jusqu'au 26 mai 2021)

Co-gérant de :

SCI Jakevero
SC Testa

Président du CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux)

Jean Laurent-Bellue

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Monaco) (depuis le 20 juillet 2021, préalablement administrateur) et Président du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) (depuis le 3 février 2021, préalablement Membre du Conseil de Surveillance) et Président du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Membre du Conseil de Surveillance de :

KPMG S.A.
KPMG Associés

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. et Membre du Comité de rémunération et de nomination et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Fondation Actions Addictions

Véronique Morali

Présidente du Directoire de Webedia

Présidente de :

Fimalac Développement (Luxembourg)

Clover SAS (jusqu'au 8 mars 2021)

Clover MDB SAS (jusqu'au 10 mai 2021)

Présidente du Conseil d'Administration de Quill France (anciennement dénommé Viaeuropa)

Directeur Général de Webco

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 5 mai 2021)

Fimalac (depuis le 29 juin 2021)

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Lagardère (depuis le 30 juin 2021) et Membre du Comité d'Audit

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité des Rémunérations, Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Gérante de Webedia International Sarl (Luxembourg) (jusqu'au 10 mai 2021)

Présidente de l'Association Force Femmes

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Association Le Siècle

Membre du comité stratégique de la société Pour de Bon SAS (jusqu'au 20 avril 2021)

François Pauly (depuis le 27 août 2021)

Directeur Général de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 4 juin 2021)

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) et Président du Comité de nomination et de rémunération (depuis le 4 juin 2021)

Edmond de Rothschild (UK) Ltd (depuis le 19 juillet 2021)

Compagnie Financière La Luxembourgeoise

Compagnie Foncière La Luxembourgeoise

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 27 août 2021)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Monaco) et membre du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 20 juillet 2021)

Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'audit et des Risques (depuis le 14 octobre 2021)

Participations CF SA

LaLux Group

LaLux Assurances

LaLux Vie

Immo CF Place d'Armes

Immo CF Les Thermes

Immo CF Pétrusse

HLLPA

HLLVP

Immo CF Bergfeld

Immo CF Mertert

Altik

Inowai Group

Inowai

Inowai Résidentiel

BELAC (depuis le 23 novembre 2021)

Am Beechel (depuis le 23 novembre 2021)

Am Guddebiert (depuis le 23 novembre 2021)

Op der Gaass (depuis le 23 novembre 2021)

Vedipar

Vedihold

Cobepa

Cobehold

IWG PLC Zug

Gérant de LUXCO INVEST SARL (depuis 2021)

Fondation Felix Chomé Luxembourg and Brazil

Fondation du souvenir et de l'amitié Luxembourg

Croix-Rouge Luxembourg

Fondation Genève Place Financière - représentant de Edmond de Rothschild (depuis le 4 juin 2021)

Association de Banques Suisses de Gestion - représentant de Edmond de Rothschild (depuis le 4 juin 2021)

Sabine Rabald (depuis le 10 mars 2021)

Directeur Général de S.A.S Configure Creative

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 10 mars 2021)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*), également membre du Comité d'Audit et des Risques
Nucoro Holdings Limited (UK)

Membre du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (UK) Ltd

Vincent Taupin (jusqu'au 4 juin 2021)

Directeur Général de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (jusqu'au 4 juin 2021)

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*) et Président du Comité de nomination et de rémunération (jusqu'au 4 juin 2021)

Edmond de Rothschild (Monaco) (jusqu'au 4 juin 2021)

Edmond de Rothschild (UK) Ltd (jusqu'au 4 juin 2021)

Vice-Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) et membre du Comité de nomination et de rémunération (depuis le 4 juin 2021)

Administrateur de Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël

Censeur au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (jusqu'au 4 juin 2021)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 4 juin 2021)

Cynthia Tobiano

Directrice Générale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)

Directrice Générale Déléguée de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (jusqu'au 1^{er} octobre 2021)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Holding, Pregny SA (depuis le 21 décembre 2021)

Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited (Israël)
Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Monaco)

Edmond de Rothschild (UK) Limited (jusqu'au 31 décembre 2021)

Cogifrance SA (depuis le 17 mars 2021)

Administration et Gestion SA (depuis le 1^{er} avril 2021)

Gitana SA (depuis le 6 avril 2021)

Membre du Conseil de Direction de Gitana France S.A.S. (depuis le 2 juin 2021)

Christian Varin

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 5 mai 2021)

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovabis SA (Belgique)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild Private Equity (France) (jusqu'au 3 mai 2021)

Membre du Comité Stratégique de :

Edmond de Rothschild Private Equity S.A (Luxembourg) (depuis le 1^{er} janvier 2021)

Josepha Wohnrau

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Directoire :

Renzo Evangelista

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Fabrice Coille (depuis le 1^{er} octobre 2021)

Membre du Directoire et Directeur Général de :

Edmond de Rothschild (France) (depuis le 1^{er} octobre 2021)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild REIM (France) (depuis le 16 novembre 2021)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Private Equity (France) (depuis le 15 novembre 2021)

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance (depuis le 1^{er} octobre 2021)

Edmond de Rothschild (France), Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) (depuis le 17 novembre 2021)

Nicolas Giscard d'Estaing (depuis le 1^{er} octobre 2021)

Membre du Directoire et également Secrétaire Général de

Edmond de Rothschild (France) (depuis le 1^{er} Octobre 2021)

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Administrateur de :

Financière Boréale

Groupement Immobilière Financière - GIF

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France), Administrateur au Conseil d'Administration de Financière Eurafrique

Financière Eurafrique, Administrateur au Conseil d'Administration d'Immopéra

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2021, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société ,
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière,

- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2021, il s'est réuni :

- le 9 mars,
- le 4 mai,
- le 26 août,
- le 7 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audit est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2021, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,

- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres: la Baronne Ariane de Rothschild, déjà membre, laquelle a été nommée suite au décès du Baron Benjamin de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,

- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L.22-10-26 et L.22-10-34 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2021.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2021.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2021 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2021 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

94	Bilan consolidé IFRS
95	Compte de résultat consolidé IFRS
95	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
96	Tableau des flux de trésorerie IFRS
97	Tableau de variation des capitaux propres
98	Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2021	31.12.2020
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.629.937	2.053.994
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	153.327	157.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	1.384	1.341
Titres au coût amorti	3.4	4.813	6.521
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	63.229	48.600
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	1.421.591	1.160.185
Actifs d'impôts courants		397	7.341
Actifs d'impôts différés		13.447	11.901
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	134.555	216.992
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	66.132	59.595
Immobilisations corporelles	3.10	38.145	37.730
Droits d'utilisation		33.071	39.542
Immobilisations incorporelles	3.11	21.331	22.282
Ecart d'acquisition	3.12	73.925	74.313
Actifs non courants destinés à être cédés	3.13	12.284	12.284
Total de l'actif		4.667.568	3.909.944

		31.12.2021	31.12.2020
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.14	1.417.275	1.354.751
Instruments dérivés de couverture	3.15	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.16	51.278	22.143
Dettes envers la clientèle	3.17	2.488.188	1.830.461
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		1.998	1.386
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	233.832	250.721
Provisions	3.18	17.882	23.269
Dettes subordonnées	3.19	-	-
Capitaux propres		457.115	427.213
Capitaux propres part du Groupe		453.923	419.072
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		186.637	188.302
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9.529	5.277
. Résultat de l'exercice		56.562	24.298
Intérêts minoritaires		3.192	8.141
Total du passif		4.667.568	3.909.944

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2021	31.12.2020
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	40.496	19.139
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-39.411	-25.322
+ Commissions (produits)	4.3	417.770	348.089
- Commissions (charges)	4.3	-90.423	-82.677
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	31.714	30.095
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	419	899
+ Produits des autres activités	4.6	13.816	10.792
- Charges des autres activités	4.6	-17.172	-16.362
Produit net bancaire		357.209	284.653
- Charges générales d'exploitation	4.7	-263.780	-228.404
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-26.646	-26.425
Résultat brut d'exploitation		66.783	29.824
+/- Coût du risque	4.8	-237	-59
Résultat d'exploitation		66.546	29.765
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	11.116	8.202
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-119	-60
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-388	-
Résultat courant avant impôt		77.155	37.907
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-22.880	-10.496
Résultat net		54.275	27.411
- Intérêts minoritaires		2.287	-3.113
Résultat net – Part du Groupe		56.562	24.298
Résultat par action en euro		10,15	4,33
Résultat dilué par action en euro		10,15	4,33

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	54.275	27.411
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	389	-1.144
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	1	-494
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	3.862	537
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4.252	-1.101
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	58.527	26.310
<i>dont part du Groupe</i>	<i>60.814</i>	<i>23.197</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-2.287</i>	<i>3.113</i>

(*) Montants nets d'impôt

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2021

31.12.2020

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	54.275	27.411
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-296	-839
Dotations nettes aux amortissements et provisions	16.890	16.565
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-11.116	-8.202
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-31.713	-30.095
Autres produits et charges calculés	3.126	12
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	22.880	10.496
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	54.046	15.348
Impôt versé	-18.298	-9.989
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-3.742	174.975
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	396.797	-55.734
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	80.380	-173.899
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	71.907	-54.269
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	581.090	-103.568
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14.452	-14.139
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-1.907
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4.581	4.203
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	3.130	731
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-6.741	-11.112
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-33.187	-5.340
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-33.187	-5.340
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	282	-313
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	541.444	-120.333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.053.994	2.229.167
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	26.470	-28.370
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.080.478	2.200.811
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.629.937	2.053.994
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	15	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-8.030	26.470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.621.922	2.080.478
Variation de la trésorerie nette	541.444	-120.333

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2020
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.772	-	-338	-17.110
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	190.320	14.375	717	205.412
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6.378	-	-1.101	5.277
– Résultat 2019	14.375	-14.375	-	-
Sous-Total	395.496	-	-722	394.774
– Résultat 2020	-	-	24.298	24.298
Total des Capitaux Propres part du Groupe	395.496	-	23.576	419.072
Part des minoritaires				
– Réserves	8.980	1.591	-5.543	5.028
– Résultat 2019	1.591	-1.591	-	-
– Résultat 2020	-	-	3.113	3.113
Total des intérêts minoritaires	10.571	-	-2.430	8.141

	31.12.2020	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2021
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.110	-	-333	-17.443
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	205.412	24.298	-25.630	204.080
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.277	-	4.252	9.529
– Résultat 2020	24.298	-24.298	-	-
Sous-Total	419.072	-	-21.711	397.361
– Résultat 2021	-	-	56.562	56.562
Total des Capitaux Propres part du Groupe	419.072	-	34.851	453.923
Part des minoritaires				
– Réserves	5.028	3.113	-2.662	5.479
– Résultat 2020	3.113	-3.113	-	-
– Résultat 2021	-	-	-2.287	-2.287
Total des intérêts minoritaires	8.141	-	-4.949	3.192

Notes annexes

aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 1^{er} mars 2022 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 8 et 9 mars 2022.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe n'a pas procédé à d'ajustements méthodologiques majeurs pour l'établissement de ses états financiers 2021 et n'a pas bénéficié de mesures de soutien de nature à impacter sa performance ou sa situation financière.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

Amendement à la norme IFRS 16 - Allègements de loyer liés au COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 « Contrats de location » visant à simplifier la comptabilisation des allègements de loyers liés au Covid-19.

Cet amendement, dont la date d'entrée en vigueur a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 (avec une application anticipée possible), offre la possibilité aux preneurs de ne pas considérer les aménagements de loyers obtenus comme des modifications de contrats.

Le 31 mars 2021, l'IASB a publié de nouveaux amendements à la norme IFRS 16 intitulés « Allègements de loyer liés à la covid-19 au-delà du 30 juin 2021 », visant à prolonger d'un an (jusqu'au 30 juin 2022) la mesure de simplification proposée un an plus tôt.

En 2021 comme en 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »

En août 2020, l'IASB a publié des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 portant sur le traitement comptable des modifications des contrats des instruments financiers dans le cadre des nouveaux taux de référence

Les modifications concernées portent sur les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels ou aux relations de couverture.

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 14 janvier 2021, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1^{er} janvier 2021 : ils n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Décision de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) relative à la norme IAS 19

Le 20 avril 2021, l'IFRS IC a présenté à l'IASB une proposition de modification du calcul des engagements sociaux relatifs à certains régimes à prestations définies.

La position présentée par l'IFRIC et validée par l'IASB ne modifie pas la norme IAS 19 mais apporte des précisions sur le mode de détermination de la période d'acquisition des droits d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes concernés sont ceux dont :

- Les salariés perçoivent une indemnité forfaitaire à leur départ à la retraite à condition qu'ils soient présents dans l'entreprise jusqu'à ce moment-là,
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années de services.

Au sein du Groupe, il s'agit donc des indemnités de fin de carrière.

La période d'acquisition des droits doit être la période qui précède immédiatement l'âge de départ à la retraite, avec un plafonnement de sa durée au nombre d'années consécutives de services au titre desquels le salarié génère un droit à l'avantage.

L'application de la décision de l'IFRS IC s'est traduite par une baisse des provisions pour engagements sociaux au 1^{er} janvier 2021 de 759 milliers d'euros (bruts d'impôt) en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées.

L'entrée en vigueur des autres amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021 n'a pas eu d'effets sur les comptes au 31 décembre 2021.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2021 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Durant l'année 2021, Edmond de Rothschild Private Equity (France) a constitué la société ERES IV GP et la société de conseil en investissement Elyan Partners SAS a été créée.

Les sociétés LCFR UK PEP Limited et CFSH Secondary Opportunities SA ont été liquidées.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2021.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est,

après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

– Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

– Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

– Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dus à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ». En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale

et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans,

- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de

groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 27,5%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2021, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des

modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan

de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,

- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.1. Caisse, banques centrales, CCP		
Caisse	395	299
Banques centrales	2.629.542	2.053.695
CCP	-	-
Sous-total	2.629.937	2.053.994
Créances rattachées	-	-
Total	2.629.937	2.053.994

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	5.529	203
Instruments de change – Contrats fermes	17.797	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	4.135	4.272
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	115	133
Sous-total Dérivés	27.576	4.608
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	27.576	4.608
Juste valeur prêts et créances rattachées	7	11
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	7	11
Effets publics et valeurs assimilées	-	2.058
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	21
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	2.079
Titres de participation	7	10
Autres titres à revenu variable	9.348	12.479
Sous-total	9.355	12.489
Instruments de dettes et assimilés	116.389	138.136
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	116.389	138.136
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	125.744	150.625
Total	153.327	157.323

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 1 257,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 490,8 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le montant notionnel

des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le Groupe.

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	1.384	1.341
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	1.384	1.341
Total	1.384	1.341

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.4. Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.813	6.521
Total	4.813	6.521

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.5. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti		
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	43.226	48.609
- A terme	20.011	-
Sous-total	63.237	48.609
Créances rattachées	2	1
Total Brut	63.239	48.610
Dépréciations	-10	-10
Total Net	63.229	48.600

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

3.6. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		
Comptes ordinaires débiteurs	880.733	761.214
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	541.133	399.112
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	1.421.866	1.160.326
- Dont créances rattachées	1.459	1.128
Dépréciations	-275	-141
Total Net	1.421.591	1.160.185
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.421.898	1.160.492

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros	31.12.2020	Dotations	Reprises	Transferts	31.12.2021
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-30	-112	18	100	-24
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-32	-73	21	38	-46
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-79	-60	72	-138	-205
Total	-141	-245	111	-	-275

3. Actifs grevés

A-Actifs

En milliers d'euros	31.12.2021			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	15.229		4.653.098	176.277
Instruments de capitaux			148.701	148.701
Titres de créances			4.813	-
Autres actifs	15.229		4.499.584	27.576

B-Garanties reçues

En milliers d'euros	31.12.2021	
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
Instruments de capitaux		
Titres de créances	-	-
Autres garanties reçues		
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

En milliers d'euros	31.12.2021	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	-	-

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont la Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par Edmond

de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 86% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 6%.

En milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	3	-	12	-
Dépôts de garantie versés (*)	15.229	-	92.303	-
Charges constatées d'avance	9.949	-	8.493	-
Produits à recevoir	77.104	-	84.202	-
Produits constatés d'avance	-	118	-	58
Charges à payer	-	74.926	-	84.800
Autres actifs et passifs divers (**)	32.270	158.788	31.982	165.863
Total	134.555	233.832	216.992	250.721

(*) dont 2.930 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2021 contre 30.584 milliers d'euros au 31 décembre 2020 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 25.552 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2021 contre 2.071 milliers d'euros au 31 décembre 2020 en autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Edmond de Rothschild (Monaco)	65.391	59.595
Elyan Partners SAS	740	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	66.132	59.595

Edmond de Rothschild (Monaco)

En milliers d'euros	31.12.2021
Actifs courants	2.726.649
Actifs non courants	52.970
Passifs courants	2.560.279
Passifs non courants	219.341
Produit net bancaire	80.513
Quote-part du résultat net	9.718

En milliers d'euros	31.12.2020	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2021
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	59.245	-	-	3.315	62.560
Matériel informatique	32.420	1.051	-	42	33.513
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	45.762	282	-	-40	46.004
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	137.427	1.333	-	3.317	142.077
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-26.451	-1.080	-	-790	-28.321
Matériel informatique	-29.541	-1.712	-	-43	-31.296
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-43.705	-652	-	42	-44.315
Sous-total	-99.697	-3.444	-	-791	-103.932
Total	37.730	-2.111	-	2.526	38.145

En milliers d'euros	31.12.2020	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2021
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
Autres immobilisations incorporelles	186.137	13.119	-	-	199.256
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	198.647	13.119	-	-	211.766
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-176.365	-14.070	-	-	-190.435
Sous-total	-176.365	-14.070	-	-	-190.435
Total	22.282	-951	-	-	21.331

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
3.12. Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	74.313	74.313
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-388	-
Valeur nette comptable en fin de période	73.925	74.313

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31.12.2021	31.12.2020
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild REIM (France) SAS	23.800	23.800
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	-	371
Autres	-	17
Total	73.925	74.313

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de

vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les hypothèses d'activité retenues pour l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild REIM (France) SAS ont été déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2022-2024 et en appliquant un taux de croissance de 1,3% sur le chiffre d'affaires 2024.

Un taux d'actualisation moyen de 11,5% a été retenu, en se référant à des sociétés comparables s'agissant des différentes catégories de revenus entrant dans la composition du chiffre d'affaires de la société.

Sur la base des hypothèses retenues, la comparaison de la valeur comptable de l'UGT Edmond de Rothschild REIM (France) SAS avec sa valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2021, et la variation des hypothèses clés de +/- 100 points de base du taux d'actualisation ou de +/- 20 points de base du taux de croissance à l'infini n'amènerait pas à constater de dépréciation dans les comptes consolidés.

3.13. Actifs non courants destinés à être cédés

Au 31 décembre 2021, Edmond de Rothschild (France) maintient son intention de vendre Zhonghai et considère cet actif comme classé en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

La cession définitive de Zhonghai n'a pas encore eu lieu. Le Groupe a entrepris toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations exigibles pour la cession de cet actif et reste en attente de l'approbation par les autorités chinoises compétentes.

3.14 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	476	950
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	23.637
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	3.400	14.282
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	3.876	38.869
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	324	7
Sous-total du portefeuille de transaction	4.200	38.876
Dettes auprès des établissements de crédit	988.391	936.693
Dettes auprès de la clientèle	22.743	23.088
Sous-total	1.011.134	959.781
Dettes rattachées	1.082	1.080
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.012.216	960.861
Titres de créances négociables	400.753	354.912
Sous-total	400.753	354.912
Dettes rattachées	106	102
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	400.859	355.014
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.413.075	1.315.875
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.417.275	1.354.751

31.12.2021

En milliers d'euros	31.12.2021		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.075	1.413.063	12

31.12.2020

En milliers d'euros	31.12.2020		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.315.875	1.317.746	-1.871

En milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
3.15. Instruments dérivés de couverture				
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	-	-	-	-

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
3.16 Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	51.278	22.143
- A terme	-	-
Sous-total	51.278	22.143
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	51.278	22.143

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
3.17. Dettes envers la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	103.158	103.158	-	100.802	100.802
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	103.158	103.158	-	100.802	100.802
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	2.296.837	-	2.296.837	1.587.883	-	1.587.883
- Comptes créditeurs à terme	-	54.188	54.188	-	98.703	98.703
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	34.000	34.000	2.054	41.000	43.054
- Dettes rattachées	-	5	5	-	19	19
Sous-total	2.296.837	88.193	2.385.030	1.589.937	139.722	1.729.659
Total	2.296.837	191.351	2.488.188	1.589.937	240.524	1.830.461
Juste valeur des dettes envers la clientèle			2.488.188			1.830.461

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.18 Provisions						
Solde au 31.12.2020	-	12.068	-	-	11.201	23.269
Dotations	-	241	-	-	4.685	4.926
Montants utilisés	-	-	-	-	-3.478	-3.478
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-862	-862
Autres mouvements	-	-5.965	-	-	-8	-5.973
Solde au 31.12.2021	-	6.344	-	-	11.538	17.882

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM

chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.19 Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.20. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2021	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	28.745	-1.169	27.576	-	-25.552	2.024
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	125.751	-	125.751	-	-	125.751
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.384	-	1.384	-	-	1.384
Titres au coût amorti	4.813	-	4.813	-	-	4.813
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	1.484.820	-	1.484.820	-	-	1.484.820
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	134.555	-	134.555	-	-	134.555
-Dont dépôts de garantie donnés	15.229	-	15.229	-	-	15.229
Autres actifs non soumis à compensation	2.888.669	-	2.888.669	-	-	2.888.669
TOTAL ACTIF	4.668.737	-1.169	4.667.568	-	-25.552	4.642.016

Au 31 décembre 2021	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	5.368	-1.169	4.200	-	-2.930	1.270
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.012.216	-	1.012.216	-	-	1.012.216
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	400.859	-	400.859	-	-	400.859
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2.539.466	-	2.539.466	-	-	2.539.466
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	233.833	-	233.833	-	-	233.833
-Dont dépôts de garantie reçus	25.552	-	25.552	-	-	25.552
Autres dettes non soumises à compensation	19.879	-	19.879	-	-	19.879
TOTAL DETTES	4.211.621	-1.169	4.210.453	-	-2.930	4.207.523

Au 31 décembre 2020	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.356	-6.748	4.608	-	-2.071	2.537
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.079	-	2.079	-	-	2.079
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	150.636	-	150.636	-	-	150.636
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.341	-	1.341	-	-	1.341
Titres au coût amorti	6.521	-	6.521	-	-	6.521
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	1.208.785	-	1.208.785	-	-	1.208.785
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	216.992	-	216.992	-	-	216.992
-Dont dépôts de garantie donnés	92.303	-	92.303	-	-	92.303
Autres actifs non soumis à compensation	2.318.982	-	2.318.982	-	-	2.318.982
TOTAL ACTIF	3.916.692	-6.748	3.909.944	-	-2.071	3.907.873

Au 31 décembre 2020	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	45.624	-6.748	38.876	-	-30.584	8.292
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	960.861	-	960.861	-	-	960.861
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	355.014	-	355.014	-	-	355.014
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.852.604	-	1.852.604	-	-	1.852.604
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	250.721	-	250.721	-	-	250.721
-Dont dépôts de garantie reçus	2.071	-	2.071	-	-	2.071
Autres dettes non soumises à compensation	24.655	-	24.655	-	-	24.655
TOTAL DETTES	3.489.479	-6.748	3.482.731	-	-30.584	3.452.147

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	627	631
- Comptes à vue et prêts interbancaires	627	631
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	13.638	10.676
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	13.638	10.676
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	26.231	7.832
- Instruments de dettes au coût amorti	44	42
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	49	70
- Intérêts sur dérivés	26.138	7.720
Total des intérêts et produits assimilés	40.496	19.139

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

4.2. Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-12.785	-16.129
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-12.585	-16.129
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-200	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-152	-381
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-152	-381
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-26.189	-8.458
- Dettes représentées par un titre	-14.434	-8.475
- Intérêts sur dérivés	-11.755	17
Intérêts et charges sur obligations locatives	-285	-354
Total des intérêts et charges assimilées	-39.411	-25.322

31.12.2021

31.12.2020

En milliers d'euros

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	-11	-	-5
Opérations avec la clientèle	663	-	281	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	55	-	38	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	673	-	1.019	-
- Instruments financiers à terme	2.005	-1.151	5.165	-3.537
Prestations de services financiers	414.354	-89.261	341.586	-79.135
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	417.770	-90.423	348.089	-82.677

En milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	5.060	-	-761
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-12.622	-	17.359
Gains ou pertes nets sur dérivés	18.570	-	-16.384	-
Résultats sur opérations de change	12.106	-	18.375	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	30	-	-406	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	8.570	-	11.912	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	39.276	-7.562	13.497	16.598

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	419	899
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	419	899

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	1.705	2.067
Autres produits accessoires	1.405	1.567
Divers	10.706	7.158
Produits des autres activités	13.816	10.792
Rétrocession de produits	-16.412	-13.568
Divers	-760	-2.794
Charges des autres activités	-17.172	-16.362

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-109.609	-87.243
Charges de retraite	-8.324	-8.158
Charges sociales	-42.821	-36.205
Intéressement des salariés	-136	-249
Participation des salariés	-7.429	-4.151
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8.668	-8.989
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-4.471	-7.004
Reprises de provisions pour frais de personnel	3.086	6.276
Sous-total des frais de personnel	-178.372	-145.723
Impôts et taxes	-4.164	-4.710
Locations	-3.981	-3.536
Services extérieurs	-76.225	-73.528
Transports et déplacements	-1.001	-907
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-37	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total des frais administratifs	-85.408	-82.681
Total des charges générales d'exploitation	-263.780	-228.404

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

4.8. Coût du risque		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-373	-132
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-761	-1.205
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	855	1.268
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	42	10
Total du coût du risque	-237	-59

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

4.9. Gains ou pertes sur autres actifs		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat de cession de titres de participation	-119	-60
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	-119	-60

4.10. Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	54.275	27.411
Impôts sur les bénéfices	22.880	10.496
Résultat avant impôt	77.155	37.907
Provisions et charges non déductibles	8.111	9.508
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	1.487	744
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-11.116	-8.202
Retraitements de consolidation non fiscalisés	9.643	6.559
Produits divers non imposables et autres déductions	-16.043	-20.943
Éléments imposés à taux réduit	-1.838	2.122
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	67.399	27.695
Taux d'impôt	28,41%	32,02%
Impôt théorique au taux de droit commun	19.148	8.868
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	1.838	-2.122
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	285	-329
Impôt théorique	19.433	8.539
Création de déficits non comptabilisés	3.779	1.914
Utilisation de déficits non comptabilisés	-654	-110
Crédits d'impôt	-12	-12
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	257	-207
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	-75	298
Divers	152	74
Impôt sur les bénéfices calculé	22.880	10.496
- Dont impôt exigible	25.970	9.665
- Dont impôt différé	-3.090	831
Résultat avant impôt	77.155	37.907
Impôt sur les bénéfices	22.880	10.496
Taux d'impôt effectif moyen	29,65%	27,69%
Taux de droit commun de l'impôt en France	28,41%	32,02%
Effet des différences permanentes	-2,92%	-10,42%
Effet de l'imposition à taux réduit	-0,31%	0,92%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0,33%	-0,55%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	4,05%	4,76%
Effet des autres éléments	0,09%	0,96%
Taux d'impôt effectif moyen	29,65%	27,69%

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	414.331	282.507
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	15.443	15.443
Engagements en faveur de la clientèle	66.646	40.029
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	121.559	1.981
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base. Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité

différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 0,87% selon la durée du régime (0 an),
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (0 an),
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 0,87%,
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de -1,75%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2021, le montant des engagements s'élève à 25,232 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 23,822 millions d'euros, soit une provision de 1,410 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2021	31.12.2020
Actions	46,30%	34,30%
Obligations	44,60%	51,50%
Immobilier	8,10%	13,20%
Monétaires & Autres	1,00%	1,00%
Taux de rendement des actifs du régime	0,87%	0,48%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Valeur actuelle de l'obligation	25.232	26.996
- Valeur des actifs du régime	-23.822	-21.628
Situation financière du régime	1.410	5.368
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	1.410	5.368

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime

fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,

- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification

d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 0,87% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 6,700 millions d'euros au 31 décembre 2020 et à 4,934 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le coût des services en 2021 est de 245 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 35 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 63 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2021 est de 1,224 milliers d'euros. L'impact du changement de réglementation relatif à la décision IFRIC IC, s'élève à 759 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Coût des services rendus de l'exercice	-182	-551
Coût financier	-209	-303
Rendement attendu des actifs du régime	150	196
Charge nette comptabilisée	-241	-658

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,87%	0,48%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,00%	2,75%
- <i>Cadres</i>	2,50%	3,25%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,00%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	59,44%	61,90%
Table de mortalité	THTF 14 16	THTF 13 15

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,87%	0,48%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	-1,75%	0,50%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	0 an	0 an
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2021
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 0,37 % (0,87 % - 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2021</i>	0,00%
- <i>Impact sur le total net des charges 2021</i>	-57,47%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 1,37 % (0,87 % + 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2021</i>	0,00%
- <i>Impact sur le total net des charges 2021</i>	57,48%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Provision / Actif en début de période	12.068	12.137
- Charges inscrites au compte de résultat	304	768
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-63	-110
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	-5.206	-727
- Autres mouvements	-759	-
Provision / Actif en fin de période	6.344	12.068

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.696	34.910
- Coût des services rendus	245	658
- Coût de l'actualisation	209	303
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	-2.096	-1.005
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.129	-1.170
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements	-759	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	30.166	33.696
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	21.628	22.773
- Produits financiers sur actifs de couverture	150	196
- Gains ou pertes actuariels	3.110	-281
- Prestations versées par le fonds	-1.066	-1.060
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	23.822	21.628
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	6.344	12.068
Provision / Actif	6.344	12.068

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2021, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (remplaçant la précédente directive dite « CRD III » en vigueur depuis 2011), transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27

juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en

vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD IV

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération Totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées

- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2021 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),

- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),

- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2021 est étalée entre le 1^{er} janvier 2021 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2023, mars 2024 et mars 2025.

Au 31 décembre 2021, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 3 063 milliers d'euros contre un produit net de 117 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	72,36	68,68	72,36	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• ERES IV GP SAS	100,00	-	100,00	-
• LCFR UK PEP Limited *	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild REIM (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque				
• Financière Eurafrique	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Immopéra	99,92	99,92	99,92	99,92
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	36,93	36,93	36,93	36,93
Sociétés de Gestion				
• Elyan Partners SAS	49,00	-	49,00	-
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

7.2. Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	732	712
- Techniciens	68	63
- Cadres	664	649
Effectif moyen des sociétés étrangères	59	63
Effectif moyen global	791	775

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2021, 24,6 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2021). Il n'y a pas de nouveaux engagements pris en 2021, le montant résiduel à fin 2021 est de 20,1 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « *carried interest* » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Évènements postérieurs à la clôture

La survenance de l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a entraîné une fermeture des marchés financiers russes et de nombreuses sanctions vis-à-vis des intérêts russes. Nous avons été amené à prendre toutes dispositions nécessaires pour maîtriser le risques de marchés, anticiper d'éventuelles défaillances de nos partenaires et sous-traitants, et renforcer le niveau de sécurité de notre système d'information.

La sensibilité de l'activité de la banque à la crise Ukrainienne, dans toutes ses catégories de risque (activité, financier, opérationnel) est non significatif : du point de vue,

- De l'activité : nous n'avons aucun flux d'affaires avec des correspondants ou des sociétés russes, ukrainiennes ou biélorusses
- Des risques financiers :
 - o aucune contrepartie bancaire russe (ukrainienne, biélorusse)
 - o aucun correspondant bancaire dans les devises slaves (rouble, rlvnia)

Des risques opérationnels : aucune opération actuellement engagée, pour notre compte ou celui de client auprès de sociétés russes ou sur le territoire russe. Dans cette catégorie de risque nous ne pouvons exclure, comme toutes les entreprises, le risque d'une cyberattaque mais aucun élément ne nous laisse penser pour l'instant que nous soyons particulièrement visé.

A la date où nous rédigeons ces annexes, il est trop tôt pour apprécier tous les effets directs et indirects de cette crise.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 1er mars 2022 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 4 mai 2022.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2021 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2021

En milliers d'euros	PwC	Cabinet KLING	AUTRES	31.12.2021	31.12.2020
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	468	405	42	915	835
Edmond de Rothschild (France)	259	224	40	523	428
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	78	78	-	156	165
Autres	131	103	2	236	245
Services autres que la certification des comptes (SACC)⁽¹⁾	42	7	-	49	154
Edmond de Rothschild (France)	54	7	-	61	36
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	-12	-	-	-12	118
Autres	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	510	412	42	964	989

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 468 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 42 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

b-par « Cabinet Didier Kling », pour 405 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 7 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multigestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,
- la gestion de fonds de *private equity*.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Edmond de Rothschild REIM (France), spécialisée sur le marché français de l'immobilier,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes,
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produit net bancaire	109.609	97.189	170.751	145.735	5.378	5.475	71.471	36.254	357.209	284.653
Frais de gestion	-90.373	-82.332	-133.362	-125.007	-5.995	-6.681	-60.696	-40.809	-290.426	-254.829
Frais de personnel	-57.248	-50.611	-78.318	-68.814	-3.498	-4.442	-39.307	-21.856	-178.372	-145.723
- directs	-42.106	-36.909	-60.610	-50.680	-2.830	-3.871	-33.003	-15.333	-138.549	-106.793
- indirects	-15.142	-13.702	-17.709	-18.134	-668	-571	-6.304	-6.523	-39.822	-38.930
Autres charges d'exploitation	-25.816	-24.738	-47.234	-47.827	-2.280	-2.058	-10.077	-8.058	-85.408	-82.681
Dotations aux amortissements	-7.309	-6.983	-7.809	-8.366	-217	-181	-11.312	-10.895	-26.646	-26.425
Résultat brut d'exploitation	19.236	14.857	37.389	20.728	-616	-1.206	10.774	-4.555	66.783	29.824
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	-237	-59	-237	-59
Résultat d'exploitation	19.236	14.857	37.389	20.728	-616	-1.206	10.537	-4.614	66.546	29.765
Quote-part du résultat des entreprises mises en gestion	10.377	9.718	-	-1.516	739	-	-	-	11.116	8.202
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-93	-	-26	-60	-119	-60
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-388	-	-388	-
Résultat courant avant impôt	29.613	24.575	37.389	19.212	30	-1.206	10.123	-4.674	77.155	37.907
Impôt sur les bénéfices	-5.465	-5.145	-10.622	-7.135	139	509	-6.932	1.275	-22.880	-10.496
Résultat net	24.148	19.430	26.767	12.077	169	-697	3.192	-3.399	54.275	27.411

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2021, La Hoirie de Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20.000	
Comptes de régularisation et actifs divers	427	153
Actif	20.427	153
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	137.919	152.369
Dettes envers les établissements de crédit	34.825	8.104
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	1.046	932
Passif	173.790	161.405
+ Intérêts et produits assimilés		5
- Intérêts et charges assimilées	-522	-1.400
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)	-2.087	-3.386
+ Produits des autres activités	318	138
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	-2.291	-4.643
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	-2.291	-4.643

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	426	
Comptes de régularisation et actifs divers	3.884	8.559
Actif	4.310	8.559
En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	637.955	740.551
Dettes envers les établissements de crédit	780	847
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	8.646	8.274
Passif	647.381	749.672
En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
+ Intérêts et produits assimilés		2
- Intérêts et charges assimilées	-320	-640
+ Commissions (produits)	4.274	5.173
- Commissions (charges)	-5.649	-6.405
+ Produits des autres activités	2.422	2.102
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	727	232
- Charges générales d'exploitation	-6.185	-4.375
Résultat brut d'exploitation	-5.458	-4.143

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5.146	6.079
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	43.791	31.844
Actif	48.948	37.923
En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	224.847	99.358
Dettes envers les établissements de crédit	3.963	277
Dettes envers la clientèle	3.475	1.290
Comptes de régularisation et passifs divers	4.227	3.016
Provisions		
Passif	236.512	103.941

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
+ Intérêts et produits assimilés	72	24
- Intérêts et charges assimilées	-	-
+ Commissions (produits)	104.490	82.605
- Commissions (charges)	-7.704	-5.307
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.816	13.166
+ Produits des autres activités	4.369	3.788
- Charges des autres activités	-701	-319
Produit net bancaire	107.342	93.957
- Charges générales d'exploitation	-2.278	-2.442
Résultat brut d'exploitation	105.064	91.515

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes et Prêts	31.071	19.024
Actif	31.071	19.024

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes à vue	-	11.714
Passif	-	11.714

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
+ Intérêts et produits assimilés	440	163
Produit net bancaire	440	163
Résultat brut d'exploitation	440	163

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
- *troisième niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faitière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le *Chief Financial* du Groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (*Credit Default Swap*).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de *scoring*.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du *rating* de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en oeuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système *Continuous Link Settlement* (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2021, 89% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le *Back Office* produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie *RiskOrigin* édité par *Moody's Analytics*. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2021, 67,76% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en *marked to market* auquel est rajouté un *add-on*, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces *add-ons* dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (*RiskOrigin, Moody's Analytics*).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par *CMA Datavision*, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des *spreads* s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des *spreads* CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les *spreads* CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Crédits (bilan)	1.422	1.160
Cautions	67	40
Ouvertures de crédits non utilisées	390	252
Total	1.878	1.452

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.877 millions d'euros, en hausse d'environ 30% par rapport à l'année dernière, alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (env. 10%), en revanche leur montant est significatif 760 millions d'euros. Il représente 42% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, 130 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros pour un total de 998 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 31 millions d'euros, soit plus de la moitié de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2021. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 90% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	457	1.066
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	456	1.066
Montant net	1	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2021	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2020	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2021 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2021, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 22,5 millions d'euros.

Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	143.972	144.833
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	1.384	1.341
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	4.813	6.521
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	63.229	48.600
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.421.591	1.160.185
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1.634.989	1.361.480
Engagements de financement donnés	414.331	282.507
Engagements de garantie financière donnés	82.089	55.472
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	496.420	337.979
Total de l'exposition nette	2.131.409	1.699.459

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2021				31.12.2020			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	27.576	-	27.576	-	4.608	-	4.608
Instruments de dette non SPPI		116.389	-	116.389		138.136	-	138.136
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	4	9.358	-	9.362	2.082	12.497	-	14.579
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	153.323	-	153.327	2.082	155.241	-	157.323
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres				-				-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres		868	516	1.384		867	474	1.341
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	868	516	1.384	-	867	474	1.341
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	4.200	-	4.200	23.637	15.239	-	38.876
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.012.227	400.848	1.413.075	-	960.867	355.008	1.315.875
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1.016.427	400.848	1.417.275	23.637	976.106	355.008	1.354.751

Le Groupe a émis en 2021 des EMTN structurés valorisés à un montant de 183,3 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 252,1 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2021, 94% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2021, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de la baisse des dépôts enregistrés chez nos correspondants :

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties *Investment Grade*

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	-	0,00%	0,7	1,48%	0,5	0,6%
AA	3,0	5,56%	0,5	1,11%	5,8	7,4%
A	46,5	85,39%	42,3	91,65%	67,1	85,7%
BBB	0,9	1,73%	1,2	2,50%	3,0	3,8%
<BBB	4,0	7,32%	1,5	3,26%	1,9	2,4%
Non noté	ns	-	ns	-	ns	-

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Depuis le mois de septembre 2021, le risque de contrepartie sur les contreparties souveraines est nul (hors trésorerie placé au sein de la Banque de France pour un montant de 2,6 milliards d'€) suite à la cession d'une obligation autrichienne correspondant au reliquat d'un ancien portefeuille géré de façon extinctive depuis dix ans.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les *desks* « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de *swap* notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,

- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de *reportings* quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	Limites définies	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	400	83	27	95	89	58	17	215	172
Risque de taux **	2.000	113	320	242	412	46	113	757	763

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle des risques pour compte propre a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été systématiquement supérieur à 1,5 milliard d'euros pendant l'exercice 2021. Il ressort à 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et demeure stable par rapport à l'exercice précédent,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois s'élève à 73 M€ au 31 décembre 2021,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 543,0 millions d'euros au 31 décembre 2021, s'inscrivant en sensible augmentation par rapport à l'année dernière,

- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2021, il se compose de 125,4 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 168,8% et un ratio NSFR égal à 167,2% au 31 décembre 2021.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2021, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2021

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.629.937	-	-	-	-	2.629.937
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52.320	4.240	96.767	-	-	153.327
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	876	508	1.384
Titres au coût amorti	4.374	-	-	439	-	4.813
Prêts et créances sur établissements de crédit	63.229	-	-	-	-	63.229
Prêts et créances sur la clientèle	947.259	169.795	59.595	244.942	-	1.421.591
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	3.697.119	174.035	156.362	246.257	508	4.274.281
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	735.620	397.055	104.913	179.682	5	1.417.275
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	51.278	-	-	-	-	51.278
Dettes envers la clientèle	2.433.646	39.089	15.453	-	-	2.488.188
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	3.220.544	436.144	120.366	179.682	-	3.956.741

31 décembre 2020

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.053.994	-	-	-	-	2.053.994
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52.967	7.542	96.814	-	-	157.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	463	872	6	1.341
Titres au coût amorti	6.088	-	-	433	-	6.521
Dettes envers les établissements de crédit	48.600	-	-	-	-	48.600
Prêts et créances sur la clientèle	810.814	151.036	63.585	134.750	-	1.160.185
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.972.463	158.578	160.862	136.055	6	3.427.964
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	724.070	339.874	113.185	177.622	-	1.354.751
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	22.140	-	-	-	3	22.143
Dettes envers la clientèle	1.683.140	108.714	38.607	-	-	1.830.461
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.429.350	448.588	151.792	177.622	-	3.207.355

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2021.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	2.194	2.259	2.051	1.646	1.417	1.265	1.159	1.027

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE),
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	152,0	2	835,5	NA	-	-	987,5	NA
Comptes à terme	NA	NA	83,5	NA	NA	NA	83,5	NA
Certificats de dépôts	175,3	3	-	-	-	-	175,3	3
EMTN Ingénierie Financière	0	0	295,2	390	-	-	295,2	390

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (*RiskConfidence* développé par l'éditeur *Moody's Analytics*), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impassé globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2021, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4	5
En millions	434	345	327	304	279	265	250	249

L'impasse à moyen/long terme relativement faible résulte essentiellement de crédits clientèles nantis. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2021.

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises.

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2021 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	12.923
USD	9.272
UAH	300
ARS	20

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2021 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	-2.551.475	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	63.861.985	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	834.878	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	624.725	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 10 057 027	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 14 226 585	100,00%
Edmond de Rothschild REIM (France)	250.000	* 3 113 964	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 21 199 000	*** - 1 491 000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	13.900.000	*/*** 138 867 655	36,93%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 105 791 101	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-8.909.428	28,10%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2021.

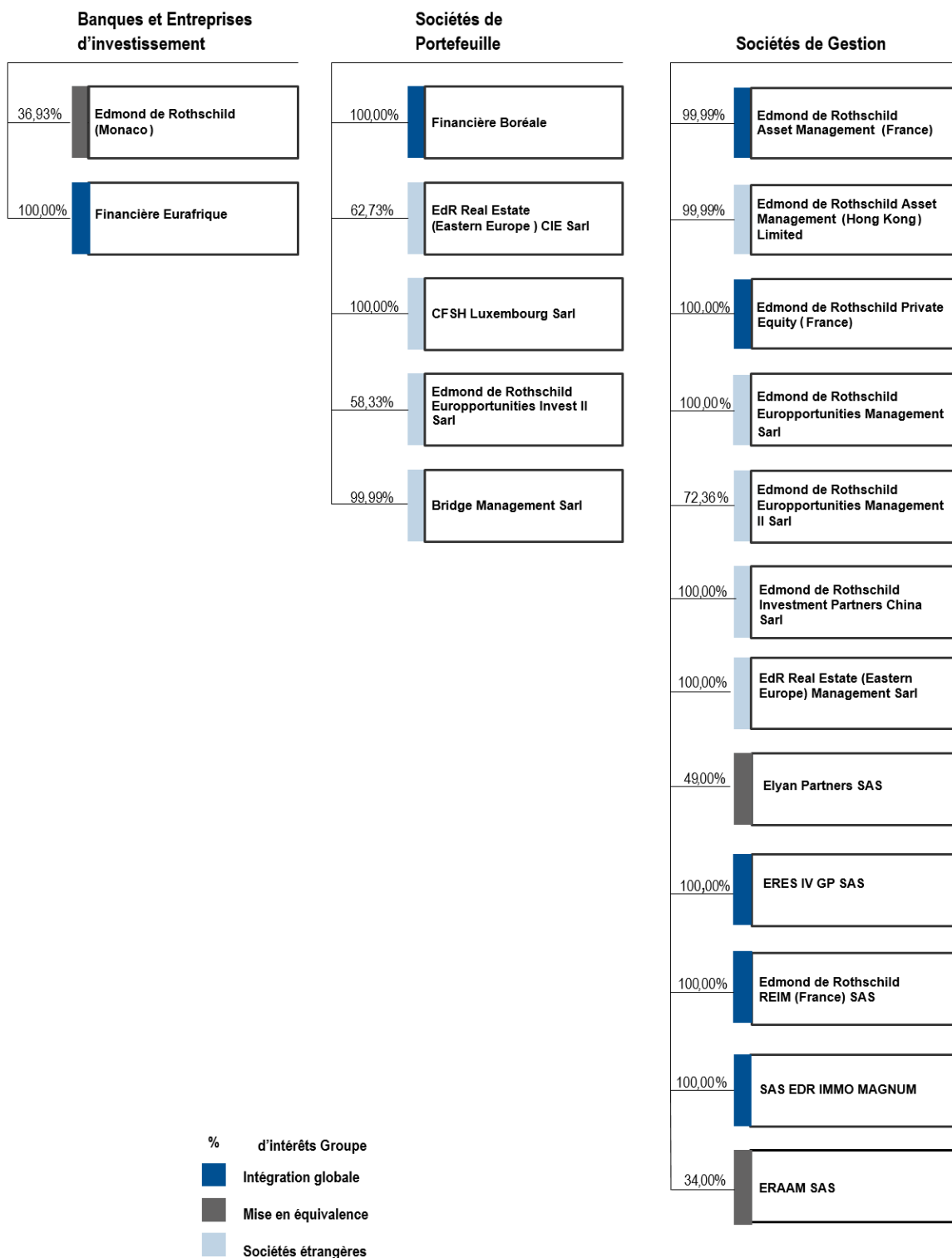
** En Renminbi. (1 Euro = 7.19470 Renminbi / données 2020)

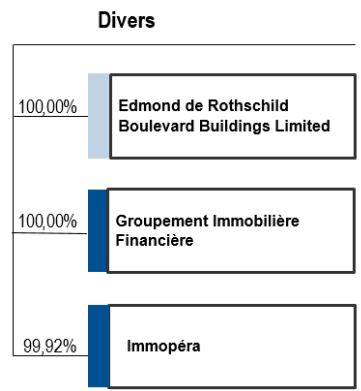
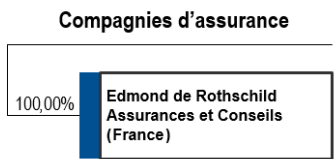
*** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
6.400.630	3.172.921	-	-	49.427	-315.628	-
69.277.270	69.277.270	-	85.737	237.895.797	39.567.057	59.933.260
11.305.037	11.305.037	-	-	47.222.302	4.349.091	-
2.700.014	2.700.014	-	-	14.995.216	1.347.604	-
39.978.118	39.978.118	-	-	48.497.482	11.055.569	8.863.596
66.840.000	26.889.795	-	-	-	8.191.377	10.000.000
40.359.509	25.326.000	-	-	9.263.638	1.600.834	5.600.000
17.546.861	17.546.861	6.601.162	-	*** 944 000	*** - 563 000	-
4.896.449	4.896.449	-	-	*** 97 879 748	*** 28 121 973	4.523.703
31.517.330	12.435.266	-	-	** 151 310 343	** - 7 207 152	-
2.452.320	687.147	-	-	-	218.483	-
623.128	119.692	440.000	-	-	-	-
448.618	448.434	-	-	-	-	417.276
66.308	66.308	-	-	-	-	-

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2021





% d'intérêts Groupe

- Intégration globale
- Mise en équivalence
- Sociétés étrangères

Comptes sociaux et annexes

- 162 | Bilan et hors bilan de la société mère
- 163 | Compte de résultat de la société mère
- 164 | Notes annexes aux comptes de la société mère
- 188 | Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	2.629.936	2.053.994
Effets publics et valeurs assimilées	2.1 -	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2 45.115	27.781
Opérations avec la clientèle	2.3 1.427.557	1.168.634
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4 3.930	3.866
Actions et autres titres à revenu variable	2.5 62.037	73.074
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6 18.534	18.519
Parts dans les entreprises liées	2.7 196.316	211.452
Immobilisations incorporelles	2.8 21.283	21.953
Immobilisations corporelles	2.9 15.537	16.549
Actions propres	2.10 -	-
Autres actifs	2.11 85.466	143.149
Comptes de régularisation	2.12 95.130	85.031
Total de l'actif	4.600.841	3.824.002

	31.12.2021	31.12.2020
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	2.14 1.038.782	958.386
Opérations avec la clientèle	2.15 2.619.667	1.927.386
Dettes représentées par un titre	2.16 469.810	436.268
Autres passifs	2.11 89.176	93.012
Comptes de régularisation	2.12 58.678	105.693
Provisions	2.17 5.958	6.450
Dettes subordonnées	2.18 21.020	21.021
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20 297.750	275.786
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	2.19 32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	32.171	65.319
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	51.982	-3.131
Total du passif	4.600.841	3.824.002

	31.12.2021	31.12.2020
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	394.819	251.779
Engagements de garantie	66.732	40.115
Engagements sur titres	13.286	17.524
Engagements reçus		
Engagements de garantie	122.819	1.981
Engagements sur titres	-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2021	2020
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	42.603	24.523
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-39.714	-29.538
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	97.915	28.577
+ Commissions (produits)	3.4	91.557	86.135
- Commissions (charges)	3.4	-22.637	-20.978
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	12.865	18.776
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	370	-496
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	41.355	37.460
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-3.948	-3.426
Produit net bancaire		220.366	141.033
- Charges générales d'exploitation	3.9	-145.297	-136.913
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-12.707	-12.217
Résultat brut d'exploitation		62.362	-8.097
+/- Coût du risque	3.10	-103	14
Résultat d'exploitation		62.259	-8.083
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	-15.123	-3.329
Résultat courant avant impôt		47.136	-11.412
+/- Résultat exceptionnel	3.12	4	75
- Impôt sur les bénéfices	3.13	4.842	8.206
Résultat net		51.982	-3.131

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Edmond de Rothschild (France), comme toute entreprise Française, a dû faire face à la crise sanitaire COVID-19 et a dû s'adapter en continu au regard de l'évolution de l'épidémie, de la situation sanitaire et des annonces successives des autorités (Gouvernement, Ministère de la Santé, Ministère du Travail,...).

La résilience de la société et la mobilisation de nos collaborateurs ont fortement contribué à deux principaux objectifs pendant toute la durée de la crise sanitaire et particulièrement pendant les phases de confinement :

- en premier lieu, préserver la santé des collaborateurs,
- mais aussi, assurer la continuité de nos activités.

Sur l'exercice, la pandémie de COVID-19 a eu un impact maîtrisé sur les activités de la société et qui n'a pas conduit à remettre en cause la continuité d'exploitation.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits - pour l'intégralité des concours consentis au client - sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),

- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation

de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises. Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières - à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable. Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :
 - à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
 - en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,

- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (*International Financial Reporting Standards*) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, au prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Concernant les IFC, et à compter de l'exercice 2021, Edmond de Rothschild (France) applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation au lieu de la date de prise de service du membre du personnel (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19) Les engagements IFC s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3,4 millions d'euros compte tenu d'un effet de changement de méthode de 0,4 million d'euros.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élève à un total de 745,0 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Contribution au FRU

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêté.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	25.103		25.103	27.765	-	27.765
Comptes et prêts		20.000	20.000	-	-	-
Titres reçus en pension livrée				-	-	-
Sous-total	25.103	20.000	45.103	27.765	-	27.765
Créances rattachées	1	11		1	15	16
Total	25.104	20.011	45.115	27.766	15	27.781

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	544.723	404.200
- Titres reçus en pension livrée	-	-
Sous-total	544.723	404.200
Comptes ordinaires débiteurs	882.834	764.433
Valeurs non imputées		1
Total brut	1.427.557	1.168.634
Créances douteuses (1)	456	330
Dépréciations créances douteuses (1)	-456	-330
Total (2)	1.427.557	1.168.634

(1) Les encours douteux compromis s'élèvent à 456 milliers d'euros au 31 décembre 2021 entièrement provisionnés.

(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 1.472 milliers d'euros en 2021 et 1.220 milliers d'euros en 2020.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2021.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2021, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2021, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement	2.134	2.134
Investissement	-	-
Sous-total	2.134	2.134
Créances rattachées	1.796	1.732
Total brut	3.930	3.866
Dépréciations	-	-
Total net	3.930	3.866

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 3,93 millions d'euros.

La rubrique «Titres de placement» enregistre notamment un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique.

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	-	68.788	68.788	-	80.288	80.288
Dépréciations	-	-6.751	-6.751	-	-7.214	-7.214
Total net	-	62.037	62.037	-	73.074	73.074
Plus-values latentes (1)	-	32.693	32.693	-	26.576	26.576

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 0 millions d'euros et 62.037 millions d'euros.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	54.518	7.519	62.037	64.276	8.777	73.053
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	54.518	7.519	62.037	64.276	8.777	73.053

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	4.964	-	4.964	4.964	-	4.964
- Autres entreprises	34.417	-20.847	13.570	34.411	-20.848	13.563
Sous-total	39.381	-20.847	18.534	39.375	-20.848	18.527
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	39.381	-20.847	18.534	39.375	-20.848	18.527

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 12,50 millions d'euros et 6,03 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	258.683	-58.715	199.968	256.379	-43.587	212.792
Ecart de conversion	-3.652	-	-3.652	-1.348	-	-1.348
Total	255.031	-58.715	196.316	255.031	-43.587	211.444

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners (France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)
- Edmond de Rothschild REIM (France)
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881				3.881
Autres immobilisations incorporelles	135.672	9.715			145.387
Immobilisations incorporelles en cours					
Total	139.553	9.715			149.268
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-117.600	-10.385			-127.985
Total	-117.600	-10.385			-127.985
Valeur nette comptable	21.953				21.283

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434				11.434
Constructions	21.100				21.100
Matériel informatique	32.003	1.088			33.091
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	39.605	213			39.818
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Total	104.142	1.301			105.443
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.730	-40			-20.770
Matériel informatique	-29.146	-1.739			-30.885
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-37.717	-534			-38.251
Total	-87.593	-2.313			-89.906
Valeur nette comptable	16.549				15.537

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2021, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France).

En milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options				
Appels de marge	12.165	7.221	61.616	50.668
Dépôts de garantie	2.950	19.790	30.584	2.071
Divers	70.351	62.165	50.949	40.273
Total	85.466	89.176	143.149	93.012

En milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	3	-	12	-
Charges constatées d'avance	8.594	-	7.832	-
Produits à recevoir	65.833	-	73.847	-
Produits constatés d'avance	-	2.480	-	2.601
Charges à payer		55.218	-	69.993
Divers	20.700	980	3.340	33.099
Total	95.130	58.678	85.031	105.693

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	39.368	5	-	8	39.381
Participations dans les entreprises liées	255.039	-	-	-8	255.031
Total	294.407	5	-	-	294.412
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-20.848	-	1	-	-20.847
Participations dans les entreprises liées	-43.587	-15.139	11	-	-58.715
Total	-64.435	-15.139	12	-	-79.562
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	18.520	5	1	8	18.534
Participations dans les entreprises liées	211.452	-15.139	11	-8	196.316
Total	229.972	-15.134	12	-	214.850

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de						
Comptes ordinaires	50.140	-	50.140	22.208	-	22.208
Comptes et emprunts	-	987.586	987.586	-	935.196	935.196
Sous-total	50.140	987.586	1.037.726	22.208	935.196	957.404
Dettes rattachées		1.056	1.056		982	982
Total	50.140	988.642	1.038.782	22.208	936.178	958.386

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	103.158	103.158	-	100.802	100.802
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	103.158	103.158	-	100.802	100.802
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	2.405.555	-	2.405.555	1.661.635	-	1.661.635
- Comptes créditeurs à terme	-	71.580	71.580	-	143.607	143.607
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	39.343	39.343	-	21.224	21.224
- Dettes rattachées	-	31	31	-	118	118
Sous-total	2.405.555	110.954	2.516.509	1.661.635	164.949	1.826.584
Total	2.405.555	214.112	2.619.667	1.661.635	265.751	1.927.386

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.16 Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	469.098	436.166
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	469.098	436.166
Dettes rattachées	712	102
Total	469.810	436.268

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	790	84	-53	-76	-	745
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1.212	916	-645	-38	-	1.445
Sous-total	2.002	1.000	-698	-114	-	2.190
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges (2)	2.712	465	-860	-355	-	1.962
Autres provisions pour risques	1.736	70	-	-	-	1.806
Sous-total	4.448	535	-860	-355	-	3.768
Total	6.450	1.535	-1.558	-469	-	5.958

(1) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 0,87% est passée de 26.996 milliers d'euros à 25.232 milliers d'euros, au 31 décembre 2021

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la

franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 1.410 milliers d'euros aurait été provisionné en 2021 contre un montant de 5.368 milliers d'euros en 2020, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque.

Les actifs du régime sont valorisés à 23.822 milliers d'euros en 2021 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2021.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3.378 milliers d'euros en 2021 contre 4.173 milliers d'euros en 2020.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 2.454 milliers d'euros en 2021, contre 2.712 milliers d'euros en 2020.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.18 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	20	21
Total	21.020	21.021

1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29,0 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de *swap* 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
2.19. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.20. Évolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	65.319	-3.131	275.786
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	51.982	51.982
Distribution de l'exercice	-	-	-	-30.018	-	-30.018
Autres mouvements	-	-	-	-3.131	3.131	-
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	32.170	51.982	297.750

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	100,00%
Autres personnes physiques	59	NS
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021	51.981.795,82
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	32.170.878,58
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	84.152.674,40

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 9,03 euros par action, soit 50 011 643,64 euros.
=>

Report à nouveau 34 141 030,76 euros.

(*) Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 4 mai 2022.

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

2.21 Opérations avec les entreprises liées**Actif**

Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)

5.682

8.218

Passif

Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)

106.141

70.949

< 3 mois

> 3 mois

> 1 an

> 5 ans

Total

En milliers d'euros

< 1 an

< 5 ans

2.22 Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle**Actif**

Créances sur les établissements de crédit

45.115

45.115

Opérations avec la clientèle

945.991

176.096

55.384

250.086

1.427.557

Obligations et autres titres à revenu fixe

-

3.930

3.930

Total**991.106****176.096****55.384****254.016****1.476.602****Passif**

Dettes envers les établissements de crédit

743.840

270.565

10.000

14.377

1.038.782

Opérations avec la clientèle

2.567.039

38.771

13.857

2.619.667

Dettes représentées par un titre

13.743

125.980

164.775

165.312

469.810

- Titres du marché interbancaire / T.C.N.

13.743

125.980

164.775

165.312

469.810

- Emprunts obligataires

-

-

-

-

-

Total**3.324.622****435.316****188.632****179.689****4.128.259**

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2021	2020
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	28.510	3.254
Produits sur opérations avec la clientèle	13.922	11.107
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	10.070
Autres intérêts et produits assimilés	171	92
Total	42.603	24.523

En milliers d'euros	2021	2020
3.2. Intérêts et charges assimilées		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-13.224	-26.267
Charges sur opérations avec la clientèle	-144	-355
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-25.650	-2.461
Autres intérêts et charges assimilées	-696	-455
Total	-39.714	-29.538

En milliers d'euros	2021	2020
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	8.577	2.972
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	4.940	5.104
Parts dans les entreprises liées	84.398	20.501
Total	97.915	28.577

En milliers d'euros	2021		2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-11	-	-5
Opérations avec la clientèle	544	-	16	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	55	-	38	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	673	-	1.019	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	2.005	-1.151	5.165	-3.537
Prestations de services financiers	88.280	-21.475	79.897	-17.436
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	91.557	-22.637	86.135	-20.978

En milliers d'euros	2021			2020		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	631	-3	628	416	-40	376
Opérations de change	368.962	-356.725	12.237	447.329	-428.929	18.400
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	369.593	-356.728	12.865	447.745	-428.969	18.776

En milliers d'euros	2021			2020		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-94	-94	-	-97	-97
Plus-values de cession	-	-	-	29	-	29
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	518	-55	463	569	-997	-428
Dotations / Reprises liées aux provisions		-	-	-	-	-
Total	518	-149	369	598	-1.094	-496

En milliers d'euros	2021	2020
3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	13.160	10.738
Autres produits accessoires	27.874	26.865
Divers	471	325
Dotations / Reprises liées aux provisions	-150	-468
Total	41.355	37.460

En milliers d'euros	2021	2020
3.8. Autres charges d'exploitation bancaire		
Rétrocessions de produits	-3.591	-2.249
Divers	-185	-1.296
Dotations / Reprises liées aux provisions	-172	119
Total	-3.948	-3.426

En milliers d'euros	2021	2020
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-50.769	-46.072
Charges sociales	-24.858	-23.325
Intéressement des salariés	-46	-168
Participation des salariés	-4.331	-2.373
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-4.903	-5.246
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-1.249	-1.570
Reprises de provisions pour frais de personnel	1.644	1.906
Sous-total frais de personnel	-84.512	-76.848
Impôts et taxes	-2.141	-2.495
Locations	-11.514	-11.247
Services extérieurs	-46.594	-45.842
Transports et déplacements	-536	-481
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-60.785	-60.065
Total	-145.297	-136.913

En milliers d'euros	2021	2020
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-128	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-19	-
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	2	4
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	42	10
Total	-103	14

En milliers d'euros	2021	2020
3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	4	-
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-15.139	-3.329
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	12	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-15.123	-3.329

3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2021 est de 4,0 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 4.842 milliers d'euros

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2021	2020
- Gestion d'actifs	76.224	72.369
- Activité à marge	13.400	9.191
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	129.498	58.583
- Conseil aux entreprises	1.244	890
Produit net bancaire	220.366	141.033

À 220 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2021 est en hausse de +56,25% par rapport à celui de 2020 (141 millions d'euros).

Cette hausse de +79.3 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- Les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés augmentent de +71 millions d'euros par rapport à 2020. Ceci est principalement imputable à la hausse des dividendes perçus en 2021 (+69.3 millions d'euros par rapport à 2020)
- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de 3,9 millions d'euros (76,2 millions d'euros contre 72,4 millions d'euros en 2020). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions sur encours de +6 millions d'euros (honoraires de gestion, droits de garde), compensée par une baisse des commissions de mouvement de -3.5 millions d'euros.
- Le résultat de l'activité à marge est en hausse de +4.2 millions d'euros (13,4 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2020). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des prêts à l'habitat et des découverts.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros

31.12.2021

31.12.2020

5.1. Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	5.000	212
Engagements de garantie	86	86

5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2021 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats s	Ventes s	Achats s	Ventes s	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.832.057	1.812.277	-	-	1.832.057	1.812.277
« Swaps de taux »	344.858	656.191			344.858	656.191
Total	2.176.915	2.468.468	-	-	2.176.915	2.468.468
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	255.930		-	-	255.930	-
Sous-total	255.930	-	-	-	255.930	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	255.930	-	-	-	255.930	-

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	Micro couverture Portefeuille de transaction				Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.746.788	1.739.601	-	-	1.746.788	1.739.601
« Swaps de taux »	227.360	1.019.810			227.360	1.019.810
Total	1.974.148	2.759.411	-	-	1.974.148	2.759.411
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000
Sous-total	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000,00 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2021 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.848.425	2.394.571	100.082	71.356	228.408	2.541
Marchés de gré à gré	3.750		84.328		167.852	

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.804.844	2.717.144	55.794	40.517	113.510	1.750
Marchés de gré à gré	-	15.000	67.360	-	163.279	-

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2021	31.12.2020
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	32	115
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	81	205
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	47	101

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
5.3. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises » « Swaps de taux »	29.155	6.412	-6.453	-29.684
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	4.214	4.657	-3.360	-15.398

Les données de 2021 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = $0,4 \times \text{majoration brute} + 0,6 \times \text{RNB} \times \text{majoration brute}$ dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	8.819	5.302	3.544	8.794
Clients	2.612	2.670	2.959	1.951

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	1.649	2.628	3.626	6.121
Clients	661	719	-	-

Note 7 - Effectif moyen

	31.12.2021	31.12.2020
Techniciens	75	85
Cadres	311	307
Agents "hors classification"	87	74
Total	473	466

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

8.2. Évènements postérieurs à la clôture

La survenance de l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a entraîné une fermeture des marchés financiers russes et de nombreuses sanctions vis-à-vis des intérêts russes. Nous avons été amené à prendre toutes dispositions nécessaires pour maîtriser le risques de marchés, anticiper d'éventuelles défaillances de nos partenaires et sous-traitants, et renforcer le niveau de sécurité de notre système d'information.

La sensibilité de l'activité de la banque à la crise Ukrainienne, dans toutes ses catégories de risque (activité, financier, opérationnel) est non significatif : du point de vue,

- De l'activité : nous n'avons aucun flux d'affaires avec des correspondants ou des sociétés russes, ukrainiennes ou biélorusses
- Des risques financiers :
 - o aucune contrepartie bancaire russe (ukrainienne, biélorusse)
 - o aucun correspondant bancaire dans les devises slaves (rouble, rinvia)
- Des risques opérationnels : aucune opération actuellement engagée, pour notre compte ou celui de client auprès de sociétés russes ou sur le territoire russe. Dans cette catégorie de risque nous ne pouvons exclure, comme toutes les entreprises, le risque d'une cyberattaque mais aucun élément ne nous laisse penser pour l'instant que nous soyons particulièrement visé.

A la date où nous rédigeons ces annexes, il est trop tôt pour apprécier tous les effets directs et indirects de cette crise.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 1^{er} mars 2022, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 4 mai 2022.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes, Prêts et créances rattachées	31.382	19.024
Actif	31.382	19.024
En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes à vue	311	11.714
Passif	311	11.714
En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
+ Intérêts et produits assimilés	440	163
Produit net bancaire	440	163
Résultat brut d'exploitation	440	163

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2021	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2020	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros			Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2017	2018	2019	2020	2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ⁽¹⁾ *	265.156.000	264.804.000	284.811.000	278.917.000	245.769.000
Capitaux permanents ⁽¹⁾ *	286.156.000	285.804.000	305.811.000	299.917.000	266.769.000
Total de bilan *	3.424.862.000	3.644.336.000	3.854.863.000	3.824.002.000	4.600.841.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	540.578.183	670.683.166	581.216.316	577.244.218	518.630.486
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	19.891.140	42.852.972	23.535.467	4.210.399	74.121.769
Impôt sur les bénéfices	-19.757.739	-4.492.843	-36.204	-8.205.688	-4.841.986
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	18.700.508	20.007.436	-5.894.022	-3.130.549	51.981.796
Montant des bénéfices distribués	19.052.055	-	-	5.759.924	50.011.644
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,16	8,55	4,26	2,24	14,26
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,38	3,61	-1,06	-0,57	9,39
Dividende versé à chaque action **	3,44	-	-	1,04	9,03
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	511	483	474	470	473,00
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	44.734.108	43.136.381	41.161.182	39.506.869	40.427.718
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	24.869.906	24.240.623	21.630.228	23.324.519	24.857.504
Participation des salariés	2.428.568	3.262.173	1.577.989	2.373.047	4.330.979

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 4 mai 2022.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence

Risque identifié

Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 73,9 M€ au 31 décembre 2021 et sont décrits à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les participations mises en équivalence s'élèvent à 66,1 M€ au 31 décembre 2021 et sont détaillées dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.

Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- Leur montant significatif au regard du bilan consolidé;
- L'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et;
- L'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :

- Une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- Le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes.
- L'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives.
- Enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le

rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la

vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 25 mai 1999.

Au 31 décembre 2021, nos deux cabinets étaient dans la 23ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées..

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Grant Thornton AuditSolange Aïache

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Engagements de retraite et autres engagements sociaux » de la Note 1 « Principes comptables et méthode d'évaluation » qui expose le changement de méthode comptable consécutif à l'application de la décision de l'IFRIC sur les engagements à reconnaître au titre de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, et ses effets sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées représentent un poste important du bilan (214,9 M€ au 31.12.2021 comparé à 230,0 M€ au 31.12.2020) et sont détaillés au niveau des points 2.6 et 2.7 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative.

Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.

Pour les évaluations reposant sur des données historiques :

- Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées ;

Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :

- Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées,
- Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du

commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2021, nos deux cabinets étaient dans la 23ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de

gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le

but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Grant Thornton AuditSolange Aïache

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2021, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 .106.832 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Cynthia Tobiano est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Monsieur Philippe Cieutat est Directeur Général de Edmond de Rothschild (France)) jusqu'au 1er octobre 2021 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier
Grant Thornton AuditSolange Aïache

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 294.618 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 81.020 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	51 981 795,82
Report à nouveau précédent	32 170 878,58
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	84 152 674,40

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	9,03 euros par action
Soit :	50 011 643,64 euros.
Report à nouveau :	34 141 030,76 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2020	2019	2018
Dividende par action	1,04	-	
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 ^e du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Cynthia Tobiano, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Cynthia Tobiano pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Pauly, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Pauly pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 13 789 644 euros versées durant l'exercice 2021 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France) et de 2 228 382 euros pour Edmond de Rothschild (France) succursale Italie.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

Fonctions :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits,

Autres critères :

- managers de Preneurs de Risque,
- rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.